

740^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 14 décembre 2012

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 27 DECEMBRE 2013 (N° 8.153)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DU RETRAIT PAR LE GOUVERNEMENT DE PROJETS DE LOI (p. 8354).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013 (p. 8354).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2012**

Séance Publique

du vendredi 14 décembre 2012

Conseillers Nationaux présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Conseiller National absent excusé : Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Conseiller National.

Membres du Gouvernement présents : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Olivier WENDEN, Chef de Cabinet du Président du Conseil National ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale du Conseil National ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Jean-Charles DE SIGALDY, Chef de Section ; Mme Melissa FRATACCI, Administrateur ; Mme Marie-Pauline SIMONETTI, Attachée.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Conseiller National.

Par ailleurs, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers collègues,

Depuis lundi Monaco est en émoi. L'agression verbale et physique d'un élu de l'opposition contre un élu de la majorité a choqué. Je veux remercier tous les Monégasques qui ont apporté ici leur soutien à MM. Jean-Charles GARDETTO et Guillaume ROSE. La dignité et l'honneur du Conseil National ont été profondément atteints. Les valeurs humanistes et les principes fondamentaux chers à notre pays ont été bafoués de la plus odieuse manière, ceci sans qu'aucune excuse n'ai été prononcée.

Je déplore très vivement que ni les élus agressés, ni le Conseil National n'ait obtenu à ce jour les excuses en bonne et due forme qui ont été demandées, ni qu'aucune conséquence n'ait été tirée par le groupe politique concerné. Tout au plus de vagues regrets ont été exprimés dans la presse, travestissant la vérité des faits et ajoutant un mensonge à des actes déjà suffisamment graves par eux-mêmes.

J'invite tous les compatriotes qui le souhaitent à relire tous les propos de M. SPILLOTIS-SAQUET sur la question des croupiers Chinois dans le Journal de Monaco du 26 octobre 2012 relatif à la Séance Publique budgétaire du 9 décembre 2011.

De vagues regrets et toujours aucune excuse publique dans cet hémicycle. Depuis plusieurs jours, nous sommes donc frappés par le silence assourdissant des élus candidats d'Horizon Monaco et stupéfaits par le silence de leurs colistiers face à ces actes inqualifiables. Parmi ces colistiers nous avons tous des connaissances et des amis. Nous connaissons la respectabilité de vos colistiers Monsieur NOUVION, je pense à vous Monsieur STEINER, Monsieur CLERISSI et même Madame POYARD-VATRICAN, malgré nos affrontements passés et nous ne comprenons pas ce silence. Cet acte est sans précédent

dans l'histoire de l'Institution. Votre silence écorne chaque jour d'avantage l'honneur bafoué du Conseil National dont vous êtes membres, dois-je vous le rappeler une nouvelle fois.

Aujourd'hui ma responsabilité de Président du Conseil National est claire et je l'assume pleinement, face à un incident que je considère comme gravissime et dont les conséquences sont traitées par l'opposition avec un mélange de désinvolture et de cynisme, je veux m'élever avec toute la force que me confère ma fonction. Le Conseil National n'est pas une arène, le Conseil National est l'une des grandes institutions de la Principauté. Aujourd'hui l'honneur de notre Assemblée doit être rétabli c'est pourquoi symboliquement, à titre de protestation, je propose au Vice-Président une suspension de séance d'une demi-heure de cette Séance Publique après que Monsieur le Ministre d'Etat se soit exprimé.

Monsieur le Ministre d'Etat vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, puisque vous avez à nouveau évoqué les regrettables incidents du début de cette semaine survenus au sein du Conseil National, je voudrais également de mon côté faire part de la position du Gouvernement afin qu'il n'y ait ni malentendu, ni incompréhension.

Je souhaite dire, et de la façon la plus solennelle, que le Gouvernement souhaite qu'il n'y ait ni banalisation, ni instrumentalisation, quant à sa position ou à ses interventions publiques.

Le Gouvernement n'a pas été, n'est pas et ne sera pas un acteur dans cette affaire.

Au-delà des deux communiqués que le Gouvernement a publiés sur cet incident, il n'a pas à se prononcer sur les torts respectifs des uns ou des autres. Il ne peut que regretter et condamner le recours à des comportements qui ne sont pas conformes aux règles élémentaires du respect qui doivent être appliquées par tous et chacun, et encore plus dans cette enceinte.

Dans la campagne électorale, le Gouvernement continuera à s'en tenir à une position de stricte neutralité, ainsi que le veulent nos Institutions. Le Gouvernement souhaite une nouvelle fois rappeler qu'il est de l'intérêt du pays que les débats qui se déroulent ici, au Conseil National, soient empreints de la plus grande sérénité. Nous sommes ici ce soir

pour discuter du budget de l'Etat pour l'année 2013 et des grandes orientations de la politique du pays et pas pour autre chose, je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration. Monsieur le Vice-Président ?

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Président, j'approuve la suspension de séance.

M. le Président.- La séance est donc levée. Je redonnerai la parole à ceux qui me l'ont demandée après. Nous reprendrons la séance à 17 heures 25.

—

(La séance est suspendue à 17 heures 05).

—

(La séance est reprise à 17 heures 25).

—

M. le Président.- Nous reprenons donc la séance, M. Laurent NOUVION avait demandé la parole avant la suspension.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Président, Monsieur GARDETTO, chers collègues,

Lundi dernier au restaurant du Conseil National un incident regrettable s'est déroulé. M. SPILIOTIS-SAQUET a, à la suite de ce comportement maladroit et déplacé, exprimé ses excuses publiques qui ont été actées par les Autorités.

Vous avez décidé, ce qui est votre droit, de saisir la justice, elle fera son travail.

J'ai compris votre émotion, je l'ai partagée aussi car les mots prononcés étant donné ma personnalité, m'ont heurté.

Nous sommes une petite communauté nationale qui devrait dans ce genre de circonstances, se protéger y compris par notre capacité commune à nous tourner

désormais vers autre chose, afin que cet incident regrettable ne se transforme, à cause de la période électorale, en une chasse à l'homme.

Aussi, je souhaite rappeler à notre Assemblée que nous sommes ici dans le cadre des débats budgétaires présentés chaque année par le Gouvernement Princier. Ce débat oblige tous les élus que nous sommes à se déterminer sur chaque ligne budgétaire. Ainsi, il nous reste à étudier le domaine des interventions publiques et la section des grands équipements et grands investissements pour l'année 2013.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, en tant que garant de la tenue des débats de la Haute Assemblée, de faire preuve d'autorité et de faire respecter la discipline institutionnelle que nous nous devons tous d'observer par respect des Monégasques. Pour notre part, nous nous y tiendrons afin que le débat sur le budget 2013 ne soit pas volé aux compatriotes.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

I.

ANNONCE DU RETRAIT PAR LE GOUVERNEMENT DE PROJETS DE LOI

L'ordre du jour appelle l'annonce du retrait par le Gouvernement de deux projets de loi.

Monsieur le Ministre, vous annonciez par courrier en date d'aujourd'hui, le retrait des projets de loi, n° 849, relative à l'arbitrage et n° 901, portant création de la convention propriété-sûreté, dont un certain nombre de dispositions a été intégré au projet de loi, n° 907, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco, arrivé sur le Bureau du Conseil National le 10 décembre 2012.

Chers collègues, ledit courrier vous a été diffusé dans l'après-midi.

Monsieur le Ministre, je vous laisse la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous confirme donc cette lettre du 14 décembre dans laquelle j'informais Monsieur le Président que compte tenu du dépôt du projet de loi, n° 907, de modernisation

du droit économique de la Principauté, le Gouvernement procédait au retrait des projets de loi, n° 849, relative à l'arbitrage et n° 901, portant création de la convention propriété-sûreté, sous le bénéfice de deux observations.

S'agissant du projet de loi, n° 849, relatif à l'arbitrage, le Gouvernement a tenu à ce qu'il n'y ait pas de discontinuité dans la saisine de l'Assemblée sur ce texte, compte tenu de l'importance que revêt ce dernier pour créer les conditions favorables au développement de l'arbitrage à Monaco, porteur de crédit au regard du sérieux de la place et source de croissance économique. Aussi, les dispositions du projet de loi n° 849 ont-elles été reprises et complétées au sein du livre 6 du projet de loi n° 907 précité, relatif à la modernisation du droit économique de la Principauté.

Pour ce qui concerne le projet de loi, n° 901, portant création de la convention propriété-sûreté, le Gouvernement précise que pour respecter les dispositions constitutionnelles relatives aux traitements des propositions de loi, les dispositions du projet de loi retiré sont identiques à celles figurant au chapitre 3 du livre 2 du projet de loi, n° 907, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco.

Voilà les précisions que je tenais à apporter. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013

M. le Président.- Nous reprenons l'examen du projet de Budget Primitif au Département des Finances et de l'Economie, Chapitre 50 – « Conseiller de Gouvernement » à la page 30 du fascicule budgétaire.

Monsieur le Chef de Cabinet, s'il vous plaît.

M. le Chef de Cabinet.-*D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 - Frais de personnel.....	1.174.100
350.030 - Frais de fonctionnement.....	150.000
	1.324.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

En ma qualité de Président de la Commission de Logement, je souhaiterais attirer l'attention du Gouvernement sur l'état de certains appartements sous loi.

En effet, il a été porté à ma connaissance que des appartements étaient mis en location alors même que leur état était qualifié de vétuste, voire pitoyable.

En effet, certains locataires sur secteur dit « protégé » ont pu observer la présence de taches d'humidité voire de moisissure sur les murs. D'autres m'ont indiqué ne plus pouvoir ouvrir leurs fenêtres ou, au contraire, les fenêtres ne se ferment plus correctement causant une grande perte de chaleur en hiver. Je ne parle pas de l'usure des sols et du manque de rafraîchissement des peintures ou encore de l'état des sanitaires.

Cet état de faits est désolant d'autant plus lorsqu'on voit à quel prix de tels appartements sont loués dans ce secteur dit « protégé ». Il me semble raisonnable de penser que nos compatriotes et nos résidents puissent être logés de manière décente.

D'autre part, on m'a rapporté que certains propriétaires louaient des appartements sous loi à des personnes qui n'y ont pas droit. On peut donc supposer qu'ils ne proposent pas de bail et que donc ils ne font aucune déclaration aux Services Fiscaux. Cela va à l'encontre des lois en ce domaine.

J'appelle donc le Gouvernement à plus de vigilance dans l'application des lois et réglementations en vigueur et demande aux services administrés compétents d'effectuer des contrôles et de prendre des mesures nécessaires.

M. le Président.- Merci, Monsieur BERTRAND.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci. Effectivement, ce sont des sujets et des inquiétudes que nous partageons. Nous essayons, dans la limite du possible, mais quelquefois ce sont des propriétés privées pour lesquelles nous avons un certain droit de regard mais ce n'est pas comme dans les immeubles domaniaux où l'on a une possibilité d'intervention plus vaste et immédiate.

Donc, cela est bien noté, nous essaierons d'attirer l'attention, notamment lorsqu'il y a des immeubles, pour lesquels nous recevons des informations concernant l'état de vétusté inacceptable, nous insistons afin qu'un minimum de travaux, de remises aux normes, etc... tels que prévus par la loi, soient effectués.

Concernant les abus, effectivement, nous avons eu des cas, où certains ont même fait l'objet de procédures précises. J'espère que cela pourra servir d'exemple, aussi bien dans le secteur domaniaux. Depuis l'année passée, le Conseil National nous avait invité à faire preuve d'une grande vigilance – que j'ai partagée entièrement – sur les huit ou neuf cas d'abus locatifs qui ont été identifiés. Dans tous les cas, les locataires qui n'avaient pas le droit, ou les sous-locataires, se sont retirés et les procédures prévues par la loi et la résiliation de plein droit du contrat ont été effectuées.

Il y a donc une vigilance qui, sans qu'elle soit policière, essaie d'être efficace et surtout de jouer le

rôle de dissuasion par rapport à ce type de comportement que nous déplorons aussi bien que vous.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller de Gouvernement.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voulais parler de la Direction de l'Habitat. Souhaitez-vous que je le fasse à ce chapitre ou à un autre chapitre ?

M. le Président.- C'est peut-être mieux de le faire à la Direction de l'Habitat, oui.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord, je ferai mon intervention tout à l'heure alors.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.010 - Frais de personnel.....	1.019.200
351.030 - Frais de fonctionnement	29.000
351.040 - Achat & entretien matériel.....	1.000
	<u>1.049.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.010 - Frais de personnel.....	512.400
352.030 - Frais de fonctionnement	22.000
352.040 - Achat & entretien matériel.....	1.200
	<u>535.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de personnel.....	2.517.400
353.030 - Frais de fonctionnement	133.800
353.040 - Achat & entretien matériel.....	1.100
	<u>2.652.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste saluer tout le personnel – ils y sont environ une cinquantaine aux Services Fiscaux – qui fait un travail remarquable, on ne le dit pas assez souvent, il y a un certain nombre de compatriotes, il y a un certain nombre de hauts fonctionnaires français et, notamment, la personne qui dirige ce service. Ce sont des personnes remarquables, plus particulièrement concernant le responsable des Services Fiscaux, qui développe à l'attention de Monaco une amitié et une loyauté tout à fait remarquable. Je voulais le souligner.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je crois que nous sommes tous conscients de ce que vous venez de dire, Monsieur NOUVION, et c'est bien de le signaler.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'aurais certainement l'occasion de lui transmettre, il y sera très sensible et je crois que je suis en très bonne position pour apprécier cette efficacité et partager, ainsi, les remarques tout à fait sympathiques que vous venez d'adresser à ce service qui est essentiel pour la bonne marche de notre budget.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, l'année dernière on avait pu les rencontrer lors de la préparation de la loi sur les droits de mutation, et nous avons alors eu l'occasion de les remercier pour leur efficacité.

C'est donc un Conseil National unanime qui reconnaît les mérites de ce service. Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez, lors de votre déclaration liminaire en réponse au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, annoncé que des jeunes monégasques allaient pouvoir faire des écoles et qui pourraient intégrer ce service, ce dont nous vous félicitons car nous avons là-aussi des jeunes monégasques qui méritent qu'on s'y intéresse. Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Marc BURINI...

Pardon, excusez-moi, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement confirmer ce que disait tout à l'heure M. PICCININI et à la suite de l'intervention de M. MARQUET, je transmettrai à M. DINKEL et à son service le message de félicitations unanimes du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Concernant l'accèsion aux plus hautes fonctions pour nos compatriotes au sein de ce service, et nonobstant l'école française qu'ils pourraient faire, je tiens à souligner qu'il faudrait absolument aussi consacrer quelques années pour travailler à Bercy et s'immerger avec les hauts fonctionnaires français, parce qu'au-delà de la technique, ce sont les réseaux qui sont importants et les contacts qu'ils pourront établir, ces jeunes retrouveront plus tard des hauts fonctionnaires qui auront le même niveau qu'eux, avec qui ils auront travaillé et à qui ils pourront téléphoner naturellement, donc échanger et plus facilement s'entendre...

M. le Ministre d'Etat.- Absolument, Monsieur BURINI, et je vous remercie de votre intervention, c'est un de mes soucis, je l'ai déjà évoqué avec Monsieur l'Ambassadeur de France et il faut qu'à la prochaine Commission bilatérale nous évoquions la possibilité d'échange de fonctionnaires ou d'agents de l'Etat, dans des services. Effectivement, indépendamment du détachement, on pourrait aussi, nous ici, accueillir des fonctionnaires français, pas en détachement mais en échange pour quelques mois. D'ailleurs la question, même si cela dépasse mes compétences, se pose aussi pour les magistrats, mais je n'en dis pas plus parce que cela dépasse mes attributions et mes compétences, mais c'est en tout cas une piste sur laquelle nous allons essayer d'avancer.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Moi aussi je voudrais m'associer aux félicitations adressées aux Services Fiscaux. Ce service fait un

travail remarquable dans le management de son service mais aussi vis-à-vis de l'extérieur et des personnes qu'ils reçoivent. Il passe en moyenne deux cents personnes par jour dans ces locaux, c'est-à-dire pas loin de 7.000 par mois. C'est donc un service dynamique très important. Rappelons que la direction a participé au projet de loi sur les droits de mutation.

Aussi, Monsieur le Ministre, je pense que le Gouvernement doit se pencher sur l'état des locaux des Services Fiscaux, du fait que ces locaux sont dédiés à recevoir du public. Je pense qu'ils méritent bien un important renouveau.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, la rénovation des locaux d'accueil de cette direction est prévue dans le budget 2013, nous vous demandons de voter les crédits nécessaires, de même – et c'est important pour nos fonctionnaires – la rénovation de l'accueil au S.P.M.E.. Les deux services ayant été signalés par l'équipe d'usagers, accompagnée toujours d'un fonctionnaire, qui visitent les services qui accueillent le public dans l'Administration et qui avaient relevé qu'effectivement on pouvait beaucoup progresser dans l'accueil aux Services Fiscaux. Merci.

M. le Président.- Merci. Je crois qu'effectivement cela fait partie des travaux qui sont prévus pour donner aussi une visibilité à tous les services qui accueillent du public.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 - Frais de personnel.....	1.183.200
354.030 - Frais de fonctionnement.....	97.500
354.040 - Achat & entretien matériel.....	20.000
354.060 - Frais propres activité service.....	126.000
	<u>1.426.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

J'en ai déjà parlé lors du Budget Rectificatif, mais je tenais encore à en parler ce soir, s'agissant du montant des charges locatives dans les immeubles domaniaux.

Je demande au Gouvernement d'être vigilant et après l'affaire de l'immeuble « San Sébastien », vous nous aviez dit, Monsieur le Ministre, qu'il n'y aurait plus de problème dans les rappels de charges. Or, vous le savez, il y a un problème dans l'immeuble « Le Magellan », donc je demande à ce que le Gouvernement prenne ses responsabilités vis-à-vis des syndicats d'immeubles.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, nous avons pris note de cette problématique, et je pense qu'elle est en cours d'amélioration quand même, mais elle fera aussi l'objet d'une mission spéciale de l'Inspection Générale de l'Administration afin, non pas dans un but de trouver à tout prix des coupables, mais plutôt d'identifier de manière rationnelle et pragmatique quelles sont les pistes pour une amélioration. Donc, quelquefois un œil extérieur, un œil neuf peut regarder certains points critiques et relever certains éléments qui font effectivement obstacle au bon fonctionnement.

Cependant, il faut le dire, j'apprécie aussi beaucoup le travail de l'Administration, c'est toujours un peu les critiques qui font surface dans ce type de débat, mais c'est un domaine où il y a un travail énorme qui se traduit aussi par des recettes significatives pour le budget de l'Etat, il ne faut pas l'oublier. L'Administration des Domaines fait preuve d'intégrité et de prudence et prouve une efficacité remarquable même si certains aspects peuvent et doivent être améliorés.

M. Gérard BERTRAND.- Je ne mets pas en doute la qualité du Service de l'Administration des Domaines qui est un très gros service et certainement très difficile à gérer. Ce que je veux dire c'est que c'est la faute des syndicats d'immeubles qui ne font pas leur travail en temps voulu. C'est à ce niveau-là que je vous demande d'être vigilant.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est la mission de l'Inspection Générale de l'Administration.

M. Gérard BERTRAND.- Voilà, c'est très bien.

M. le Ministre d'Etat.- C'est la mission principale de l'Inspection Générale de l'Administration, pour 2013. Inspection Générale qui vient d'être renforcée par l'arrivée en son sein d'une jeune monégasque fonctionnaire qui a fait l'E.N.A. d'ailleurs et qui va pouvoir travailler sur ce sujet. J'espère que du rapport d'inspection on pourra tirer des conclusions d'actions rapides.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je vais intervenir sur les logements domaniaux et notamment sur l'absence de construction. Alors, vous me permettez que j'intervienne sur l'Administration des Domaines ou vous voulez que cela se fasse à la Section 7 ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas vraiment l'Administration des Domaines qui décide...

M. Laurent NOUVION.- Je garde mon intervention pour la Section 7 ?

M. le Président.- Je pense que c'est mieux, oui.

Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'est pour compléter ce que disait M. BERTRAND. J'entends bien votre discours, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, pour autant j'ai un peu de mal à comprendre. Il y a encore beaucoup de Monégasques qui viennent nous montrer leur fiche des charges. Il y a quelques temps de ça, il y avait eu un problème sur le « San Sébastien ». Nous nous en étions émus et vous nous aviez assuré que toutes les mesures seraient prises pour que ce regrettable incident ne se renouvelle plus. Il se trouve que cet incident se produit à nouveau. Pourtant le remède est assez simple : il faut que les syndicats d'immeubles fassent leur travail, tout simplement. Ce n'est pas aux locataires de faire le travail des syndicats et de le contrôler. Aussi il n'est pas acceptable que les locataires reçoivent des rappels de charges sur des années antérieures aujourd'hui dans la mesure où ce type d'incident a déjà été identifié au « San Sébastien ». Vous nous dites que c'est également arrivé au « Magellan » et au Stade Louis II et qu'une inspection va avoir lieu...

Donc, à un moment donné, il faut que le Gouvernement, l'Administration des Domaines ou le service que vous voulez prendre vraiment les choses en main. Je ne vois pas très bien ce que le rapport d'inspection va faire ressortir d'autre à part dire que les syndicats n'ont pas fait leur travail.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ils doivent aussi proposer des mesures concrètes. Je peux vous dire que pour les nouveaux immeubles domaniaux qui vont entrer en service prochainement, également la sélection des syndicats et la rédaction des cahiers des charges a été particulièrement soignée. Malheureusement, on se trouve certaines fois devant de vieux contrats, on peut les dénoncer, ce qui pourra éventuellement être fait sur la base de l'inspection. Pour les nouveaux contrats, sur la base des mauvaises expériences du passé qui servent à améliorer l'avenir, nous avons pris le soin, dans la sélection des syndicats et dans les cahiers des charges ainsi que dans leur mission afin de veiller à ce type de problématique que vous signalez et sur laquelle nous sommes tout à fait d'accord.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le fond, vous avez complètement raison, c'est absolument inadmissible. D'ailleurs l'année dernière on a abandonné un certain

nombre de charges anciennes parce que ce n'était pas possible de demander, quatre ans après, des régularisations de charges. Mais le sujet est quand même compliqué parce que la responsabilité du syndic dépend du contrat qui le lie à l'Etat et des clauses qui sont dans ce contrat, ce que vient de dire M. PICCININI. Le but de l'inspection est de constater comment ça marche, quel est le contenu des contrats et ce que l'on peut faire à partir de ces contrats. Elle fait aussi des propositions pour améliorer les choses. L'inspection est souvent utile vous savez.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je n'en doute pas ! Ce n'est pas le rôle de l'inspection que je dénonce.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Madame Michèle DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Juste un mot, Monsieur le Président. A l'occasion de cette inspection, Monsieur le Ministre, la réorganisation de la gestion du parc domanial pourrait être évoquée et l'on pourrait envisager à ce moment-là la création d'un pool de personnes compétentes qui relèveraient, évidemment, de l'Administration des Domaines et qui pourraient avoir le rôle de gérer le parc domanial. Cela reviendrait, en outre, me semble-t-il, bien moins cher à l'Etat. N'est-ce pas une hypothèse intéressante ?

M. le Ministre d'Etat.- Cela peut être une conclusion du rapport d'inspection, mais sur les derniers rapports, depuis que l'inspection existe, je n'écris pas moi-même les rapports d'inspection, donc je laisse le soin aux inspecteurs de faire des propositions.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je voulais juste préciser, puisque je me suis exprimé dans la presse récemment, sur notre souhait de proposer, effectivement, au Gouvernement Princier dans le cadre du programme que nous allons présenter aux Monégasques, l'idée de créer une foncière d'Etat. Et, bien entendu, dans le cadre de cette foncière d'Etat qui regrouperait la Direction de l'Habitat, ainsi que l'Administration des Domaines, avec en perspective l'optimisation du parc domanial, un meilleur entretien, je dirai, plus rapide,

du renouvellement des appartements ; éviter ce problème de rappels de charges qui est difficilement compréhensible et assez insupportable pour les compatriotes qui les reçoivent et qui doivent payer en six mois. Tout cela est à peu près lié, mais nous nous expliquerons de façon précise. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous avons réfléchi et qui nous paraissent être, probablement, une mesure de bon sens pour les années qui viennent, autant sur le plan – je vous l'ai dit – des rentrées de loyers, que sur l'optimisation du parc et sur la flexibilité du parc immobilier pour les Monégasques qui correspond d'ailleurs assez, Monsieur le Ministre, aux conclusions du rapport de l'I.M.S.E.E. que vous avez commandé et aux conclusions qui insistaient beaucoup sur la flexibilité de ce parc, ainsi que le fait qu'il y ait un délai de rafraîchissement des appartements qui soit plus rapide. Ce serait probablement une des solutions.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 - Frais de personnel.....	1.464.100
355.030 - Frais de fonctionnement	71.000
355.040 - Achat & entretien matériel.....	500
355.060 - Frais propres activité service	1.141.000
	<u>2.676.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement je pense qu'il est peut-être un peu tôt mais je crois qu'il faudra quand même faire un bilan du guichet unique qui, d'après les échos que nous avons reçus, sont déjà favorables, mais je crois que cette structure, qui avait été demandée depuis de nombreuses années, est un plus pour la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur NOUVION, vous comprendrez, en écho de ce que j'ai déclaré tout à l'heure, que je ne peux pas répondre à votre intervention.

M. Laurent NOUVION.- Tout à fait.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr, Monsieur MARQUET, nous le ferons. D'ailleurs vous savez que le guichet unique est devenu maintenant un lieu d'accueil, aussi, pour toutes les personnes qui veulent s'installer en Principauté.

Effectivement, j'ai des retours. Encore ce matin, j'ai reçu avec M. MASSERON une personne qui est venue critiquer le système, donc il y a toujours des exceptions, mais globalement, les retours sont plutôt très positifs sur l'accueil. Le dernier document publié par le M.W.B.O. « s'installer en Principauté », qui a été imprimé en français, en anglais et en italien, correspond, c'est du moins ce que me dit M. l'Ambassadeur FISSORE qui lui est en contact encore plus directement que moi, aux attentes de personnes qui veulent s'installer en Principauté et/ou y développer des affaires. Ces documents correspondent à ces

attentes. En plus, ils sont évidemment en lien étroit avec le site du Gouvernement que je vous invite de nouveau à aller regarder. Dans les pages services publics du site du Gouvernement, il y a deux volets, particulier ou entreprise, c'est aussi en anglais et lorsque vous cliquez sur une demande d'entreprise, vous avez toutes les explications pour toutes les démarches que l'on peut faire pour créer une activité économique en Principauté.

Le bilan sera fait dans la première partie de 2013. Merci, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, cela permet à de nombreux étrangers qui, avant, venaient se plaindre qu'il y avait des croyances dues à certaines pratiques d'intermédiaires douteux.

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

On en a souvent parlé et on a déjà vu beaucoup d'améliorations pour la constitution des sociétés mais il y a quand même une passerelle qu'il faut encore améliorer, c'est entre le Service de l'Expansion Economique et la D.P.U.M. parce que souvent, c'est un peu le chat qui se mord la queue, puisque un service attend sur l'autre et ne donne pas l'autorisation tant que les locaux ne sont pas prêts et les locaux ne sont pas prêts tant qu'on n'a pas l'autorisation. J'exagère un peu le propos, mais il faudrait qu'on puisse améliorer davantage cette passerelle pour que vraiment il n'y ait pas de souci, parce que c'est souvent ce que l'on entend lorsque les personnes veulent s'installer.

M. le Ministre d'Etat.- *A priori*, Monsieur NOTARI, les instructions ont été données, je pense, par l'Expansion Economique et c'est respecté. C'est pour cette raison que nous avons gagné beaucoup de temps dans la constitution des dossiers, et que l'Expansion Economique continue l'instruction alors même que la D.A.S.S. ou la D.P.U.M. sont saisies. Donc, on ne prend pas de retard en attendant et on donne des autorisations avec une adresse qui n'est pas encore fixée. Toutes les semaines on en passe au Conseil de Gouvernement...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... évidemment, mais il y a quand même un filtre. Si après trois mois ou six mois il n'y a toujours pas d'adresse, alors il y a la commission prévue par la loi qui doit se prononcer pour une éventuelle révocation parce que là, ce sont des personnes qui n'ont pas des intentions sérieuses. Si après six mois ou un an il n'y a toujours pas de siège, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

M. Fabrice NOTARI.- C'est pour cela que je disais que...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... normalement, de plus en plus on permet de notifier l'adresse dans un délai raisonnable de trois mois, d'ailleurs renouvelable par une prorogation de l'autorisation. Donc on essaie d'aller dans le sens que vous souhaitez.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une simple question au Gouvernement. Le Gouvernement nous a indiqué sa détermination à renforcer l'administration électronique et à renforcer la dématérialisation des procédures. Je souhaiterais savoir quand il sera possible de déposer un dossier à la Direction de l'Expansion Economique par voie électronique ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est prévu, mais je ne peux pas vous donner le délai mais je vais vérifier à quelle échéance cela est prévu.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- J'aimerais reposer la même question que j'ai posée l'année dernière dans cet hémicycle, enfin dans l'ancien Conseil National désormais, à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

Monsieur MASSERON, je vous avais demandé l'année dernière si vous pouviez envisager et réfléchir activement à détacher deux ou trois fonctionnaires de police afin de pouvoir les mettre, dans le cadre de l'Expansion Economique, physiquement dans les locaux de l'Expansion Economique de façon à faciliter un certain nombre de procédures à de nouveaux résidents ou des personnes souhaitant s'installer en Principauté. Vous m'aviez répondu que vous y réfléchiriez et puis un an après nous en sommes à peu près au même stade. Je trouve cela dommage parce que c'est vraiment un petit détail qui pose peut-être problème pour vous sur le plan administratif mais qui peut être un élément très favorable, très rapide et un élément incitatif pour des personnes qui souhaiteraient s'installer rapidement à Monaco et cela permettrait de faire pratiquement tout en même temps parce que l'on sait que ce n'est pas simple et que, notamment, parfois, certaines démarches de la Sûreté – dans la majeure partie des cas la Sûreté fait très bien son travail – mais sur la forme, un certain nombre de personnes, certains même résidents, sont heurtées de la façon dont elles sont reçues dans le cadre de leur renouvellement de leur carte ou pour ceux qui veulent venir s'installer à Monaco quand ils ont un premier rapport avec la Sûreté Publique.

J'aimerais savoir si vous avez réfléchi à ma proposition de l'année dernière. Je vous écoute.

M. le Ministre d'Etat.- Par rapport à l'an dernier, Monsieur NOUVION, nous avons beaucoup progressé sur le sujet. Nous avons progressé parce que le formulaire de demande de carte de résident est maintenant en ligne, disponible au M.W.B.O. et donc concrètement, nous avons fait gagner aux personnes

qui souhaitent une carte de résident au moins un rendez-vous à la Sûreté Publique. Donc, on a progressé.

Alors nous n'en sommes pas encore, effectivement, à tout faire au M.W.B.O. cela n'est pas très envisageable parce que la Sûreté Publique – et pour des raisons que tout le monde comprend – souhaite avoir un rendez-vous personnel dans les locaux de la Sûreté Publique avec la personne qui fait la demande.

Mais en tout cas on a évité, aujourd'hui, le double rendez-vous. Un premier rendez-vous pour avoir un imprimé et après un deuxième rendez-vous pour déposer l'imprimé. Donc, on a quand même progressé et c'est en ligne, mais évidemment on ne peut pas encore l'envoyer directement en ligne à la Sûreté, je ne pense pas que cela soit possible.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse assez diplomatique mais qui n'est que partielle.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur l'Expansion Economique ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de personnel.....	2.534.300
357.030 - Frais de fonctionnement.....	2.605.000
357.040 - Achat & entretien matériel.....	987.200
357.060 - Frais propres activité service.....	4.339.300
	<u>10.465.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

Une abstention, M. Guillaume ROSE, et pour cause.

*(Adopté
M. Guillaume ROSE s'abstient).*

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs..... 4.797.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P..... 3.483.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je voulais féliciter à ce chapitre-là, « l'Office des Emission des Timbres-Poste », c'est plutôt le Musée aussi, l'exposition numismatique qui a eu lieu il y a deux week-ends et qui était remarquable. C'est sûr que cela intéresse les connaisseurs mais au niveau mondial cela n'a pas été assez su. Ce reproche, je l'ai dit au Centre de Presse. Cela n'a pas assez été relayé au niveau publicité et c'est dommage.

M. le Ministre d'Etat.- Je m'associe vraiment à ce que vient de dire Monsieur le Président, puisque j'ai inauguré avec M. BERTRAND cette exposition qui était de toute beauté, avec des pièces extraordinaires qui fêtaient le 500^{ème} anniversaire de la pleine Souveraineté de la Principauté. Malheureusement la durée était trop courte, on n'a pas pu utiliser vraiment cette exposition pour y faire venir davantage d'élèves

et cela est vraiment dommage. J'ai demandé au responsable d'essayer de prévoir à l'avenir une durée plus longue. C'est vrai qu'il y avait beaucoup de prêts des Cabinets, des médailles de Paris, de Lyon, de Marseille, c'était une très très belle exposition et lorsqu'on a fini l'inauguration, c'est-à-dire vers 10 heures 30, il y avait une foule impressionnante qui attendait pour rentrer visiter l'exposition.

Donc, c'est une exposition qui a attiré de très loin des collectionneurs et des amateurs d'histoire. C'est une grande réussite pour cette exposition.

M. le Président.- Je crois que les deux points négatifs c'est la durée qui a été trop courte et la publicité qui n'a pas été suffisamment faite.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de personnel.....	553.600
362.030 - Frais de fonctionnement.....	28.000
362.040 - Achat & entretien matériel.....	500
	<u>582.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je vais donner la parole à M. Jean-Charles GARDETTO et ensuite à M. Gérard BERTRAND.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président nous avons été saisis par plusieurs de nos compatriotes et d'autres entités d'ailleurs en ce qui concerne les informations disponibles à la Direction de l'Habitat. Ces personnes souhaitaient connaître, notamment, la loi applicable à leur immeuble afin de pouvoir apprécier quels étaient leurs droits. En d'autres termes, elles souhaitaient savoir si l'appartement qu'elles occupaient était sous l'empire de la loi n° 1.235 ou bien dans le secteur libre.

La différence, bien sûr, n'est pas moindre puisque les locataires des secteurs protégés sont, bien évidemment, bénéficiaires des mesures de protection spécifiques au titre de cette loi qui est d'ordre public. Or, ces personnes ayant simplement demandé la situation de leur immeuble sans demander des informations nominatives sur les propriétaires ou quoi que ce soit, se sont vu opposer par la Direction de l'Habitat un secret professionnel. Ce que je trouve quelque peu surprenant, s'agissant de connaître la loi applicable à l'immeuble qu'on habite. Je m'interroge d'autant plus qu'il est important que les administrés aient connaissance de la loi et du droit applicable. Il entre dans les missions de l'Administration de renseigner les administrés, en particulier dans le cadre d'un service public.

Je me permets donc d'attirer l'attention du Gouvernement sur cette problématique et de souhaiter qu'une réflexion soit mise en place afin de mieux articuler l'information des administrés avec la protection des éléments nominatifs tenant à la vie privée. Je pense qu'une solution est certainement possible, puisque d'autres Etats y parviennent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'ai bien noté cette remarque.

Il arrive au niveau du Département, du Directeur général, du Conseiller, de constater l'inverse. C'est-à-dire, quelquefois des propriétaires qui souhaitent savoir exactement de quelle loi relève ou ne relève pas leur logement, donc on fait un travail de recherche. Je dois vous dire que lors de ces vingt-quatre mois de mes fonctions, je n'ai jamais reçu une remarque négative de la part d'un locataire d'un appartement supposé sous loi et qui s'est vu opposé un pareil refus.

Mais, j'ai bien pris note de votre information et dans les quelques heures qui me restent en fonction, je m'activerai afin de parler avec le Directeur de l'Habitat afin d'éclaircir ce point. Cependant, on a plutôt le problème inverse, le propriétaire qui souhaite savoir de quelle loi relève son bien ; mais des locataires je n'en ai jamais eu. Je vais m'inquiéter dans les heures qui viennent pour préciser ce point.

Merci de l'avoir signalé.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Tout d'abord, Monsieur PICCININI, je confirme les propos de M. GARDETTO, car pas plus tard que la semaine dernière j'ai reçu un locataire qui ne savait pas sous quelle loi était son appartement.

Donc, je lui ai conseillé de se rapprocher de l'Habitat et on lui a répondu qu'il fallait faire une demande officielle par écrit, le Service de l'Habitat ne l'a pas renseigné tout de suite, alors que je suppose que ce service doit avoir le listing de tous les appartements sous loi. Cela est une première chose.

Ensuite, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la question des échanges d'appartements dans le parc domanial.

Il s'agit d'une demande récurrente de nos compatriotes. En effet, certains d'entre eux se retrouvent à deux, voire seuls, dans des appartements de trois, quatre voire cinq pièces. Ils aimeraient changer pour un appartement plus petit mais compte tenu de la réévaluation du loyer et parfois de l'augmentation conséquente du montant des charges, ils préfèrent conserver leur appartement d'origine. D'autres encore aimeraient garder une pièce en plus, le plus souvent pour recevoir leurs enfants ou petits-enfants, mais ils n'ont droit qu'à un deux pièces, alors ils préfèrent se rétracter.

Cela est dommage quand on connaît la pénurie de trois pièces et le peu de cinq pièces disponibles à chaque commission...

Il me paraît donc indispensable de faciliter la mobilité au sein du parc domanial. Je sais que cela est possible, vous l'avez rappelé, mais il n'existe aucune mesure facilitatrice, voire incitative.

La majorité a déjà eu l'occasion de donner quelques pistes de réflexion comme le maintien du loyer qui pourrait être réalisé par le biais de l'instauration d'une aide compensant la différence entre les deux loyers, et pourquoi pas la prise en charge par l'Etat des frais de déménagement.

Je demande donc au Gouvernement d'étudier sérieusement cette question afin que des mesures incitatives puissent voir le jour rapidement en ce domaine. Il va de soi que la Commission du Logement apprécierait de participer à l'élaboration de ces mesures.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement, ce sujet avait déjà été débattu lors de la dernière Commission d'Attribution. La Direction de l'Habitat a préparé une étude sur ce thème, parce que vous le savez il y a deux philosophies, on dit on va dans un appartement plus petit avec la même valeur de bail que l'appartement qui est un vieux millésime, mais cela risquerait de créer dans le même immeuble des distorsions parce que celui qui habite sur le même palier paie plus cher que son voisin. Donc on a plutôt opté – pour le moment, à ce stade de l'étude – pour des mesures incitatives comme vous le souhaitiez, pour inciter les personnes au moment où elles déménagent vers du plus petit, même si elles doivent payer plus cher. Mais peut-être que l'Etat pourrait à ce moment-là donner, par exemple, la gratuité pendant « X » mois, etc... mais il faut qu'à la fin, l'appartement revienne au même niveau de location dans tout l'immeuble pour éviter des distorsions qui seraient difficilement acceptables.

Une étude existe dans ce sens-là, et des propositions seront faites à mon successeur qui devra, en bonne entente avec M. VALERI qui participe à ces réunions de la Commission d'Attribution, peut-être les élaborer et les finaliser lors de la prochaine commission qui se déroulera, si je ne me trompe pas, au mois de mars. Mais l'idée est plutôt de donner une incitation mais aussi faire en sorte que les loyers restent homogènes dans le même immeuble et, effectivement, encourager les locataires dans le sens que vous avez dit et que l'on avait déjà envisagé. Mais votre remarque nous permet d'attirer encore une fois l'attention sur ce thème afin que ce dossier ne se perde pas d'ici mars et qu'il fasse par contre surface au bon moment.

M. le Président.- La remarque que j'avais faite à ce niveau-là, c'était aussi si on change les niveaux de loyer dans un immeuble, après cela pose des problèmes pour le calcul du C.H.C.. Donc je crois que la solution d'une aide ou d'une compensation est préférable, car on ne peut pas changer les loyers sinon pour le C.H.C. cela va être une catastrophe.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.010 - Frais de personnel.....	566.700
363.020 - Frais d'études et formation.....	89.500
363.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>1.900</u>
	<u>658.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une demande de précision parce que le Directeur du Service du contrôle des jeux est parti. Il y a quelqu'un qui assure l'intérim mais il n'y a pas de remplaçant qui a été nommé. Est-ce que le remplaçant sera nommé bientôt ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bientôt. Enfin dans les mois qui viennent.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de personnel.....	641.300
364.020 - Frais d'études et formation.....	150.000
364.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>80.000</u>
	<u>871.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies.....	485.300
--	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Chap. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 - Frais de personnel.....	1.238.400
366.020 - Frais d'études et formation.....	67.800
366.030 - Frais de fonctionnement.....	80.100
362.040 - Achat & entretien matériel.....	1.500
	<u>1.387.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention aurait très bien pu se faire au niveau de l'Administration des Domaines, mais comme il s'agit des appartements pour les handicapés, j'ai

préférez le faire au niveau du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Si ces appartements ont le mérite d'exister, certains points mériteraient d'être revus afin d'améliorer leur adaptabilité.

Par exemple, aux « Jardins d'Apolline », dans la chambre, l'espace entre le lit médicalisé et le mur est insuffisant pour permettre le passage du fauteuil roulant ; le retournement dans la cuisine est impossible ; le demi-tour dans la salle d'eau est compliqué, dans

la salle de bain, comme dans les toilettes invités, des barres ont été fixées du côté gauche sans prendre en compte que c'est justement le côté où la personne est handicapée, donc, impossible de se servir de ces barres. De même, le miroir fixé dans la salle de bain est à hauteur d'homme debout, la personne handicapée ne peut donc pas s'y voir. Enfin, elle ne peut accéder librement au lavabo car l'espace sous celui-ci ne lui permet pas de s'approcher, il y a un meuble, elle ne peut pas s'approcher avec le fauteuil. Aussi, les gestes de toilette quotidiens (comme le brossage des dents ou le rasage) deviennent impossibles.

L'appartement a été dimensionné en se basant sur les normes P.M.R. de base. Il suffirait d'augmenter d'une trentaine de centimètres la largeur de la salle de bain, du couloir et de la chambre pour que le déplacement soit rendu possible.

Peut-être que pour les futures constructions, l'architecte pourrait prendre en compte ces remarques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur BERTRAND, je partage totalement votre intervention. J'ai reçu la famille en question et je lui ai demandé de faire ce courrier dont vous avez repris les extraits à l'instant, parce qu'ils sont venus me donner des explications verbales et je sais maintenant, par expérience, qu'il vaut toujours mieux avoir des écrits car cela nous permet d'être plus efficaces ensuite par rapport aux différents services concernés.

Je voudrais dire tout d'abord qu'il y a un grand progrès qu'il faut souligner, c'est que désormais dans chaque immeuble domanial construit, nous réservons environ trois appartements sur cent pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. Or, il y avait à peine quelques appartements qui avaient été prévus pour cela dans les dernières décennies. Là, nous en avons eu trois dans la première tranche des « Jardins d'Apolline », et nous en aurons trois dans la deuxième tranche. Donc, nous sommes en mesure, aujourd'hui, avec des F2 et aussi des F3 que nous n'avions pas avant, de répondre aux besoins de toutes les personnes handicapées de la Principauté. Au niveau de la quantité, nous avons donc quasiment réglé le problème. En tout

cas, il sera réglé dès l'année prochaine avec la deuxième tranche de « l'Ilot Rainier III ».

Alors, évidemment comme ce sont des expériences nouvelles pour les services, il y aura des améliorations à apporter et c'est tout le sens de votre intervention. Il y a une coordination à avoir entre différents services de différents Départements : les Finances, l'Équipement et les Affaires Sociales. Mais on a pris note de tous les petits problèmes constatés et je peux vous dire que pour la deuxième tranche, par cette collaboration entre les trois Départements et leurs services concernés, nous aurons des appartements, dès l'ouverture, parfaitement adaptés aux personnes handicapées, en collaboration, bien sûr, avec l'architecte.

M. le Président.- Je pense que c'est quand même très important, tout le monde est d'accord pour dire, « mettons le paquet pour équiper quelques appartements ». Je crois que c'est une très bonne chose et il faut que ce soit bien fait parce que sinon, les personnes sont déçues au dernier moment.

Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Une question à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé qui concerne en fait la loi sur l'inaptitude qui est une loi qui pose un certain nombre de problèmes aux employeurs et qui, malheureusement, n'est peut-être pas vraiment attractive pour la Principauté dans la mesure où elle pénalise l'employeur de la façon suivante. Il faut savoir – je prends en exemple la restauration rapide – qu'un salarié qui est déclaré inapte à un poste doit être recasé à un autre poste. S'il n'y a pas d'administratif, à ce moment-là il est inapte à tout poste. S'il est inapte à tout poste, c'est donc l'employeur qui doit payer les indemnités de licenciement, ça encore passe... mais, ensuite, on a l'exemple d'une entreprise qui vient d'être retoquée au Tribunal et, suite à une inaptitude à tout poste, a été obligée malgré tout de recaser le salarié dans une entreprise différente. Donc, cela dépasse carrément les bornes. On a l'arrêt à la Fédération Patronale, il n'est pas définitif, mais on l'a.

Donc, je voulais savoir s'il était possible d'envisager une modification de ce texte qui pose, comme je l'ai dit, un certain nombre de problèmes et qui vraiment, aujourd'hui, ne participe pas du tout à l'attractivité de Monaco.

M. le Président.- Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je partage en partie vos préoccupations, Monsieur CLERISSI, mais en partie seulement. Je voudrais quand même rappeler que cette loi à l'origine, est une loi sociale qui a été demandée par le Conseil National, justement pour protéger les salariés qui, jusqu'à cette loi, s'ils devenaient inaptes pour une fonction, étaient licenciés sans avoir aucune possibilité d'être reclassés dans l'entreprise.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

Peut-être pas licenciés de droit, mais de fait lorsqu'ils ne pouvaient plus exercer un travail, au bout d'un certain temps, ils étaient licenciés.

Aujourd'hui, c'est un droit social qu'on a ouvert, c'est vrai, c'est un droit pour les salariés, mais il a été voulu par l'Assemblée, qui a d'ailleurs non seulement souhaité mais voté cette loi, il y a quelques années.

Pour autant, comme tous les textes nouveaux, ils sont perfectibles et vous avez raison de pointer du doigt certains problèmes. Moi-même j'ai d'autres critiques à faire sur cette loi qui, dans son application, peut sans doute être améliorée. Tout d'abord, il est certain que pour les petites entreprises c'est beaucoup plus compliqué. Cette loi est surtout destinée à de grosses sociétés : lorsqu'on a plusieurs centaines de postes, on peut recaser et reclasser. C'est beaucoup plus compliqué lorsqu'il s'agit d'une petite entreprise.

Je voudrais aussi recadrer le problème. J'entends quelques employeurs dont vous vous faites l'écho ce soir critiquer ce texte, mais il y a, de mémoire, à peine quelques dizaines de cas concernés chaque année. Nous avons 47 000 salariés – de mémoire, parce que c'est une question que vous n'aviez pas posée en séance préparatoire et donc je n'ai pas les statistiques avec moi – mais une vingtaine de cas seulement chaque année, pour vous donner une idée de ce problème qu'il faut circonscrire à ce qu'il est réellement, quelques entreprises chaque année sont concernées.

Alors, moi je vois, effectivement, des améliorations possibles à apporter et nous y réfléchissons en liaison avec la Direction du Travail et bien sûr l'équipe de mon Département, et les juristes de la Direction des Affaires Juridiques aussi. Il y a un problème formel

dans l'application, mais je ne pense pas qu'il soit possible comme vous le dites Monsieur CLERISSI – en tout cas je n'ai pas eu ce cas sur mon bureau – qu'on impose à une entreprise de recaser un salarié dans une autre entreprise. Je ne comprends pas comment cela serait possible avec ce texte. Par contre, il est vrai qu'on a eu une condamnation récente qui me choque, d'un employeur, pour des raisons strictement formelles. Par définition, le juge a toujours raison donc je ne porte pas d'appréciation sur le jugement du juge qui a été rendu, mais il est clair qu'il y a une rédaction qui n'est pas suffisamment précise et qui a conduit à cette décision, parce que de mémoire, le médecin avait déclaré le salarié inapte à tous les postes possibles dans l'entreprise, donc il n'était manifestement pas reclassable et l'Inspection du Travail n'a donc pas tenu la commission de reclassement. A quoi sert-il de saisir une commission de reclassement lorsqu'on a une décision de l'Office de la médecine du travail attestant que le salarié n'est pas reclassable ? Il y a eu un appel du salarié et le juge a condamné l'entreprise parce que la réunion n'a pas été formellement tenue. Donc, si vous voulez, on apprend en marchant. Il est clair que désormais on tiendra formellement des réunions, même lorsqu'on n'a rien à dire, si ce n'est de constater qu'on ne peut pas reclasser. Dont acte, on y veillera désormais.

Une dernière chose aussi, je trouve qu'il y a eu un déséquilibre dans le texte. L'employeur ne peut pas faire appel de la première décision du médecin et je pense que c'est normal que l'employeur ait le droit aussi d'avoir une possibilité de contestation et de faire appel à une nouvelle expertise médicale.

Donc, on y travaille. En résumé : vingt cas par an, c'est social, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais il faut améliorer, c'est vrai, les points qui doivent l'être. Je partage donc en partie vos préoccupations et nous serons prêts l'année prochaine pour améliorer le texte et vous le soumettre.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est par extrapolation que je disais que le salarié devait être reclassé dans une entreprise différente, parce qu'on n'a pas bien compris l'arrêté et même avec les services juridiques de la Fédération Patronale, on a supposé qu'il en était ainsi, mais je ne peux pas vous en dire plus.

En revanche, ce que je voulais vous dire aussi c'est que le tissu monégasque est composé essentiellement de microstructures de moins de cinq employés et imaginez ce que cela coûte à un employeur de licencier un salarié. Un salarié qui est en poste par exemple depuis quinze ans et qui, malheureusement, est inapte à tout poste. Cela est à la charge de l'employeur. La loi a été organisée pour servir les grandes sociétés pour lesquelles cela ne cause pas trop de problèmes, mais la trésorerie d'une petite entreprise peut être fortement impactée par cette loi. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, il y a quelques difficultés qui sont apparues lors de l'application de cette loi, difficultés rencontrées aussi bien par les employeurs que par les employés, partant aussi du principe que lorsqu'un jugement ne nous est pas favorable, on rencontre forcément un problème avec la loi qui l'a entraîné.

Cette loi, effectivement, à l'origine était un vœu du Conseil Economique et Social avant même d'être un vœu du Conseil National et elle avait été faite avant tout pour éviter à des salariés de se retrouver dans une situation de « vide juridique ». En fait le choix qui avait été fait par le Gouvernement, le Conseil National avec l'avis du Conseil Economique, était de définir une situation claire : soit le salarié est apte pour l'emploi qu'il occupe et il peut éventuellement bénéficier d'un arrêt maladie, soit il est inapte et il est soit reclassé, soit licencié. C'était pour éclaircir la situation.

Effectivement, à la demande aussi bien des employeurs que des salariés, nous avons mis en place un certain nombre de dispositions, et notamment une commission, de façon à ce que tout le monde puisse faire valoir ses droits. Vous nous dites aujourd'hui que peut-être l'employeur pourrait avoir un recours supplémentaire, c'est tout à fait possible, une loi est là pour être perfectionnée si on s'aperçoit, au bout de quelques temps, qu'il y a des problèmes pour l'appliquer. Sachant aussi que le reclassement visé dans la loi n'est possible que dans les grandes entreprises. On sait parfaitement que le tissu local monégasque, composé en grande partie de P.M.E., n'utilisera pratiquement jamais le reclassement.

Quant au reclassement dans une autre entreprise, *a priori*, des souvenirs que j'ai gardé de l'étude de la loi, je crois que cela n'a jamais été envisagé, cela n'a même jamais été demandé....

M. Philippe CLERISSI.- ... je disais que c'était une extrapolation parce que nous n'avons pas compris l'arrêt qui a été rendu.

M. le Président.- Bien. Merci beaucoup de ces précisions.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention en deux points qui recoupe celle de M. CLERISSI et celle de M. BERTRAND. D'une part sur la question de la retraite, il n'y a pas à Monaco de procédure de mise à la retraite. L'employeur est obligé de licencier le salarié, c'est assez paradoxal. Je pense qu'on pourrait peut-être réfléchir à combler ce vide pour ne pas imposer cette démarche assez négative finalement à l'employeur qui n'a pas nécessairement à se plaindre de son salarié mais qui peut avoir à mettre en œuvre des dispositions pour sa retraite. Premier point.

Le deuxième point rejoint l'intervention de M. BERTRAND puisque j'avais demandé au Gouvernement, lors de précédents débats budgétaires, la mise en service d'un deuxième Mobibus et également la disponibilité de ce Mobibus les samedis, dimanches et jours fériés. J'ai cru comprendre que du nouveau était intervenu, mais je ne sais pas précisément dans quels termes. J'ai cru comprendre qu'on avait utilisé le bus dédié aux malades atteint de la maladie d'Alzheimer en partie pour les personnes à mobilité réduite mais qu'il ne s'agit pas d'un deuxième Mobibus. Alors, peut-être que le Gouvernement pourra nous donner quelques explications à ce sujet ?

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Stéphane VALERI souhaite répondre, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* La loi sur les

inaptes effectivement vise à l'inaptitude, pas à la mise à la retraite. En quoi cela est-il lié ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Moi je parle de la mise à la retraite, c'est-à-dire que lorsqu'une personne a l'âge de la retraite, que l'employeur est obligé de la licencier, il ne peut pas simplement faire une procédure de mise à la retraite.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui. Il faut avoir selon les règles du régime de la C.A.R., effectivement, au moins soixante ans. Parce qu'avant soixante ans vous ne pouvez pas bénéficier d'une retraite dans le régime monégasque.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais ce que je vous dis c'est qu'en atteignant l'âge de la retraite il faut quand même licencier la personne.

M. Pierre LORENZI.- Ce que veut dire mon collègue, c'est un droit, ce n'est pas un devoir. C'est-à-dire que la personne qui veut rester dans l'entreprise elle peut dire, moi je reste jusqu'à quatre-vingts ans et l'employeur pour s'en séparer, pour le forcer à le faire partir à la retraite, est obligé de le licencier. C'est ce que veut dire mon collègue.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Pierre LORENZI.- ... c'est un âge à partir duquel on peut prendre la retraite à la demande du salarié seulement. Donc, effectivement cela implique, c'est ce que voulait dire mon collègue Jean-Charles GARDETTO justement, par rapport à la question de M. CLERISSI, l'indemnité de licenciement pour l'employeur. Je pense que le lien était dans ce sens-là.

Donc, lorsqu'il y a de longue période d'emploi, quelqu'un qui a vingt-cinq ans d'activité et *a fortiori* qui arrive en fin de carrière, cela fait une indemnité très lourde si l'employeur estime qu'il veut « renouveler » ses salariés de par l'âge du départ à la retraite.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On peut regarder, effectivement, cela.

Il y a deux problèmes. J'essaie de comprendre. C'est la première fois que l'on parle de ce sujet. On était sur les inaptes et là, on passe à la retraite. Vous pensez qu'il y a un problème à Monaco pour l'âge de départ à la retraite, que les salariés voudraient rester plus et que les employeurs ne pourraient pas les faire partir. Moi je n'ai absolument pas connaissance de ce type de problème. En tout cas cela fait trois ans que je préside le Comité de contrôle de la Caisse Autonome des Retraites et je n'ai jamais vu une requête d'un employeur me disant qu'il y avait un problème. S'il y en a, faites-les moi passer, on regardera. A ma connaissance les gens partent entre soixante ans et soixante-cinq ans. Il peut y avoir effectivement, en cas d'accord des deux parties, des salariés qui restent à soixante-six ou soixante-sept ans, mais il faut l'accord de l'employeur et du salarié. Evidemment, s'il n'y a pas accord de toute manière l'employeur a toujours la possibilité, à soixante-six ans, de demander le départ par un licenciement. Qu'est-ce que vous souhaiteriez exactement ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pour prendre l'exemple du pays voisin, il existe en France la possibilité à partir du moment où on atteint l'âge de la retraite, pour l'employeur, de mettre à la retraite le salarié qui a, effectivement, atteint l'âge et donc il voit ses droits à la retraite ouverts. C'est une procédure de mise à la retraite mais ce n'est pas un licenciement. A Monaco, lorsque le salarié qui a soixante-dix ou soixante-quinze ans, et qui se trouve très bien là où il est et vous, employeur, vous constatez que, nécessairement, dues à l'âge ses facultés ne lui permettent plus nécessairement de remplir sa mission, eh bien vous ne pouvez pas simplement le mettre à la retraite, vous êtes obligés de le licencier, de payer une indemnité de licenciement pour qu'ensuite il fasse valoir ses droits à la retraite.

Donc, cela me semble une procédure un petit peu trop agressive, d'une part, et un peu trop coûteuse d'autre part, alors qu'on pourrait mettre en place une procédure de mise à la retraite toute simple.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On est donc dans le cas où le salarié veut continuer après soixante-cinq ans et l'employeur ne veut pas, c'est cela ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Voilà.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je ne pense pas qu'il y ait énormément de salariés de plus de soixante-six ans actuellement dans les entreprises, mais on va regarder.

Evidemment, c'est possible, cela je le sais, s'il y a accord entre les deux parties. Il est tout à fait possible en théorie par exemple qu'un cadre en pleine forme, en pleine santé physique et au top de ses compétences, reste, effectivement, à soixante-six, soixante-sept ou soixante-huit ans, mais c'est lorsqu'il y a l'accord des deux parties. S'il n'y a pas l'accord des deux parties, effectivement, aujourd'hui, s'il y a des cas de ce type, il faut licencier pour se séparer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Voilà.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On va interroger la Direction des Caisses pour connaître les statistiques sur ce sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a un vide dans la législation monégasque à cet égard, ce serait bien de réfléchir à une solution.

M. le Président.- Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci.

C'est effectivement ce que vous disiez, Monsieur le Conseiller, il faut l'accord des deux pour que le salarié soit maintenu dans ses fonctions, mais il faut également l'accord des deux pour qu'il soit mis à la retraite. Il n'y a pas la possibilité de la mise à retraite de la seule part de l'employeur.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous avez reçu des requêtes à ce sujet parce qu'à ma connaissance, personne ne s'est jamais plaint de nos règles actuelles de mise à la retraite.

M. Pierre LORENZI.- Ce ne sont pas des requêtes vraiment, mais certains employeurs trouvent anormal lorsqu'ils ont un salarié qui est à l'âge de la retraite

et d'avoir à le licencier, donc payer une indemnité de licenciement.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* D'accord, donc c'est plus quelque chose qui vous chiffonne pour l'instant sur le plan de la théorie ?

M. Pierre LORENZI.- Non, cela a un coût et effectivement on a un certain nombre d'entreprises qui nous rapportent cet inconvénient-là.

M. le Président.- Je pense qu'il faut y réfléchir.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Très bien, on regarde tout cela et on en reparlera. Je pense que là aussi, on est dans des cas relativement peu nombreux en Principauté, mais on regardera.

M. Pierre LORENZI.- Les employeurs appliquent la loi puisque c'est la seule applicable.

M. le Président.- Merci beaucoup. Sur le Mobibus ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Alors, sur le Mobibus, je vous confirme bien que le Gouvernement, après avoir mené une étude sur les besoins des personnes à mobilité réduite en Principauté a, depuis le mois de novembre, acquis un deuxième Mobibus qu'on a d'ailleurs inscrit au Budget Rectificatif pour 40 000 €. Donc je vous confirme bien qu'il y a un deuxième Mobibus en service. Il est disponible de 14 heures à 17 heures tous les jours de la semaine et le samedi, à l'exclusion du dimanche et des jours fériés. J'ai reçu beaucoup de témoignages de satisfaction, de l'Association des Handicapés Moteurs, mais aussi des personnes à mobilité réduite. Je crois qu'on absorbe là, toutes les demandes. Effectivement, c'était un besoin car nous n'y arrivions plus avec le premier Mobibus, les après-midi de semaine étaient saturés, on ne pouvait pas satisfaire toutes les demandes. Il y a une progression très importante, on a vu augmenter de l'ordre de 50 % en quelques années, le nombre de personnes transportées et de voyages.

Nous avons même à l'étude, Monsieur GARDETTO – j'anticipe peut-être même une requête que vous alliez

faire juste après – nous en avons parlé il y a quelques mois lors du Budget Rectificatif, le transport le dimanche et les jours fériés. Certains me disent qu'il n'y a pas de demande pour le dimanche et les jours fériés et moi je dis qu'on n'a pas vraiment posé la question. Disons, qu'on n'a pas reçu de requête. J'ai demandé au coordinateur chargé du handicap, M. GALTIER, de consulter les utilisateurs du Mobibus, les personnes à mobilité réduite. L'étude est en cours, mais moi je pense que les dimanches et les jours fériés, on a aussi envie de sortir et on a aussi envie, même si ce n'est pas pour des rendez-vous professionnels ou médicaux, de se déplacer.

J'attends le résultat mais je vous dis d'ores et déjà – et le Gouvernement en est d'accord par avance – que si la demande existe et qu'elle n'est pas négligeable, nous aurons bientôt, aussi, une extension de ce deuxième Mobibus aux dimanches et aux jours fériés.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je souhaiterais répondre à Monsieur le Conseiller. Tout d'abord, pour remercier le Gouvernement d'avoir effectivement pris en compte la demande que j'avais faite et aussi, le remercier de bien vouloir aller de l'avant sur cette mise à disposition les dimanches et les jours fériés puisque ces jours-là les personnes à mobilité réduite sont clouées chez elles.

D'après ce que j'ai compris c'est un Mobibus à mi-temps. C'est l'après-midi n'est-ce pas ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Pour l'instant c'est 14 heures/17 heures car sur les autres tranches horaires, le premier Mobibus n'était pas saturé. Nous avons encore des créneaux de disponibilité. Donc, nous avons complété là où il y avait des demandes que nous ne pouvions plus satisfaire. On comprend bien, l'après-midi en semaine, c'est évidemment là que la demande est la plus importante. Il y a les enfants scolarisés, il y a les salariés handicapés et ensuite, il y a tout simplement la personne à mobilité réduite qui a envie d'aller faire ses courses, d'aller voir un ami ou de se déplacer pour un rendez-vous quel qu'il soit. Donc, là les après-midi nous n'avions plus les moyens de répondre à ces demandes. Je vous assure qu'aujourd'hui cela est fait avec ce deuxième Mobibus.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce qu'il va aussi fonctionner le matin à partir d'une certaine période ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Selon les besoins. Pour l'instant, les statistiques que nous avons de M. GALTIER nous disent que le matin, le premier Mobibus est disponible, on peut encore même absorber une petite croissance des demandes. Si jamais elles dépassaient nos moyens, évidemment, cela aussi je m'y engage par avance, le deuxième Mobibus serait étendu pour satisfaire toutes les demandes.

Le but, c'est acté aujourd'hui, et ce sera maintenu dans les années qui viennent, c'est que nous puissions répondre grâce à ce Mobibus, à chaque demande de transport d'un point à un autre de la Principauté et des communes limitrophes. Je vous rappelle que nous transportons aussi les personnes à mobilité réduite résidentes à Monaco, dans les communes limitrophes avec ce Mobibus et le but est que chaque demande soit satisfaite. Elles le sont aujourd'hui, elles le seront demain, je m'y engage.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce qu'en terme d'horaire, l'horaire que vous indiquez, 14 heures/17 heures, c'est l'horaire maximal ou bien vous pensez que ce deuxième Mobibus vous permettra d'étendre les horaires plus tard, pour permettre, éventuellement aux personnes d'aller dîner au restaurant ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Pour l'instant le créneau qui était saturé était celui-là. C'est vrai que le service fonctionne de 9 heures à 17 heures. Jusqu'à présent c'est la demande des personnes à mobilité réduite. Là encore, si la demande existait pour étendre les créneaux horaires, on pourrait l'envisager. Monsieur GALTIER ne me l'a pas fait remarquer à ce jour.

M. le Président.- Je crois que c'est une très belle action et je pense que, bien sûr, il faut s'adapter aux demandes au fur et à mesure et y aller étape par étape avant de faire monter la pression et d'augmenter les coûts, mais c'est une très belle réalisation et on vous encourage à continuer dans ce sens.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir deux minutes sur le handicap, car, quels progrès depuis 2007 où on avait eu des

échanges au Conseil National et la nomination d'un « Monsieur handicap » avait reçu un accueil favorable et pour faire avancer les choses, j'avais émis une idée qui avait fait rire beaucoup de monde à l'époque, mais je remercie le Gouvernement de l'époque de l'avoir fait, c'est-à-dire de se déplacer en chaise roulante.

Lors d'une réunion que l'on avait faite avec des parlementaires étrangers on avait eu une Députée polonaise volontaire avec son fauteuil roulant qui ne voulait pas qu'on l'aide, mais on avait dû bien réfléchir pour trouver un endroit pour faire la réunion afin qu'elle puisse rentrer dans des toilettes, par exemple, avec sa chaise roulante, etc... Il est vrai que les services, à l'époque, de la S.B.M. avaient fait ce qu'il fallait.

Aujourd'hui, le Gouvernement a fait énormément de choses. Je crois que pour ces problèmes d'appartements, on ne peut pas en vouloir aux architectes et même aux fonctionnaires du Département de ne pas savoir, il faudrait refaire cette expérience. M. GALTIER fait ce qu'il peut, il a beaucoup de travail à faire et il faut peut-être mettre des personnes qui connaissent la problématique à disposition. On avait demandé à l'époque – mais pour l'instant ce n'est pas encore le cas – que les propriétaires privés, les syndicats d'immeubles fassent cet effort et je pense qu'il faut continuer à les encourager car on nous signale encore que dans des immeubles privés il y a toujours des problèmes d'accessibilité, aussi et encore.

J'ai une question que je n'ai pas posée au moment de l'examen du budget mais cela m'a été demandé récemment, il y a à Monaco quatre compagnies d'ambulances et d'après les informations que l'on m'a données, pour le déménagement du Cap Fleuri, un appel d'offres a été fait auprès d'ambulances françaises et monégasques. Il semblerait que les ambulances monégasques pouvaient suffire à faire ce déménagement. Je voulais connaître votre sentiment.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Deux choses. Sur l'accessibilité pour le handicap, merci, Monsieur MARQUET, d'avoir souligné qu'effectivement depuis plusieurs années, nous avons la même volonté, Gouvernement et Conseil National, d'améliorer en tout point l'accessibilité du pays, beaucoup de choses ont été faites sous la coordination de M. GALTIER.

Je voudrais dire que nous travaillons en coordination avec Mme GRAMAGLIA et son service, qui eux réalisent ces aménagements mais à la demande, effectivement,

du Département des Affaires Sociales et la Santé et du coordinateur pour le handicap.

Beaucoup de lieux publics ont été aménagés. Vous avez tous déclaré vouloir examiner très vite, dans le prochain mandat, le projet de loi sur le handicap, pour la protection des personnes handicapées et de leurs droits. Il y a tout un chapitre sur l'accessibilité et ce que vous nous demandez est dans le projet de loi, c'est-à-dire imposer dans un délai raisonnable et partout où cela est possible et sauf dérogation – on pense à Monaco-Ville où ce sera compliqué et à certains immeubles anciens – mais sinon, imposer partout par la loi l'aménagement des parties communes d'immeubles. Vous avez tout à fait raison, j'avais eu l'occasion lors d'une journée sur le handicap d'essayer, moi aussi, et je crois que cela est très instructif, de passer quelques dizaines de minutes dans un fauteuil pour handicapé et on voit le monde autrement. En tout cas on voit la ville autrement et on se rend compte que ce qui nous semble naturel, est extrêmement complexe pour des personnes en fauteuil roulant.

Le projet de loi que vous voterez – je le souhaite et j'en suis certain compte tenu du sujet, il y aura forcément un consensus entre le Gouvernement et le Conseil National – prévoit l'aménagement de toutes les parties communes des immeubles et va plus loin que cela, il prévoit aussi un quota raisonnable d'appartements adaptables, dans tous les immeubles. Il y a eu un débat entre « adapté » et « adaptable » et on l'aura avec vous – au sein du Gouvernement on l'a eu – « adaptable » parce qu'au fond ce n'est pas la peine, effectivement, de dépenser beaucoup d'argent pour rien. Par contre, chaque fois qu'il y a un vrai besoin, il faut que l'adaptabilité soit possible et il y aura un quota imposé à l'Etat dans les constructions domaniales. Bien sûr, on doit être exemplaire et l'Etat doit montrer encore plus que le privé l'exemple, mais aussi de manière raisonnable pour les constructions privées, parce qu'il y a aussi des personnes handicapées qui ne sont pas toutes logées par l'Etat monégasque.

Donc nous irons dans le sens que vous souhaitez, ensemble, très bientôt.

M. le Président.- Merci.

M. Bernard MARQUET.- Et pour les ambulances, Monsieur le Conseiller ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Excusez-moi, effectivement, j'avais oublié votre deuxième question. Ecoutez, c'est toujours le même débat. Vous savez il y a un contrôle général des dépenses, dont la mission est d'être certain que l'argent public est dépensé de la manière la plus juste et la plus rigoureuse possible et puis il y a la priorité nationale et ensuite il y a des décisions qui sont prises dans la négociation et le consensus.

Je crois que cette consultation de sociétés monégasques et proches de Monaco, dans les Alpes-Maritimes, offre deux garanties. Il y a trois sociétés à Monaco, parce qu'il y en avait quatre mais une a été rachetée par une autre, donc aujourd'hui il n'y a plus que trois sociétés d'ambulances. Ces trois sociétés sont consultées. Il n'y a pas énormément de sociétés des Alpes Maritimes consultées par ailleurs, je crois qu'il y en a deux. Je vous donne la garantie que si une société monégasque fait la meilleure offre elle sera retenue, je m'y engage. Par contre si les tarifs de nos entreprises locales sont déraisonnables pour les finances publiques, effectivement, elles pourraient perdre le marché, mais nous protégerions alors le budget de l'hôpital et donc le budget de l'Etat.

C'est toujours pareil, il y a des équilibres à trouver. Oui à la priorité aux entreprises monégasques, dans le respect du prix du marché.

Il y a eu débat, Monsieur MARQUET, je vous le dis, les deux thèses ont été vues ; réserver l'appel d'offres aux trois sociétés de Monaco, ou élargir à deux sociétés françaises.

M. Bernard MARQUET.- Mais comme je vous l'ai dit, on m'en a parlé cette semaine et je n'ai pas pu vous poser la question avant.

En ce qui concerne le handicap, je vous remercie, vous le savez, c'est aussi un sujet qui me tient à cœur, comme à Maître GARDETTO.

Une autre préoccupation des Monégasques dans certains cas, il y a des difficultés à se déplacer momentanément et c'est vrai que si les Caisses de Monaco ont prévu les transports en ambulance, les transports en taxi ne sont pas, aujourd'hui, pris en charge.

Il est vrai que ce sont des cas très marginaux, je pense qu'au niveau du coût pour l'instant c'est raisonnable parce qu'ils prennent une ambulance alors

qu'ils pourraient prendre un taxi qui n'est même pas médicalisé.

Je pense que cela peut être une piste de réflexion pour l'avenir.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Sur ce sujet il y a seulement quelques cas par an qui me reviennent. Il y a des tarifs de remboursement qui sont décidés, effectivement, par la Direction des Caisses Sociales, des remboursements des véhicules sanitaires légers, les V.S.L., et des taxis parfois. Pour les Monégasques et les résidents, il m'arrive de voir ou de faire des notes pour que le Service d'Action Sociale puisse prendre en charge, une partie des frais, lorsqu'il y a un reste à charge du résident qui n'est pas raisonnable par rapport à ses revenus, sachez que les services sociaux paient la différence. Pour nos résidents et nos compatriotes, le problème n'est pas réel aujourd'hui.

M. le Président.- Je ne pensais pas que Bernard MARQUET allait parler des ambulances, moi j'avais quelques remarques à faire. J'ai noté que M. Philippe CLERISSI voulait intervenir mais comme on a parlé des ambulances, je voulais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il y a des sociétés à Monaco qui se plaignent essentiellement sur le fait qu'elles ne seraient pas appelées en priorité pour les transports des patients pris en charge essentiellement au C.H.P.G. et à l'I.M.2.S.. Il y a un recours apparemment important au niveau des ambulances étrangères.

Il y a un aspect qui est non négligeable là-aussi, puisque c'est un chapitre que je voulais faire sur les transports en ambulance, il y a le retour des patients la nuit depuis le service des urgences du C.H.P.G. en particulier, pour en avoir discuté avec certains responsables, on m'a dit que c'est souvent les pompiers qui font le retour à domicile, ce qui est dommage. Je veux dire que cela pose un problème d'occupation des équipes et de coûts, c'est non négligeable.

Ce n'est sans doute pas évident de négocier des accords avec des sociétés mais en tout cas il faut étudier ce cas-là. Je pense qu'il y a une demande d'après ce que j'ai pu savoir, des sociétés d'ambulances monégasques de pouvoir travailler avec le C.H.P.G. et le l'I.M.2.S., en particulier, en sachant qu'elles ont un tiers payant, donc elles peuvent même être prises pour faire des déplacements également sur la France. La remarque que je voulais faire, je ne pense pas dans

les cliniques où les hôpitaux de Menton ou de Nice qu'on affiche et fasse transporter les patients par les ambulances de Monaco. Donc, je pense qu'il faut être protecteur pour nos entreprises.

Ensuite, bien sûr, les patients peuvent faire ce qu'ils veulent, ce n'est pas du tout le but du jeu d'imposer aux patients, mais il faut au moins laisser la possibilité à ces sociétés de travailler.

Un point que je voulais aborder, c'était la consultation sur les entreprises privées monégasques d'ambulances pour assurer les transports depuis le Cap Fleuri, puisqu'il y a quand même un marché, certes court mais quand même notable avec un nombre conséquent de voyages, donc il est vrai qu'ils sont très inquiets d'être mis à l'écart en sachant qu'il y a aussi les tarifs qui sont opposables et reconnus, et je pense qu'il ne doit pas y avoir de concurrence très importante ou alors cela peut s'apparenter à du dumping si vraiment les devis sont trop différents, je crois qu'il y a aussi cet aspect-là à voir. Il y a trois entreprises à Monaco et elles pourraient se mettre d'accord pour faire les transports du Cap Fleuri si les prix...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... non mais vous avez raison sur l'aspect prix, je ne peux rien dire mais je crois que c'est important.

Dernier aspect et non des moindres, c'est vrai que par exemple au C.H.P.G. on met en publicité les entreprises de transport étrangères avant les entreprises de transport en ambulance monégasques. Je ne sais pas si dans les autres établissements de la région on fait la même chose, on met les entreprises monégasques en premier et les entreprises françaises en deuxième.

Ce sont des points que je voulais soulever. Il n'y a peut-être pas de solutions ce soir, mais c'est au moins pour réfléchir et essayer de voir ce que l'on peut faire pour le tissu économique monégasque.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Sur le fond, nous sommes en phase. C'est un sujet que je connais bien parce que j'ai reçu à de multiples reprises les sociétés d'ambulances monégasques. Je voudrais quand même rappeler que lorsqu'il y a trois ans, je suis arrivé dans ces fonctions, il y avait un tiers payant pour les ambulances françaises qui faisaient des trajets sur Monaco et il n'y avait pas de tiers payant pour les ambulances monégasques vis-à-vis des assurés sociaux français. J'ai obtenu le tiers payant égal,

équitable et réciproque de la part de la sécurité sociale française.

M. le Président.- ... et ils vous en sont gré.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Aujourd'hui, ils sont dans des conditions de concurrence équivalente avec les entreprises françaises, ce n'était pas le cas il y a trois ans.

Après, c'est comme dans toute chose, la vérité est au milieu. Donc, moi, ce que je peux vous dire c'est que M. BINI et M. LUCIO, les Directeurs du C.H.P.G. et d'IM2S, à ma demande, ont fait des notes de service, ont affiché dans les zones d'affichage réservées à la direction et aux services, une priorité très nette qui doit être donnée aux sociétés d'ambulances de Monaco.

Je peux demander à M. BINI de vous passer les copies des courriers qu'il a fait à tous les chefs de service de l'hôpital, à toutes les personnes qui sont en contact avec les ambulances. Je vous enverrai les copies aussi de ce qui a été affiché dans ces deux institutions. Maintenant je dis que la vérité est au milieu parce qu'il peut toujours y avoir un jour une entreprise monégasque qui se plaint d'une secrétaire dans un service. Il y a des centaines de secrétaires médicales qui sont en mesure de commander une ambulance, donc oui, on ne peut jamais être sûr à 100 % qu'il n'y a pas, de temps en temps, une personne qui appelle une société extérieure. Pour autant, la direction a fait tout ce qu'il faut pour sensibiliser à l'appel en priorité des ambulances de Monaco. Il y a aussi la réserve, vous l'avez dit, Monsieur le Président, du respect du choix du patient. Lorsque vous avez un patient qui vous dit : « moi je veux absolument cet ambulancier-là parce que cela fait dix-huit ans qu'il me suit... » là, effectivement, nous sommes tenus de commander une ambulance qui peut, parfois, ne pas être de Monaco...

M. le Président.- ... non mais il n'y a aucun problème de ce côté-là.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... par ailleurs, j'ai répondu sur votre troisième point, les entreprises monégasques sont consultées, bien sûr, pour tous les appels d'offres et elles seront systématiquement privilégiées à prix équivalent, par rapport aux sociétés extérieures.

Enfin, vous parlez d'un problème de nuit, c'est très juste. Mais que s'est-il passé ? Il y a trois entreprises monégasques, une n'a que deux ambulances, donc c'est très compliqué d'assurer un service important – elle se contente d'ailleurs du marché qu'elle a – une autre doit en avoir trois ou quatre et la troisième est beaucoup plus importante. La société la plus importante en nombre d'ambulances avait un contrat avec l'hôpital. C'est-à-dire qu'en échange de ce contrat, qui lui impose une astreinte de nuit, on l'appelle en priorité, mais il y a des obligations en contrepartie et notamment, d'assurer ce service de nuit. Un jour elle a fait les comptes, c'était au début de l'année 2012, et elle nous a dit : « moi cela ne me convient plus, il faut m'augmenter de 100 000 € ou 150 000 €, il faut payer pour que je puisse assurer le service de nuit ». La direction de l'hôpital a estimé que ce coût était déraisonnable pour les finances de l'hôpital et la société a cessé cette astreinte. Elle n'a plus de priorité par rapport aux deux autres, mais elle n'a plus, non plus, d'obligation d'assurer le service de nuit. Donc, pour le moment c'est assuré par les Sapeurs-Pompiers, c'est exact, et c'est un problème. Dans l'appel d'offres qui est lancé en ce moment, il n'y a pas que le Cap Fleuri, il y a aussi celui d'un contrat prioritaire avec le Centre Hospitalier Princesse Grace, avec l'obligation d'assurer ce service de nuit et la contrepartie est d'être appelé en priorité par rapport aux deux autres sociétés qui n'auront pas fait l'effort de signer cet engagement et de remplir cette obligation.

C'est un sujet qui préoccupe le directeur de l'hôpital, ses équipes et le département et je peux vous assurer que nous travaillons dans le même esprit que vous avez exprimé dans vos deux interventions de ce soir.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Claude CELLARIO sur ce sujet.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

Monsieur le Ministre, cette conversation montre que vous êtes toujours enfermé dans la même contradiction.

En effet, nous, nous défendons la priorité aux entreprises monégasques. Dernièrement, dans une déclaration vous avez dit que le Gouvernement faisait tout pour faire la même chose. Soit. Mais on voit bien que dans les faits vous êtes dans des contradictions à n'en plus finir.

Je ne vais pas rentrer dans le détail comme Monsieur le Président mais le problème est le suivant : s'il s'agit

pour un particulier de faire le choix de l'ambulance, Monsieur le Conseiller a répondu et je suis d'accord avec lui, « *c'est son choix* ». Mais là c'est différent. On va déplacer des patients et c'est un service du Gouvernement qui le fait. Donc, si vous défendez la priorité nationale, la moindre des choses serait de se mettre en rapport avec ces quelques sociétés monégasques et de trouver avec elles le plus juste prix pour les faire travailler. On ne pourrait pas comprendre que dans cette situation vous fassiez appel à des sociétés étrangères et si vous le faites, vous êtes en contradiction. Pour le reste il n'y a rien à dire. Le choix des patients reste le choix des patients.

Je vous rappelle que c'est exactement la même situation qui s'est produite avec les sociétés du bâtiment. C'est le raisonnement que vous tenez qui a amené des dizaines de sociétés du bâtiment à venir à Monaco, alors qu'elles n'ont rien à faire ici !

Si on défend véritablement la priorité d'emploi aux sociétés monégasques, dans ce dossier, je considère que vous ne devez prendre que les sociétés installées à Monaco et pas de sociétés en dehors.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Moi, je ne parle pas du bâtiment, je vous réponds sur le sujet des ambulances, car je ne parle que de ce que je connais.

Il y a une commission des marchés publics avec un certain nombre de représentants de l'Administration, et notamment du Contrôle Général des Dépenses, chargé de s'assurer d'une dépense rigoureuse des fonds publics. Je peux vous dire une chose c'est que, comme j'ai un droit de regard sur le Centre Hospitalier par rapport à ma fonction, je ferai tout ce que je dois faire pour que ce soit une entreprise monégasque qui ait le marché, au juste prix. Pour autant, on m'a imposé de consulter, pour des raisons que je peux comprendre, qui sont celles de vouloir vérifier si les prix sont bien des prix respectueux des tarifs du marché. Parce que nous avons deux objectifs, mais vous aussi – et vous nous le dites souvent – la priorité nationale et aussi d'être comptables des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'intervention de l'Etat, pour qu'elles n'augmentent pas de manière inconsidérée.

On doit donner la priorité aux entreprises de Monaco si leurs prix sont des prix de marché. Ce sera le cas pour les ambulances vous verrez, je reviens vers vous en janvier ou je ferai une lettre au Président et ce sera encore mieux, parce qu'on aura démontré qu'on n'est pas plus mauvais qu'ailleurs et qu'on n'a pas

peur de se frotter à des concurrents et que nos entreprises offrent des tarifs tout à fait valables et comparables avec les ambulances étrangères.

M. le Président.- En fait, c'est vrai que j'ai toute confiance, je pense que ce sont des tarifs tellement serrés, contraints, que logiquement cela devrait bien se passer.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Soyons optimistes. Je reviens vers vous, je vous tiens au courant lorsqu'on aura le lauréat du marché.

M. le Ministre d'Etat.- Sur les entreprises de construction, le vadémécum est là pour protéger les entreprises et il est appliqué, il vient d'être revu en accord avec les professionnels. Donc, nous avons fait le maximum.

Il n'y a pas de contradiction, Monsieur CELLARIO. Le Gouvernement n'est pas pris dans une contradiction, le Gouvernement défend la priorité nationale et en même temps il veille à l'équilibre des finances publiques.

M. Claude CELLARIO.- Même si vous veillez à ce que l'on appelle l'équilibre des fonds publics, par le passé, on a utilisé cet argument pour dire « on ne peut pas prendre ces sociétés-là ». On est toujours dans le même esprit en ce qui concerne les travaux publics. Aujourd'hui vous avez pris un certain nombre de mesures qui vont dans le bon sens, je ne vais pas vous contredire, mais si vous revenez cinq ans en arrière, qu'est-ce qui va se passer ? Avec ce même argument, tout le monde vous le dira, si on n'intervient pas dans un mois, on apprendra qu'il y a trois sociétés non monégasques.

Cela est un chantier Monaco/Monaco. Le choix du client, il faut le respecter. Mais la moindre des choses serait de ne prendre que des entreprises monégasques. Vous discutez des tarifs, vous faites ce que vous voulez, mais vous défendez la priorité nationale.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Cela n'a rien à voir, c'est sur la réforme de la C.A.R.. Suite à la mise en place de la réforme, je crois que les partenaires sociaux ont commencé à cotiser en août. Je rappelle le mécanisme : 0,8 % pour les employeurs, 0,4 % pour les salariés et la dissociation sur le salaire de base. Suite à la mise en place de la réforme, il y a environ trois ou quatre mois...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... la loi a été appliquée précisément au 1^{er} octobre 2012.

M. Philippe CLERISSI.- Non, avant !

M. le Président.- Cela a été voté en septembre !

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, mais l'année des caisses n'est pas l'année civile, elle va du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante et je vous garantis que la réforme a été appliquée au 1^{er} octobre 2012. Cela je vous l'assure, même si la loi a été votée en septembre.

M. le Président.- La date est le 26 septembre.

M. Philippe CLERISSI.- D'accord, cela fait un peu plus de deux mois. Est-ce que vous suivez l'évolution du régime et est-ce que c'est conforme à vos espérances ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* M. CAMPANA et ses équipes comptables ne m'ont pas fait passer, depuis le 1^{er} octobre, d'éléments nouveaux. Vous savez, il y a deux moments dans l'année où on fait le point. Bien sûr, en septembre, lorsqu'on vote le Budget Primitif des Caisses Sociales, puisque ce n'est pas l'année civile et donc on l'approuve au Comité de contrôle de la C.A.R. où sont représentés le Gouvernement, les employeurs, les salariés et la Direction des Caisses et on refait un point au printemps, justement pour voter un Budget Rectificatif. Je pourrai donc vous répondre au printemps, au mois d'avril 2013, mais je suis absolument certain que les prévisions des équipes comptables de M. CAMPANA, qui sont remarquables, seront vérifiées.

Nous allons retrouver un équilibre de l'activité principale du régime, grâce au vote de cette loi, mais je vous le démontrerai avec les chiffres au printemps.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 - Frais de personnel.....	2.523.800
367.030 - Frais de fonctionnement	71.700
367.040 - Achat & entretien matériel.....	7.000
367.060 - Frais propres activité service	166.700
	<u>2.769.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 - Frais de personnel.....	1.332.200
368.030 - Frais de fonctionnement	88.300
368.040 - Achat & entretien matériel.....	5.800
	<u>1.426.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 - Frais de personnel.....	758.100
369.030 - Frais de fonctionnement.....	378.000
369.060 - Frais propres activité service.....	<u>467.000</u>
	1.603.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 - Frais de personnel.....	136.200
370.030 - Frais de fonctionnement.....	<u>22.100</u>
	158.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 71 - D.A.S.S. - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 - Frais de personnel.....	1.107.300
371.030 - Frais de fonctionnement	33.800
371.040 - Achat & entretien matériel.....	147.000
371.060 - Frais propres activité service	114.500
	<u>1.402.600</u>

Ch. 71 – D.A.S.S. Foyer de l'Enfance :**1.402.600 €****M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

Chap. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.010 - Frais de personnel.....	282.800
372.030 - Frais de fonctionnement	10.200
372.060 - Frais propres activité service	48.500
	<u>341.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 - Frais de personnel.....	274.200
373.030 - Frais de fonctionnement.....	10.000
373.040 - Achat & entretien matériel.....	8.800
	<u>293.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel.....	1.142.400
375.020 - Frais d'études et formation.....	270.000
375.030 - Frais de fonctionnement.....	225.000
	<u>1.637.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci. Excusez-moi, j'interviens sur cette ligne parce qu'il n'y a pas de ligne dans le budget, c'est sur l'opération de « la Crémaillère ».

Il y avait des accords qui étaient pris pour éventuellement utiliser le parking public qui se trouvait, effectivement, côté français et donc je voulais savoir s'il y avait une évolution sur ce dossier parce que nous n'en avons jamais parlé, à aucun moment, savoir s'il y a quelque chose à dire ou rien à dire du tout ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et*l'Urbanisme.-* Actuellement nous sommes en phase de pourparlers, effectivement, dans l'option de peut-être acheter des parkings, mais c'est vraiment une phase de pourparlers.**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Pour une meilleure compréhension du dossier, par rapport à l'époque où tout cela avait commencé, il faut être conscient que la situation a beaucoup évolué parce que bien que ce ne soit pas le même quartier, il y a désormais la Z.A.C. Saint-Antoine avec des parkings très importants qui permettront de dégager certains espaces, de même que l'opération du Sporting d'Hiver avec beaucoup de parkings aussi. Il y a tous ces grands projets. Donc, la pénurie de parkings dans cette zone sera moins forte qu'on ne pouvait le craindre il y a quelque temps.

De plus, en utilisant un euphémisme, on pourrait dire que les interlocuteurs sont à « géométrie variable ».

La ligne du Gouvernement édictée par le Ministre d'Etat et à laquelle Mme GRAMAGLIA et moi-même nous nous tenons, c'est que nous ne sommes pas tellement demandeurs comme on pouvait l'être à une autre époque, c'est la simple vérité. Par ailleurs, ce projet a besoin de Monaco en matière d'utilisation de voirie et même de gestion du chantier, parce qu'il y a des accès par Monaco qui sont indispensables. Donc lorsque les vrais ayants-droits du projet viendront voir le Gouvernement monégasque pour trouver des solutions, à ce moment-là, le Gouvernement monégasque sera dans une position non défavorable – j'utilise encore un euphémisme – pour négocier l'éventuel achat des parkings. Mais l'idée que le Gouvernement monégasque allait donner les « start up money » par un achat de parkings à prix d'amateur, à prix de collectionneur, cela je pense que ce n'est plus une hypothèse à l'ordre du jour.

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier le Gouvernement pour la célérité avec laquelle il a tenu compte de mon plaidoyer en faveur de la réfection de la rue piétonne Princesse Caroline et je le remercie également pour les 200 000 € de dotation destinés au ravalement de la « Villa Sauber », preuve que, comme le Conseil National, le Gouvernement est aussi attentif et préoccupé de la restauration de notre patrimoine national.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Sur la rue Princesse Caroline, peut-être qu'on y reviendra à la section 7 ?

M. le Président.- Comme vous voulez, vous pouvez intervenir là aussi.

M. Philippe CLERISSI.- Moi, je trouve que ce n'est pas suffisant que le dallage soit refait, certes, mais il faudrait revoir complètement le mobilier urbain. C'est une rue qui a donc accès sur le port et qui nécessite un traitement de faveur bien supérieur aux quelques euros que vous voulez bien y consacrer, même si ce sont 500 000 € ou 1 M€.... eh oui, Monsieur le Ministre, la rue Princesse Caroline fait largement partie de l'attractivité de la Principauté. Dont acte. Vous avez inscrit 500 000 €.

Ce n'était pas sur ce point que je voulais intervenir, c'est plutôt sur la Z.A.C. Saint-Antoine et donc sur la future attribution des locaux. Vous avez eu l'idée judicieuse de réunir pour une fois la Commission mixte concernant le commerce, Gouvernement/Conseil National et cela est une initiative louable dans la mesure où vous nous associez aux futures décisions qui seront prises concernant les attributions des commerces. Elles concernaient à la fois la Z.A.C. Saint-Antoine et aussi les Jardins d'Appoline.

Sur la Z.A.C. Saint-Antoine cela concerne aussi l'enseigne à vocation alimentaire qui a fait parler d'elle puisque je vous rappelle que la plupart des Conseillers Nationaux, ici, étaient contre l'installation de cette enseigne qui n'apportait rien à Monaco dans la mesure où la T.V.A. était reversée à la France et qu'en plus elle faisait concurrence à l'enseigne alimentaire du centre commercial. On avait un problème avec cette enseigne pour la Z.A.C. Saint-Antoine dans la mesure où, je crois, elle ne souhaitait pas participer aux travaux nécessaires à relier le niveau zéro, parce qu'en fait les locaux sont en deux parties. Il y a je crois 900 mètres carrés en rez-de-chaussée et 600 mètres carrés en étage, et il faut pour cela creuser la dalle et faire un escalier pour relier les deux et je crois que cette enseigne ne souhaite pas participer et qu'il y avait aussi un problème de redevance. Voilà où on en était. Je voudrais savoir aujourd'hui si l'installation de cette enseigne est toujours d'actualité. Si cela ne l'est pas, je pense qu'il faudra trouver autre chose mais certainement pas dans l'alimentaire.

Pourriez-vous nous en dire quelques mots, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- La discussion avec cette enseigne se poursuit, Monsieur CLERISSI. Elle ne ferait pas de concurrence puisque positionnée sur d'autres

produits que ceux vendus au grand magasin du centre commercial de Fontvieille, elle a été choisie après un appel d'offres régulier qui était très clair sur le montant des loyers car, dans votre intervention vous oubliez la partie loyer. Ce n'est pas ce Gouvernement qui a financé la Z.A.C. Saint-Antoine, il assume ce choix et le choix de mettre des commerces dans la Z.A.C. Saint-Antoine, c'est-à-dire en dehors de Monaco, sans que l'on puisse toucher la T.V.A. il a été fait par d'autres que ceux qui sont ici. Mais, on assume !

Donc, l'enjeu c'est tout d'abord une question de loyer. Qui peut nous payer le maximum de loyers pour ces locaux ?

La discussion est toujours en cours et elle va se terminer avant Noël par une réunion avec ces personnes qui devront respecter les conditions, sinon on déclarera qu'il n'y a pas eu de conclusion de contrat et on recommencera un appel d'offres.

Sur la rue Princesse Caroline, Monsieur CLERISSI, on peut évidemment voir toujours le verre à moitié ou au trois quarts vide... mais sans la proposition du Gouvernement, rien ne se faisait.

Les crédits, il faut faire des choix sinon on creuse le déficit. Donc, si on veut un budget en équilibre il faut faire des choix. Moi, il m'a semblé plus important de confirmer les crédits pour poursuivre l'étude sur « Pasteur » et ne pas prendre de retard sur ce dossier, plutôt que de dépenser 1.750.000 € facture de la réfection complète que vous appelez de vos vœux, de la rue Princesse Caroline. 500 000 € est une somme non négligeable. Avec cette enveloppe de 500 000 € on remettra la rue Princesse Caroline propre.

M. Philippe CLERISSI.- Moi à ce moment-là je vous demande pourquoi avoir inscrit 9 M€ au budget qui concerne l'exposition internationale de Milan ? Voilà. Entre 7 M€ et 9 M€ vont être inscrits. Aujourd'hui vous avez inscrit 500 000 € pour commencer, c'est-à-dire sur le budget 2013, c'est la réponse que vous avez faite page 145 aux questions posées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale au Gouvernement...

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI il n'y a rien dans le budget 2013 sur Milan...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... 100 000 €, d'accord. Alors, écoutez je le dis clairement sur l'exposition, je ne veux pas entrer dans le détail, cela relève de prérogatives... je n'ai pas besoin d'en dire plus.

M. Philippe CLERISSI.- Nous sommes des parlementaires, nous avons le droit de parler...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Mais je vous indique la tonalité de ma réponse sur le sujet.

M. Philippe CLERISSI.- D'accord, mais moi je vous dis ce que j'en pense...

Par ailleurs, sur l'enseigne à venir sur la Z.A.C. Saint-Antoine, vous savez bien qu'aujourd'hui l'enseigne qui est dans le centre commercial est montée en gamme. Donc, il va y avoir télescopage, forcément ! Vous ne pouvez pas me dire le contraire. Il y a aussi un problème de parking, vous savez très bien que le parking du centre commercial le samedi, pendant les périodes de fêtes, est souvent saturé, donc, il va y avoir un transfert de clientèle, cela va exister.

Aujourd'hui, si d'aventure cette enseigne ne s'installait pas dans la Z.A.C. Saint-Antoine, est-ce que vous avez une solution de rechange ? Est-ce que vous pensez toujours continuer sur une enseigne à vocation alimentaire ?

M. le Ministre d'Etat.- Ma réponse, Monsieur CLERISSI, est claire. Ce qui détermine le Gouvernement c'est l'enseigne qui paiera le plus gros loyer.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier le Gouvernement d'avoir écouté par rapport à l'environnement. J'ai vu avec plaisir que la proposition et l'observation que j'avais faites l'année dernière s'agissant d'une station-service qui mettait des compacteurs à ordures solaires, il y a maintenant une expérimentation faite par le Gouvernement et j'espère que cela pourra, éventuellement, se généraliser.

Ma question concerne le développement de l'économie verte. Cette économie verte, là aussi, vous nous avez écoutés, vous faites venir des techniciens, nous en avons parlé l'autre soir et malheureusement la part réservée aux entreprises monégasques, pour l'instant, est assez réduite.

Je me souviens avoir dans le passé amené des personnes qui souhaitaient s'installer à Monaco pour développer, notamment, des Research & Development pour s'installer à Monaco. Ce n'était pas vous Monsieur PIZZINI, mais votre prédécesseur qui disait que cela n'intéressait pas vraiment Monaco d'avoir des personnes en Research & Development qui s'installent. Maintenant, il y a un certain nombre de personnes qui connaissent l'affichage de notre Principauté depuis des années au niveau de l'environnement. A l'époque, même le mot n'était pas à la mode, l'engagement du Prince Albert II sur ces sujets-là est fort.

Aujourd'hui, puisqu'on est un monde en mutation, qu'il y a des problèmes industriels, qu'il y a des délocalisations je voulais savoir si c'est une piste de réflexion du Gouvernement que d'attirer ce genre d'entreprises, de rechercher des développements au niveau de l'environnement, des économies d'énergie, etc... est-ce que vous avez des pistes, est-ce que cela ne mérite pas une réflexion plus approfondie ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'ai reçu à plusieurs reprises des personnes qui venaient proposer soit des projets, soit qui voulaient venir s'installer en Principauté dans les secteurs dont vous parlez. Ce sont des personnes que j'ai mises en rapport avec les services concernés. Cela va dans le droit fil de la politique qui est menée activement sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime, en faveur du développement des nouvelles technologies dans le domaine du développement durable. Parfois il y en a qui viennent, qui ont des idées qui existent déjà, qui sont un peu « fumeuses ». Mes Services doivent faire le tri parmi les différents projets proposés et aident dans la mesure de leurs moyens les projets qui leur paraissent viables.

M. Bernard MARQUET.- Oui, mais je parlais d'un cas bien antérieur où c'étaient des personnes qui avaient le financement, qui ne voulaient pas d'argent du tout, ils avaient eu un rapport aussi avec la S.B.M. qui déjà travaillait dans cette direction, c'était la récupération de l'air froid et chaud. Enfin bref, je ne vais pas entrer dans les détails, mais à l'époque ces

personnes-là avaient été déçues de la réponse qu'elles avaient reçue.

Maintenant, c'est vrai je vous ai envoyé des personnes, elles ont été reçues, les choses ne se sont pas concrétisées, mais pas de votre fait. Pour autant, je voulais savoir s'il y avait vraiment une recherche qui est faite sur ce dossier. Il y a de plus en plus de jeunes Monégasques qui font des études d'ingénieur dans ces domaines-là...

(Sonnerie).

... et je crois que si on peut favoriser la création de ce genre d'entreprise qui, une fois installée, n'est pas facilement délocalisable, c'est bien pour l'avenir de Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous sommes toujours preneurs de nouvelles idées. Lorsque vous nous aviez demandé de prospecter en Allemagne parce que c'est un pays où il y a beaucoup de choses faites en faveur des photovoltaïques, par exemple, nous nous étions rapprochés de l'agence de Berlin. Nous sommes bien sûr très intéressés par toute nouvelle technologie de développement dans ce domaine.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Marco PIZZINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Rapidement, pour confirmer qu'il n'y a pas une semaine en Conseil de Gouvernement où on n'approuve une, parfois deux initiatives de jeunes entrepreneurs, souvent Monégasques, ou enfants du pays et qui s'associent quelques fois avec des étrangers qui peuvent apporter, aussi, des expériences internationales. Je ne peux pas vous assurer que chacune de ces initiatives prospérera, mais s'il y en a cinquante ou soixante qu'on voit passer chaque année, peut-être à la fin même s'il n'en reste qu'une douzaine qui dans dix ans se sont vraiment structurées, se sont établies, pour la taille de notre pays ce serait déjà suffisant.

Bien sûr, beaucoup d'entreprises bénéficient d'aides surtout lorsqu'elles sont animées par de jeunes Monégasques, ils bénéficient entre autre des aides à l'installation des nouvelles entreprises.

M. le Ministre d'Etat.- L'une d'entre elle d'ailleurs a reçu un des trophées du Club Eco de Monaco-Matin.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste revenir sur trois points.

Le premier point, Monsieur le Ministre, concernant la Z.A.C. Saint-Antoine, vous avez parlé du Gouvernement précédent. Pour nous, il n'y a qu'un Gouvernement en Principauté, c'est le même, quel que soit le Ministre d'Etat qui le dirige, bien entendu et vous avez parlé, effectivement, que cette enseigne a un certain nombre de difficultés, après l'appel d'offres, nous n'avons pas partagé les méthodes de l'appel d'offres, nous en avons parlé au Budget Rectificatif on ne va pas revenir dessus, mais enfin, c'est un coup du sort parce que si manifestement l'enseigne en question ne peut pas s'installer pour un certain nombre de raisons, notamment des raisons économiques, en tous les cas de business la concernant, et que nous réitérons nos craintes de cannibalisme de l'enseigne que vous aviez choisie et des produits qui sont ou qui étaient susceptibles d'être vendus par rapport à Carrefour et au centre commercial existant. Vous pouvez parfaitement transformer cela en bureaux, parce que je pense cela rapportera probablement – enfin, il faut que les services de M. PICCININI nous le disent –.

Vous me dites non ! Vous avez certainement plus d'éléments techniques que moi. Cela est un premier point, mais je veux dire qu'on a quand même des possibilités.

Ensuite, sur la rue Princesse Caroline, je crois que c'est une décision politique. Cette idée est revenue de façon récurrente à la suite de nos réunions de quartier depuis six ou sept mois et les habitants du quartier de la Condamine ont particulièrement insisté sur l'état délabré et véritablement pas acceptable de la rue Princesse Caroline. Vous avez sorti un chiffre et finalement on apprend des choses, 1 750 000 € serait le coût de la réfection totale de la rue. Eh bien pour nous, nous considérons que c'est une urgence absolue. Lorsque vous parlez d'attractivité, Monsieur le Ministre, à tout bout de champ, en permanence, la rue Princesse Caroline est une des seules rues piétonnes de Monaco, c'est une artère qui descend vers le port, le port une fois terminé avec le Yacht Club sera un

endroit absolument exceptionnel de Monaco. Je suis désolé mais moi cela me paraît tout à fait normal. Alors, vous dites effectivement que sinon on va creuser du déficit, mais ce sont les mêmes éléments qui m'ont fait réagir également dans nos séances privées et je passe au chapitre suivant, mais c'est dans le même principe.

Cela concerne l'entretien des rues. Notamment, s'agissant de l'entretien des rues, un certain nombre de compatriotes, de résidents se sont plaints auprès de nous en considérant que les rues de la Principauté sont moins bien entretenues qu'avant. Vous avez reconnu en séance privée qu'effectivement...

(Sonnerie).

... Pardon, excusez-moi pour le temps...

... il y avait un certain nombre de contraintes budgétaires, mais on ne peut pas faire d'économies sur l'entretien des rues de la Principauté, ce n'est pas acceptable. C'est comme la Sûreté Publique, on a une image et il faut que cela soit absolument parfait et c'est pour cela, tout d'abord pour nos compatriotes, pour nos enfants du pays, pour les résidents et notamment les résidents à très forte valeur ajoutée qui veulent avoir un Monaco impeccable. Donc, là-dessus il faut qu'on trouve un moyen de garder cette priorité et de débloquer des fonds.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le local commercial de la Z.A.C. Saint-Antoine, évidemment le Gouvernement assume les décisions prises mais c'est sur ce Gouvernement que repose la mission de trouver un locataire.

Je le redis clairement, si l'enseigne qui a été retenue après l'appel d'offres n'est pas en mesure de payer le loyer dans les conditions qui étaient fixées d'ailleurs dans l'appel d'offres, qui ont été discutées depuis, on mettra fin à ces discussions. Donc, on repartira sur un autre appel d'offres.

Peut-on transformer en bureaux ? Je ne sais pas. Je crains que les réglementations très compliquées d'une Z.A.C. en France impose un quota de commerces dans la Z.A.C., je n'en suis pas sûr mais je crains que ce ne soit, malheureusement, cela.

Sur la rue Princesse Caroline, moi je regrette, 500 000 € pour refaire une rue qui ne fait pas 5 kilomètres, c'est quand même une dépense qui n'est

pas négligeable. Evidemment, on peut toujours rêver mieux, mais en tout cas l'arbitrage gouvernemental proposé à votre vote est celui-là et je pense qu'on verra le résultat. Peut-être que l'année prochaine vous pourrez me dire que ce n'était pas bien, vous avez dépensé 500 000 € et ce n'est pas bien ! Et, il y a un exemple, comme me le souffle M. PICCININI, le marché. Je ne suis pas sûr que le Gouvernement ait eu une mauvaise intuition sur le marché.

Enfin, sur la S.M.A. il n'y a pas de baisse de crédits de l'entretien des routes et des rues de la Principauté et il n'y a pas de baisse de crédits du balayage, du nettoyage des rues. Donc, il n'y a pas d'économie sur ce qui fait d'ailleurs, un attrait de la Principauté, puisque, quand même, certains habitants peuvent se plaindre, mais moi, les commentaires que j'ai des personnes qui viennent à Monaco, tout le monde souligne la propreté des rues par rapport à des pays voisins.

M. Laurent NOUVION.- Sauf sur le port, mais c'est un autre sujet !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est vrai, vous avez raison de le souligner, il y avait un « laisser-aller » mais il y a eu une grande amélioration cette année grâce à l'intervention active de la S.M.A. et qui a été remarquée par les différents restaurateurs, commerces et organismes qui se trouvent sur le port.

M. le Président.- Je pense qu'il y a aussi un gros problème d'esprit civique où les gens, aussi, doivent être responsabilisés parce que cela n'est pas négligeable pour la détérioration. Ce n'est pas obligatoirement un problème de nettoyage des rues, c'est aussi un problème de respect du travail qui a été fait. Je pense que, là, il y a vraiment un travail civique à faire.

Sur la rue Princesse Caroline, il y a trois Conseillers qui souhaitent intervenir.

MM. Roland MARQUET, Philippe CLERISSI et Christophe STEINER.

M. Roland MARQUET.- Merci.

Très rapidement, pour aller vers les déclarations de mes collègues pour vous dire, Monsieur le Ministre d'Etat, que nous comprenons très bien que le Souverain

et la Famille Souveraine font briller Monaco à l'international, pour notre grand bonheur à tous. Mais nous, nous sommes des Conseillers Nationaux et les Conseillers Nationaux que nous sommes vous disent « ne laissez pas développer des zones qui ne sont pas nettes, ne laissez pas développer sur Monaco ce qui, toute proportion gardée, serait un peu la zone de Monaco ».

Vous savez comme moi que la clientèle haut de gamme que nous essayons d'attirer – et nous l'avons bien vu avec la signature qu'à faite le Souverain au Yacht Club avec la Chine – n'aime pas la pauvreté, n'aime pas la saleté et que ce serait vraiment les mettre mal à l'aise que de laisser développer des zones qui, nous le reconnaissons tous, font que nous ne sommes pas à l'aise lorsque nous y sommes et sont franchement pour Monaco, douteuses.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, franchement, à part les deux ports, mais en fait les deux ports sont en chantier pour dire les choses rapidement, où en tout cas il y a eu des efforts de propreté, d'amélioration, il n'y a plus de décharge, les poubelles sont ramassées... il y a eu des efforts mais ils sont en chantier. Ailleurs, dans la Principauté, il n'y a pas de zone en mauvais état, on peut toujours faire des progrès mais la rue Princesse Caroline, 500 000 € pour la refaire, c'est déjà une somme importante.... Combien de mètres fait-elle la rue Princesse Caroline ?

M. Roland MARQUET.- ... Monsieur le Ministre d'Etat, je ne demande qu'à vous croire, mais notre rôle de Conseiller National est de tirer la sonnette d'alarme...

M. le Ministre d'Etat.- Mais tout à fait et vous faites bien d'ailleurs.

M. Philippe CLERISSI.- Vous le voyez, nous ne sommes absolument pas d'accord avec vous. Pour nous, et on ne connaissait pas le montant du devis, 1 750 000 €. Par ailleurs, j'ai le droit de le dire, page 148, réponse du Gouvernement concernant l'exposition nationale de Milan : « Aussi, sans pouvoir encore affiner la valorisation de ce projet, serait-il nécessaire de provisionner entre 7 et 9 M€ afin d'assurer une présence de Monaco à la hauteur de sa qualité de représentation à l'étranger ». Certes cette année vous avez budgété, 100 000 € restent à venir.

M. le Ministre d'Etat.- Non. Sur Milan d'abord il ne s'agit que d'une provision qui se traduit pour rien pour l'instant. Le reste c'est ce qui est envisagé...

M. Philippe CLERISSI.- ... ce sont des sophismes, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Non, on ne vous demande pas de voter 7 M€ ou 9 M€ aujourd'hui, donc cela n'existe pas. C'est pour l'information honnête du Conseil National que ce chiffre figure dans les réponses.

Il faudrait au moins souligner que le Gouvernement répond honnêtement au Conseil National.

Après il y a deux questions. Premièrement est-ce que Milan aura lieu ?

M. Philippe CLERISSI.- ... reportez le budget sur la rue Princesse Caroline !

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur CLERISSI, il n'existe pas le budget. Les 7 M€ à 9 M€, ce sont des crédits virtuels, ils ne sont pas inscrits et je viens de vous le dire, le Gouvernement a répondu au Conseil National par respect pour le Conseil National et pour l'informer, pour partager les mêmes informations que celles qu'il avait, mais cet argent n'existe pas.

Donc, première question, est-ce que Milan aura lieu ? On peut se poser la question.

Deuxième point, compte tenu de nos liens avec l'Italie, compte tenu de la communauté italienne qui est ici, est-ce que nous pouvons politiquement assumer que l'exposition de Milan ne nous intéresse pas et que les italiens fassent leur exposition sans nous ?

Voilà la question.

M. Philippe CLERISSI.- Réduire les budgets aussi comme pour la rue Princesse Caroline.

M. le Ministre d'Etat.- Réduire les budgets c'est d'ailleurs, peut-être, ce qui se passera.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Ce sera très bref, Monsieur le Président.

La rue Princesse Caroline est parallèle à la rue de Millo ; le travail qui y a été fait est remarquable, c'est un bijou plein de charme, il y a des commerces, il y a des restaurants, il y a une tenue.

La rue Princesse Caroline, j'y suis passé l'autre jour avec ma femme, constatation : vous avez un trottoir qui se gondole, c'est dangereux – même si je ne pense pas que le but est d'amener des personnes à l'hôpital et peut-être permettre d'y faire rentrer un peu d'argent – mais il y a de quoi faire quelque chose de magnifique et je pense que 500 000 € ne sont pas à la hauteur des travaux que vous devriez faire.

Il me semble que Mme GRAMAGLIA, depuis deux ans bientôt, demande des subsides afin de pouvoir faire quelque chose de convenable avec cette rue. C'est une rue qui est en train de se décatir, mais c'est une rue où il y a de grandes possibilités et sa longueur n'est pas un handicap, regardez la rue d'Antibes à Cannes, vous avez la possibilité de faire des choses magnifiques sur des courtes distances. Donc, mettez tous les moyens, à un moment donné, dans des rues et dans des endroits qui peuvent avoir une attractivité, parce que je vous rappelle que c'est à côté du port, c'est à côté des Yachts des grands plaisanciers, il faut, excusez-moi l'expression que ça ait « de la gueule ».

M. le Ministre d'Etat.- Je ne comprends pas, Monsieur STEINER, je ne comprends pas que vous fassiez une intervention comme cela, car nous sommes comptables des deniers publics. Je ne sais pas pourquoi vous dites que 500 000 € ce n'est rien ! 500 000 € pour faire une rue qui ne fait pas 100 mètres de long... il n'y aura plus de trottoir qui se gondole lorsque les travaux seront faits Monsieur STEINER, on pourra y marcher agréablement. Elle peut pour ce prix-là être parfaitement décorée et mise en valeur. L'autre problématique de la rue Princesse Caroline concerne les commerces de la rue, c'est d'ailleurs un des enjeux du travail que l'on fait avec les commerçants, avec l'UCAM, etc... mais cela ne dépend pas uniquement du Gouvernement. On verra bien, vous nous direz peut-être l'année prochaine « écoutez c'est nul ce que vous avez fait pour 500 000 € » mais pour moi cela me paraît...

M. Christophe STEINER.- ... Monsieur le Ministre, vous ne comprenez pas mon intervention et moi je ne comprends pas, non plus, l'existence de certaines

lignes budgétaires. On vient de voir le fiasco de la Z.A.C. Saint-Antoine avec le commerce qui devait s'installer et qui finalement ne s'y installe pas, on voit des choses un peu bizarres, étranges, difficiles à comprendre. Monaco est en expansion mais lorsqu'on fait de l'expansion il me semble qu'il faut aussi entretenir ce qui existe, on ne peut pas continuer non plus à investir, investir encore, sans prendre soin de ce que l'on a déjà.

M. le Président.- Bien.

On a parlé de l'exposition de Milan et je crois qu'il y a deux personnes qui souhaitent intervenir sur cette exposition. Il y a M. Guillaume ROSE et Mme Michèle DITTLLOT.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Sans un grand esprit de polémique, mais je voudrais juste dire à mon collègue CLERISSI que là, on a peut-être un problème de philosophie parce qu'effectivement c'est bien de parler de la rue Princesse Caroline, on est bien d'accord je rejoins pas mal de points sur ce qui a été dit par mon collègue STEINER, mais bon, l'exposition de Milan en dehors même du point de vue politique évident qui a été rappelé par Monsieur le Ministre d'Etat, c'est quand même un endroit qui permet, aussi, de briller et il ne faut pas oublier que si on paie la rue Princesse Caroline c'est parce que justement on brille à l'étranger, que l'étranger vient, nous donne ses fonds et que Monaco existe. Alors, effectivement, ce n'est pas une raison pour être complètement somptuaire pour mettre 50 M€ dans un bâtiment complètement délirant, nous sommes bien d'accord, et il faudra là-aussi être comptable des deniers de l'Etat, mais il ne faut pas oublier que notre présence à l'étranger, notre ouverture à l'étranger, c'est très important et cela nous rapporte de l'argent.

Merci.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- L'interrogation sur Milan, enfin ma première question un peu réductrice, c'est sous quel format aura lieu, c'est la question, pavillon pas pavillon ? Est-ce qu'on peut être avec d'autres ? Cela, pour l'instant, on ne le sait pas. Donc, la fourchette indiquée est vraiment très prévisionnelle.

M. le Président.- Madame Michèle DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon collègue et ami Guillaume ROSE a évoqué une partie de ce que je voulais dire, mais peu importe.

Je voulais juste faire part de quelques éléments factuels.

Je sais que mon collègue Philippe CLERISSI est aussi attaché que nous à l'attractivité de Monaco et c'est pour cela que je tenais à dire que la Principauté s'était engagée expressément auprès des Autorités italiennes par une réponse officielle de notre Souverain. En outre le thème de l'exposition « Nourrir la planète, énergie pour la vie » cadre avec les valeurs que S.A.S. le Prince Albert II porte à travers le monde et que nous défendons tous.

Cet engagement correspond également à la politique de coopération menée depuis de longues années par la Principauté.

Par ailleurs, nous entretenons, comme vous le disiez, Monsieur le Ministre d'Etat, des relations diplomatiques privilégiées avec l'Italie. Nos liens sont culturels, historiques et quasi familiaux, si je puis dire. La communauté italienne de Monaco pourrait considérer ce que demande Monsieur CLERISSI comme une désertion de la part de Monaco.

En outre, au-delà de l'aspect diplomatique, Monaco ayant participé à tous les événements de ce type depuis de très nombreuses années, quel message notre absence véhiculerait-elle ? Ne serait-ce pas interprété comme un signe de mauvaise santé économique ? Certes, nous devons veiller à préserver le bon usage des deniers de l'Etat, mais pas au détriment de notre image ni des signaux positifs que nous devons continuer à envoyer au-delà de nos murs et de nos frontières.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Ils vont sentir que je ne suis absolument pas d'accord avec mes deux collègues, mais bon... pour moi tout cela est du « pipeau », mais ils ont le droit de penser ce qu'ils veulent.

Alors on baignerait dans l'opulence, moi je ne dis pas le contraire. Pourquoi ne pas aller essayer de se développer à l'international ? Mais aujourd'hui on sait que sur ces expositions, tous les plus grands pays reculent parce que c'est difficilement quantifiable ce que cela peut apporter, c'est tout. Alors, moi je préfère investir dans la rue Princesse Caroline parce que cela se verra, c'est bien pour les Monégasques, et c'est bien pour les gens qui fréquentent la Principauté plutôt que d'investir dans des cocktails pour des gens qui vont aller à Milan et donc se régaler avec les petits fours et les amuse-gueules. Voilà, c'est tout.

M. le Président.- Vous avez oublié quelque chose, Madame DITTLOT ?

Mme Michèle DITTLOT.- Je voulais juste préciser à mon collègue Philippe CLERISSI que j'avais été la première à demander la réfection du pavement de la rue Princesse Caroline et j'estime avoir été écoutée, même si ça n'est qu'en partie.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Je pense qu'on va donner un bon point à Mme DITTLOT puisqu'apparemment, elle fait la course aux places.

Maintenant, Mme DITTLOT a dit qu'on voulait l'absence de Monaco à Milan... Je n'ai jamais entendu dire qu'on voulait l'absence de Monaco à Milan ! Ce que nous avons dit c'est qu'une question a été posée, un budget a été annoncé, et une fourchette de dépenses doit être fixée, puisque c'est votre terme Monsieur le Ministre. Je pense que le problème, c'est la taille de cette fourchette et que peut-être à un moment donné, il faut prendre une fourchette à dessert.

M. le Ministre d'Etat.- Il faut être optimiste, la rue Princesse Caroline conduira à Milan, vous verrez !

(Rires).

M. le Président.- Madame Michèle DITTLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLOT.- Je voulais juste dire à Monsieur STEINER que tout ce qui était excessif était

dérisoire. Il déforme mes propos d'une telle façon qu'il n'est même pas nécessaire de lui répondre.

M. Christophe STEINER.- Est-ce que je peux répondre, Monsieur le Président s'il vous plaît, cela prendra très peu de temps ?

M. le Président.- Allez-y.

M. Christophe STEINER.- Madame DITTLOT, vous êtes la Présidente de la Commission de la Culture et je voulais juste vous rappeler que la dernière fois en Séance Publique, vous avez fait une intervention en démolissant l'évêque d'Autun, aujourd'hui vous venez de le citer, Monsieur de TALLEYRAND.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- La discussion que nous avons là montre que la proposition que j'ai faite lors de mon intervention, le premier soir, est d'actualité. J'avais demandé un plan, un plan pour faire travailler les entreprises à Monaco, un plan qui permettrait de soutenir l'investissement.

Un pays a besoin de lifting environ tous les vingt-cinq ans. Monaco arrive dans cette période du lifting et donc de ce fait il serait peut-être souhaitable que le Gouvernement prenne en compte un plan qui lui permettrait de faire un certain nombre de petites rénovations. On a parlé de la rue Princesse Caroline, tout le monde est d'accord, mais on pourrait parler aussi du souterrain de la place des Moulins que plus personne ne prend, tout le monde traverse en surface avec le danger que cela amène du fait de l'augmentation de la circulation.

J'essaie d'être pragmatique, je pense qu'il faut aller dans ce sens, un plan, qui permettrait de prévoir chaque année un certain nombre de petites rénovations et en plus cela soutiendrait l'investissement de certaines entreprises.

M. le Président.- Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est ce que l'on fait. Chaque année

tous les services font le tour de toutes les rues, de tous les ascenseurs, des tunnels, de tout ce qui pourrait être fait, les programmes sont proposés. Les travaux sont ensuite classés par ordre de priorité, certains programmes passent et d'autres ne passent pas. Mais chaque année les services s'emploient à examiner tous les quartiers de Monaco pour voir ce qui pourrait être amélioré et des propositions sont faites au Gouvernement qui statue.

M. le Ministre d'Etat.- Si je peux faire une réponse complémentaire, je retiens de votre remarque, Monsieur CELLARIO, qu'il y a certainement une mise en perspective à faire de tous les travaux d'entretien sur lesquels nous vous proposons d'ailleurs des inscriptions complémentaires, auxquels il faudrait ajouter les travaux que la S.B.M. va lancer en 2013. Nous procéderons à cette mise en perspective, sous réserve bien sûr que vous votiez le Budget Primitif, en tout début d'année pour bien expliquer qu'une de nos préoccupations majeure en 2013 ce sera, évidemment, de ne pas prendre de retard sur les chantiers à venir, mais aussi, de donner du travail aux entreprises locales. Nous veillerons à ce que ces petits travaux d'entretien soient attribués à des entreprises monégasques.

C'est un engagement que j'ai pris lors de mon discours le premier jour et que je renouvellerai publiquement à la première conférence de presse du Gouvernement en janvier.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

On a beaucoup parlé, au titre des investissements, du fameux ratio des dépenses d'investissements au regard de l'ensemble des dépenses au point où elles ont un peu cristallisé les débats parfois sur ce seul élément alors que l'important se situe ailleurs. Plus exactement dans le contenu de cet investissement et dans les répercussions concrètes pour l'économie monégasque.

Si on observe le programme triennal d'investissement présenté lors du Budget Primitif initial, on ne peut qu'être surpris par l'absence de projet nouveau pour les prochaines années hormis peut-être le tunnel descendant et le troisième poste source.

Toutefois ces deux projets ne permettront pas aux dépenses engagées de profiter à un nombre d'entreprises locales significatif. C'est même tout le contraire parce que ces chantiers ne se feront qu'au travers, principalement, d'une seule entreprise pour chacun d'eux.

On est loin de l'investissement qui profite à l'ensemble de l'économie monégasque. On est tout autant surpris par certains habillages budgétaires, comme le transfert comptable de la subvention des travaux du maintien à niveau du C.H.P.G. actuel à la section 7, ou encore par l'inscription de l'installation des caméras de surveillance supplémentaires, je ne conteste évidemment pas leur utilité, bien sûr, mais de là à être considéré comme un programme d'investissement pur, je crois que je peux rester un peu dubitatif.

Cela étant, Monsieur le Ministre, les réponses et les annonces que vous avez faites, sont de nature à me rassurer quelque peu.

En effet, j'attends également davantage, et plus particulièrement du Gouvernement, qui s'attelle au projet du nouveau centre commercial et de Testimonio II, le plus vite possible. Je crois que c'est une demande unanime des élus.

Je vous remercie.

M. le Président.- En fait c'était plutôt une intervention sur le chapitre 7. Mais bon maintenant, elle est faite, ce n'est pas un problème.

Je vous propose d'attendre la section 7 pour la réponse du Gouvernement.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

C'est aussi peut-être sur la section 7, mais puisque beaucoup ont parlé du revêtement de la rue Princesse Caroline, je voudrais en dire deux mots puisque tout à l'heure Monsieur le Ministre, vous avez dit que vous êtes redevable des deniers publics pour justifier la limite des 500 000 € fixés pour la réfection de cette rue.

Alors, moi j'aimerais vous demander : lorsque l'Etat fait des cadeaux de millions d'euros à des promoteurs sur des droits à bâtir, lorsqu'il offre des millions d'euros à un cuisinier qui ne viendra jamais s'installer dans les locaux du Quai Antoine 1^{er}, lorsque des

entreprises présentent des dépassements de marché très discutables pour des millions d'euros, lorsqu'on engloutit 30 M€ dans les études de la solution 5 du C.H.P.G. qui a été annulée, lorsqu'on a versé des dizaines de millions d'euros de dédommagement aux entreprises qui ont postulé pour l'extension en mer, est-ce que le Gouvernement est toujours redevable des deniers publics dans ces cas-là ? On ne parle pas d'1 M€ pour la rue Princesse Caroline, mais de centaines de millions.

Tout à l'heure vous avez dit que chaque Gouvernement finalement ne pouvait qu'acter les décisions du Gouvernement précédent, et puis vous venez de dire il y a un instant « j'assume, le Gouvernement assume ». Le Gouvernement n'assume rien du tout puisque chaque Gouvernement n'est pas dans la continuité du précédent et est-ce que chaque Gouvernement ne devra qu'acter les mauvaises décisions de ses prédécesseurs ?

Une deuxième question puisqu'on en a parlé aussi. Vous avez dit que bientôt les travaux S.B.M. allaient commencer, moi j'ai entendu dire que l'appel d'offres que la S.B.M. avait fait pour les logements provisoires des entreprises avait été suspendu. Qu'en est-il ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour la deuxième partie je laisserai M. PICCININI répondre.

Sur la première partie, dans l'énumération que vous faites, il y a des choses inexactes, notamment pour l'extension en mer. Ce que vous dites ne s'est pas produit, il n'y a pas eu d'indemnisation.

D'autres que je pourrais reprendre. Les locaux offerts, comme vous le dites, à ce grand cuisinier n'ont pas été offerts, ils étaient en cours de construction, ils ont été réservés et au pire on a perdu, peut-être, quelques mois de loyer, au pire, pas des années ce n'était pas fini. Simplement, sur les plans, on avait réservé, on avait mis un nom. Ce n'est tellement pas fini d'ailleurs que le Centre Scientifique qui s'installe à côté n'est toujours pas là-bas. Donc cela n'est donc pas une perte.

Oui, le Gouvernement évidemment assume les décisions des précédents Gouvernements, simplement, il espère faire le moins d'erreurs possible. La solution 5 de l'hôpital, effectivement, il a fallu indemniser. Mais si on n'avait pas indemnisé les acteurs qui avaient été choisis, nous aurions eu un hôpital complètement inadapté à la situation de la Principauté.

Effectivement, cela coûte, mais c'est malheureusement la contrainte de l'action publique, c'est qu'on n'est jamais tout à fait sûr que la décision qu'on prend aujourd'hui, elle, ne se révélera pas une mauvaise décision dans quelques années. On essaie de travailler le mieux possible mais on n'a jamais une certitude à 100 %.

Peut-être, Monsieur PICCININI sur le relogement de la S.B.M. ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Au contraire, la S.B.M. accélère son plan de renouveau de la place du Casino parce qu'elle a décidé d'anticiper les travaux de l'Hôtel de Paris de manière à avoir le même phasage avec ceux du Sporting d'Hiver pour éviter d'avoir un chantier qui dure dix ans. Donc l'Hôtel de Paris sera anticipé parce qu'aussi le centre de gravité de ces travaux c'est la rue des Beaux-Arts. Donc ce n'est pas la peine de fermer cette rue pendant dix ans et tant qu'à le faire ne le faire qu'une seule fois. La S.B.M. a également annoncé officiellement les programmes – qui avaient déjà été soumis aux Hautes instances, au Gouvernement – pour les boutiques éphémères qui sont indispensables sur les Boulingrins et dans le cadre déjà de ces appels d'offres et l'autre programme c'est, évidemment, la surélévation de l'Aigue Marine pour laquelle la S.B.M. a déjà proposé – la balle est maintenant au Gouvernement, puisque c'est un projet immobilier complexe où, d'ailleurs on essaiera de faire payer les droits de surdensification parce que ce n'est pas que la S.B.M. toute seule, puisque la S.B.M. est d'ailleurs une société de droit privé, donc elle doit y contribuer mais juste pour les mètres cubes complémentaires qui lui seront donnés et selon des critères qui sont à l'étude et qui soient le plus possible objectifs et transparents.

Donc, tout cela bouge et en plus, à la suite d'une réunion qui a eu lieu en présence du Ministre d'Etat, de Mme GRAMAGLIA et de moi-même, nous avons rappelé, avec la Chambre Patronale du Bâtiment, pour la énième fois à la S.B.M. qu'elle doit – bien sûr, dans des conditions grosso modo comparables évidemment, on ne peut pas payer du simple au double – absolument avoir une préférence pour les entreprises grandes, petites et moyennes monégasques, pour les travaux qui doivent être entrepris.

Déjà, le chantier des trois étages de l'Aigue Marine va offrir beaucoup de travail aux entreprises les plus grandes mais aussi les petites et les moyennes parce qu'il y a toute la circulation de fluides, une surélévation

c'est presque plus compliqué qu'une construction totale et ce sera donc un chantier certainement important qui pourra apporter du travail à ce type d'entreprises.

Les boutiques éphémères qui sont faites à Monaco, donc c'est à nouveau du travail pour les entreprises du pays. Après pourra commencer, évidemment, le grand chantier qui a été, par contre, accéléré. Donc, sur la base des informations dont je dispose, je peux vous rassurer, tout cela est à nouveau un rappel, mais tous les travaux que la S.B.M. a fait, y compris les derniers grands travaux qui consistaient en la reconstruction du « Balmoral », avaient été attribués à des entreprises monégasques. Même le Président de la Chambre Patronale du Bâtiment nous a donné acte en séance. Il y a donc une discipline, on doit quand même comparer les prix, on ne peut pas faire n'importe quoi, mais je crois que les entreprises monégasques peuvent être compétitives et il faut leur donner une chance réelle.

Je crois que tout cela bouge dans le bon sens, bien sûr, c'est un travail difficile, à Monaco tout est ciselé et l'urbanisme monégasque c'est de la haute orfèvrerie, il faut ciseler parce que les espaces sont très réduits, nous ne sommes pas à Los Angeles où l'on peut détruire des quartiers entiers. Le relogement du cinéma exigera un programme très important avec des investissements significatifs pour les entreprises monégasques et il y aura une solution intermédiaire et ensuite, une solution définitive, qui aura, je pense, une valeur ajoutée non négligeable, même sur le plan de l'industrie du bâtiment.

Comme vous l'avez dit, même s'il y a ce trou d'air apparent en matière d'investissements dans le budget de l'Etat, mais cela est aussi, quelque part, pour se préparer à faire un grand bond, qui sera le nouvel hôpital, mais il faut quand même penser qu'à partir de 2013 la S.B.M. va, pendant quatre ou cinq ans, investir lourdement. L'Etat va bien sûr accompagner, sans investir directement, mais il va accompagner en tant qu'actionnaire majoritaire cet effort très important et ce sont encore des travaux à Monaco, pour les entreprises monégasques en priorité. Donc, je comprends vos inquiétudes mais on peut apporter un certain nombre de réponses positives et tranquillissantes à ces inquiétudes.

M. le Président.- Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Ecoutez, pour moi ce que vous appelez « un trou d'air passager pour les entreprises » j'appelle cela plutôt un infarctus, parce que d'un trou d'air on peut récupérer, alors que d'un infarctus il y en a qui vont mourir.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Un trou d'air dans les investissements de l'Etat. A mon avis ce n'est pas un vrai trou d'air, parce qu'on dit qu'il n'y a pas beaucoup de mises en chantier en 2013, 2014 et 2015, mais cela reste à démontrer, et il ne faut pas oublier qu'à cette époque-là, par contre, on constatera la montée en puissance rapide de l'investissement de la S.B.M.. La S.B.M. est quand même une entreprise où l'Etat à 70 % des actions et que l'Etat accompagnera.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Lorsque je parle de la suspension du marché en cours, je parle justement précisément de la suspension par la S.B.M. du marché de construction des logements provisoires des boutiques, avant démolition du Sporting d'Hiver.

J'ai le retour des entreprises du bâtiment que le marché a été suspendu...

M. le Ministre d'Etat.- ... oui, parce que le Prince Souverain a validé un changement d'architecture de ces boutiques et c'est ce qui explique ce retard, mais ce n'est pas un report.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- On en reparlera parce que ce n'est pas ce que l'on m'a dit.

M. le Ministre d'Etat.- Mais Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, je suis absolument sûr de ce que je vous dis. Il y a même eu un communiqué que la S.B.M. a publié la semaine dernière, validé au plus haut niveau, qui indique que ces boutiques vont être construites, mais qu'effectivement il y a un changement d'architecture.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, juste peut-être une précision, c'est un changement d'architecture qui a pour finalité d'améliorer l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Les petits bungalows belle époque qui étaient prévus rendaient le passage très difficile parce qu'il fallait monter des marches sur chaque côté, ce qui empêchait l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il

a donc été imaginé un système différent avec des sortes de gros galets, avec un chemin qui passe au milieu, un chemin qui fait des zigzags et qui permettrait aux personnes à mobilité réduite de se déplacer et d'avoir accès beaucoup plus facilement à ces différents bungalows.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Avec, en plus, beaucoup plus de mètres cubes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui avec des mètres cubes améliorés. Par contre une architecture complètement différente cela est vrai, on passe du style belle époque à des sortes de gros galets. Mais, il faut rappeler que ce sera une construction provisoire.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je voudrais revenir un instant sur l'Institut des Arts Culinaires parce que l'Etat avait quand même provisionnés 2,5 M€ à partir du moment où le professionnel concerné mettait la même somme de l'autre côté. Il se trouve que l'opération discutable s'il en est, a été abandonnée, mais elle n'a pas été abandonnée parce que l'Etat a trouvé qu'elle n'était pas judicieuse, elle a été abandonnée parce que le professionnel n'est pas arrivé à réunir les fonds.

Si on fait encore un parallèle avec la rue Princesse Caroline, vous allez dire que je fais une fixation, mais quand même, 1.750.000 € d'un côté pour quelque chose qui se voit et qui est pérenne, de l'autre côté 2,5 M€ pour quelque chose qui est « foutu en l'air » et pour un professionnel qui a largement profité de Monaco depuis les quelques vingt années qu'il est installé ici.

M. le Ministre d'Etat.- La provision n'a pas été dépensée et le dossier n'a pas prospéré aussi parce que le Gouvernement ne souhaitait pas forcément concrétiser. Bref. La destination du local, Monsieur CLERISSI, je n'en sais pas plus que ce que je vous ai dit. De toute façon le local n'est pas complètement terminé il est en train de se finir, et donc on devrait avoir un arbitrage au tout début 2013, sur la destination finale. J'espère que ce sera une destination productive.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci.

Je ne voudrais vraiment pas que mon collègue et ami Philippe CLERISSI pense que je veux ferrailler avec lui, je tiens juste à dire que M. Alain DUCASSE honore la Principauté et n'importe qui, qui voyage un peu devrait savoir que dire que M. Alain DUCASSE est monégasque, c'est une immense source de fierté pour nous et je peux vous dire que M. Alain DUCASSE vient d'attirer à Monaco trois cents étoiles Michelin et cela a été le plus grand évènement de l'histoire de la gastronomie. Là, en termes de tourisme, en termes de retombées, Alain DUCASSE, c'est juste énorme, donc on ne peut pas vraiment dire qu'il ait « profité de la bête », ce n'est pas vraiment ce que je pourrais dire.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur ROSE, bien entendu, c'est une « pop star » et c'est un compatriote, mais nous sommes tous monégasques et cela implique des droits mais également des devoirs qui s'appliquent également à lui.

M. le Président.- Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais juste répondre que pour nous le délabrement de la rue Princesse Caroline est juste énorme, énorme comme les indulgences que vous accordez à M. DUCASSE.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Oui, Monsieur le Président, je souhaite juste que M. Alain DUCASSE ouvre un restaurant à la rue Princesse Caroline, comme cela on mettra, peut-être, tout le monde d'accord...

(Rires).

M. le Président.- Cela pourrait aider, peut-être.
Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- La solution de la rue Princesse Caroline, c'est la débaptiser et l'appeler rue Princesse de Hanovre.

M. le Président.- Ce sont les prérogatives de la Mairie ça !

S'il n'y a plus personne qui souhaite intervenir, j'avais deux sujets à aborder avec Madame GRAMAGLIA.

Tout d'abord, cela concerne un sujet pour lequel je l'avais contactée par courrier. En fait je voulais savoir où en était le dossier parce qu'il y a eu un changement au niveau de la gestion des permis de conduire au sein de l'Union Européenne qui oblige à la détention d'un numéro d'agrément qui est donné par la France et on a un problème qui est que les auto-écoles monégasques, en particulier une, risque de ne pas avoir ce numéro d'agrément. Je vous avais contacté et vous m'aviez dit que la date limite était fixée au 1^{er} janvier, ce qui inquiétait beaucoup cette compatriote en particulier, la date a été repoussée en juin 2013 et cela est déjà une très bonne nouvelle.

Ma question est : peut-on aujourd'hui rassurer ou sommes-nous toujours dans l'inquiétude ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Nous sommes en train de trouver une solution, on a déjà obtenu une prolongation du délai, les services français essaient, effectivement, de faire avancer le dossier. Normalement il n'y a pas de problème pour les entreprises qui sont déjà installées à Monaco, mais le Gouvernement a la volonté de trouver également une solution pour les entreprises qui viendraient à s'installer dans le futur.

Dès que j'aurai des nouvelles complémentaires, je ne manquerai pas, bien sûr, de vous tenir au courant parce que cela est, effectivement, un sujet relativement préoccupant.

M. le Président.- Merci beaucoup des efforts que vous faites parce que c'est important et pour ceux qui sont actuellement là, effectivement, et pour ceux qui viendront demain, d'avoir un tissu économique dans ce domaine.

Je vous avais vu, Monsieur NOUVION, ne vous inquiétez pas, je vous donne donc la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

C'est sur le même sujet mais de façon très ponctuelle. Il y a un problème, plusieurs compatriotes qui ont des véhicules immatriculés avec des plaques monégasques et qui ne sont pas à Monaco, il y en a quelques centaines, ils peuvent être en France, dans des résidences secondaires et autres et ils ont un problème ...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... c'est pour le contrôle technique ?

M. Laurent NOUVION.- ... concernant les contrôles techniques et l'impossibilité d'homologation des contrôles techniques faits en France afin qu'ils reviennent à la circulation. Je ne comprends pas vraiment ce problème administratif, cela pose véritablement des difficultés à beaucoup de nos compatriotes et des résidents qui ont des véhicules. Alors lorsque c'est à 100 kilomètres, ce n'est pas très grave mais lorsque c'est à 800 kilomètres, c'est vraiment plus embêtant. Je ne comprends pas, avant cela fonctionnait. Alors, est-ce qu'il s'agit d'une disposition européenne ? A partir du moment où on a un véhicule, on fait un contrôle technique en France, le contrôle technique français est ramené à la circulation monégasque et il doit être homologué. Il y a le même problème, effectivement, en matière de permis. On se gargarise et on est très content sur les cent trente-cinq nationalités qui sont à Monaco, or, les étrangers qui sont résidents en Principauté, qui arrivent et qui s'installent en Principauté ont les pires problèmes pour faire homologuer leur permis de conduire. J'ai été saisi de presque dix demandes sur les permis et pratiquement autant sur les contrôles techniques – vous n'êtes pas en cause, Madame le Conseiller – et excusez-moi de poser cette question en Séance Publique, mais le problème a été soulevé depuis notre dernière séance privée et cela a été une demande récurrente et si vraiment vous pouviez faire quelque chose car c'est essentiel.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est déjà fait.

Je vais vous répondre sur la première question, sur le contrôle technique des véhicules. Effectivement, pour les personnes qui sont dans des résidences secondaires assez éloignées, cela pose problème. Le Service du contrôle technique avait pensé que comme la France n'autorisait pas les véhicules français à venir faire leur contrôle technique à Monaco, il fallait appliquer la réciprocité.

On a rapidement vu que cela posait, effectivement, plus de problèmes aux personnes Monégasques qui avaient leur véhicule assez loin et j'ai donc expressément demandé – et c'est maintenant appliqué depuis plus d'un mois – que tous ces problèmes soient complètement définitivement réglés et que les contrôles techniques français soient reconnus pour ces véhicules dits de résidence secondaire. Ce problème-là est réglé, il n'existe plus.

Ensuite, en ce qui concerne les permis de conduire, les personnes qui s'installent en Principauté ont un an pour changer leur permis de conduire lorsqu'il y a des accords bilatéraux qui ont été signés avec le pays d'origine de la personne.

Pour les pays qui n'ont pas signé cet accord bilatéral, nous avons mis au point un procédé qui consiste à repasser simplement une épreuve technique de conduite pour vérifier leur aptitude à la conduite.

M. Laurent NOUVION.- Merci de vos réponses, Madame le Conseiller.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci.

Je viens confirmer les propos de mon collègue Laurent NOUVION, j'ai moi-même été saisi de plusieurs réclamations de personnes. Je voulais savoir depuis combien de temps existait cette épreuve technique ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Depuis peu. Je crois qu'il y a deux ou trois personnes qui ont fait cette épreuve de conduite, sachant qu'avant qu'elle ne soit mise effectivement en place, des dérogations sans cette épreuve de conduite ont été données pour ne pas pénaliser les personnes

qui de bonne foi, ont omis de faire l'échange de leur permis de conduire.

Je pourrais faire un point plus précis pour savoir exactement combien de personnes l'ont passée – cela ne doit pas, à mon avis, dépasser une dizaine de personnes – pour l'instant, mais c'est la règle à tenir depuis quelque temps.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- On voit vraiment que c'est la civilisation de la voiture, toujours...

Moi aussi j'avais une question, toujours pour le contrôle technique, je voulais savoir s'il était possible d'agréer aussi des garages de la Principauté pour faire ces contrôles techniques, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui me disent qu'il y a des rendez-vous parfois qui sont un peu stricts et ils seraient même prêts à payer un peu plus cher afin de pouvoir faire contrôler leur véhicule dans leur garage.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, pour l'instant cela n'est pas envisagé, il y a le contrôle technique qui est fait par un service de l'Etat. On essaie d'améliorer, je n'ai pas l'impression que les délais soient si longs que cela... mais pour l'instant, non, effectivement, il n'est pas envisagé de donner la possibilité à des garages privés d'effectuer ce contrôle technique.

M. Marc BURINI.- C'est surtout au niveau des horaires, des dates, il n'y a pas beaucoup de choix paraît-il. Il y a des personnes qui voyagent beaucoup et cela fait partie aussi de l'attractivité, il y a des personnes qui sont souvent en déplacement et qui pourraient laisser leur véhicule à leur concessionnaire pour faire le contrôle technique. Concessionnaire évidemment agréé selon le cahier des charges des normes monégasques.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour le contrôle technique, une date de rendez-vous est fixée par le Service du Contrôle Technique, mais il est tout à fait loisible, si cette date

ne convient pas à la personne, de modifier la date de ce rendez-vous.

Je peux demander au Service du contrôle technique d'avoir une plus grande souplesse mais c'est la première fois que ce problème est soulevé.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Juste une possibilité que les gens ne savent peut-être pas, c'est que quelqu'un d'autre peut amener leur véhicule au contrôle technique.

Je voulais revenir aux permis de conduire. J'ai eu les mêmes demandes que mes collègues, je suis ravi d'apprendre que depuis quelque temps c'est réglé, mais j'avais des demandes plus spécifiques pour les permis motos, notamment d'un résident belge qui depuis une année se heurte à ce problème.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Écoutez, je pense qu'il n'y a pas de raison que les deux fonctionnements soient différents. C'est un échange de permis de conduire donc l'échange se fera dans la catégorie demandée. Il n'y a pas de raison que les règles soient différentes, que ce soit pour les voitures ou les deux roues.

M. le Président.- Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Cela posera un problème, par contre, de donner au concessionnaire ou au garage, même si l'idée peut paraître séduisante, dans la mesure où on ne peut pas être juge et partie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce n'est pas prévu, effectivement. Une fois que la voiture a passé le contrôle technique, elle pourra aller au garage pour être en conformité avec le contrôle technique.

M. le Ministre d'État.- Vous savez, en France, il y a des centres de contrôles techniques agréés. Il y en a beaucoup mais il y a aussi beaucoup de voitures en France. En Principauté, ce n'est pas agréé. Le

problème, Monsieur BURINI, ce n'est pas d'agréer un garage, c'est d'agréer un centre de contrôle technique.

Où un privé pourrait-il installer un centre de contrôle technique à Monaco ? Les garages existants, je doute... Sauf à renforcer encore l'occupation du sous-sol de l'ensemble J, ce qui n'est pas souhaitable et si vous faites cela vous aurez une question, c'est : pourquoi est-ce que je ne peux pas aller passer mon contrôle technique en France dans un centre qui est dans la banlieue de Nice ?

Pour l'instant, sauf à ce qu'on atteigne un jour une saturation, on peut améliorer le service sur les horaires, mais il vaut mieux garder notre centre étatique qui, en plus, garantit le bon déroulé du contrôle technique.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Moi j'avais une demande de précision. Il y a des aides pour l'acquisition des véhicules électriques, est-ce que cela concerne aussi les deux roues ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, c'est limité à 3 000 €, mais cela concerne aussi les deux roues, effectivement.

M. le Président.- Parce qu'il y a pas mal de personnes qui m'ont contacté du fait que sur la métropole niçoise ils aient lancé toute une procédure. Donc à Monaco aussi, il y a une procédure...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Exactement, tout à fait.

M. le Président.- La même que pour les voitures ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, enfin, le montant est différent.

M. le Président.- D'accord, merci beaucoup. C'était tout ce que je voulais savoir...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... Pardon ? Pour les vélos aussi, d'accord.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de personnel.....	2.529.400
376.030 - Frais de fonctionnement	53.000
376.040 - Achat & entretien matériel.....	2.200
376.050 - Entretien Amélioration	1.000.000
	<u>3.584.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 78 - DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN

378.010 - Frais de personnel.....	7.484.900
378.030 - Frais de fonctionnement	134.700
378.040 - Achat & entretien matériel.....	640.000
378.050 - Entretien & Amélioration	4.810.000
378.060 - Frais propres activité service	1.245.900
	<u>14.315.500</u>

M. le Président.- A ce chapitre-là, j'ai deux demandes. On m'a contacté à plusieurs reprises pour améliorer la sécurité dans deux endroits. En premier lieu cela concerne la ruelle du Chanoine FRANZI où, pour les escaliers qui conduisent à l'esplanade du

Musée, il n'y a pas de main courante, il n'y a pas de barre centrale pour aider les gens, il y a un véritable souci de sécurité et donc j'attire votre attention là-dessus. Ensuite, il y a le même problème qui se trouve au niveau de la zone qui a été aménagée pour accéder

à l'immeuble Bel Air où il y a les travaux de percement du tunnel descendant. Il y a là aussi une demande afin qu'il puisse y avoir une main courante pour que les personnes qui sont, pour beaucoup d'entre elles, assez âgées, puissent se tenir.

Ce sont vraiment deux problèmes spécifiques et peut-être qu'il y en a d'autres, à d'autres endroits, mais en tout cas ce sont les deux problèmes qui me sont remontés récemment.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, je vais demander à la Direction de l'Aménagement Urbain d'étudier le problème et d'installer les mains courantes.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit point. J'avais sollicité le dégagement, entre autres, par exemple au boulevard des Moulins, de l'espace avant le passage piéton, cela a été fait mais à l'envers parce qu'il y avait des jardinières qui empêchaient les voitures de se garer avant le passage piéton, ce qui était parfait, sauf que les arbres étaient hauts donc il fallait les réduire, on a enlevé les jardinières comme cela maintenant les gens se garent... donc, on a l'effet inverse. Par contre, on a mis des piquets après, ce qui gêne la giration vers l'avenue Saint Laurent.

J'appelle votre attention, Madame le Conseiller, parce que je crois que vous y passez souvent.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Moi je n'ai pas été particulièrement gênée mais j'ai une petite voiture...

M. Pierre LORENZI.- ... moi non plus, je suis en moto, mais lorsqu'il y a des bus ou des camions, ce n'est pas judicieux et, encore une fois, les voitures se garent et masquent les piétons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, je vais demander à mes Services de revoir tout cela. Même si j'y passe souvent, je n'ai pas vu qu'il y avait un problème spécifique, mais je vais faire le point.

M. Pierre LORENZI.- Le principe général à avoir en tête, c'est d'éviter de laisser se garer des véhicules avant le passage piéton pour laisser la visibilité aux automobilistes de voir l'accès sur le passage piéton...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... il y a beaucoup d'incivisme aussi.

M. Pierre LORENZI.- Oui, certes, mais en l'occurrence s'il n'y est pas, on ne peut pas mettre un policier derrière chaque voiture...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... donc cela veut dire qu'il faut mettre des...

M. Pierre LORENZI.- ... ou bien des piquets, des jardinières, mais des jardinières basses. Ensuite, au niveau du civisme, insister auprès des agents de la Sûreté Publique et je crois que Monsieur le Conseiller y sera sensible. Par exemple, devant les bureaux de tabac, il y en a un qui est célèbre pour cela puisque cela engorge toute la circulation le matin et lorsqu'il pleut c'est encore pire, au niveau du boulevard Princesse Charlotte. Les gens s'arrêtent là, cela fait décaler les bus et personne ne dit rien. Il n'y a pas d'arrêt minute possible à cet endroit-là et malheureusement cela est fréquent.

Je voulais attirer votre attention sur ces points-là.

M. le Président.- Je disais, il y a le bus qui passe là aussi, donc...

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes.....	11.099.500
--------------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de personnel.....	1.779.700
385.030 - Frais de fonctionnement	150.000
385.040 - Achat & entretien matériel.....	205.000
385.050 - Entretien & Amélioration	283.800
	<u>2.418.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics.	18.375.000
----------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

On m'a posé une question sur les cartes prépayées des parkings. De nombreux usagers se sont aperçus qu'alors qu'ils payaient, comme son nom l'indique, la carte est prépayée, c'est-à-dire qu'ils paient en avance pour une utilisation future, et ils se sont aperçus que la carte se déchargeait beaucoup plus vite que par le passé, alors qu'il avait été annoncé par le Gouvernement Princier qu'une remise était faite sur le tarif horaire. Le Gouvernement a donné une réponse, je vous remercie, mais je dois dire que je trouve la méthode un peu cavalière. Effectivement, vous avez modifié les critères, je ne sais pas si la population en a été informée, d'une manière unilatérale. Je trouve que dans des cas comme celui-là, la moindre des choses, c'est de ne pas laisser aux gens la perception qu'ils utilisent ou qu'ils soient régis par un système qui a évolué sans qu'ils soient avertis. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la première heure est gratuite d'après le tableau que vous avez donné alors qu'à la base la première heure était toujours gratuite mais il y avait 35 % de décompte. Aujourd'hui d'après ce que je crois comprendre, vous confirmerez ou vous infirmerez, vous avez la première heure gratuite, la deuxième heure plein tarif, et ensuite vous passez à une décote de 20 % à 40 %, d'après la réponse que vous avez faite, sans dire exactement à quels horaires cela s'applique. Ce que je critique ce n'est pas le fait que ce soit fait, c'est que les personnes n'ont pas été averties.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cette carte horaire avait une réduction de 35 % je crois sans justification particulière.

Nous nous sommes rendu compte que, dans le temps, l'utilisation de cette carte horaire avait été dénaturée, à savoir que les personnes, comme elles avaient 35 % de réduction sur la totalité des heures, s'en servaient comme un abonnement fixe. C'est-à-dire que les personnes qui ne pouvaient pas obtenir d'abonnement fixe dans un parking, l'utilisaient comme s'ils bénéficiaient d'un abonnement fixe et payaient bien sûr un peu plus cher qu'un abonnement normal, mais avec cette réduction de 35 % et donc nous arrivions à une saturation des différents parkings.

Aujourd'hui, nous avons modifié ce tarif. En 2011, il y avait une remise globale de 35 % sur chaque tranche de stationnement. En 2012, la première heure est gratuite, ensuite il y a plein tarif entre 60 et 80 minutes, puis entre 20 % à 40 % au-delà de la quatre-vingtième minute de stationnement en fonction des tranches de stationnement. Au bout de vingt-quatre heures, ce processus recommence, première heure gratuite, vous repayez plein tarif jusqu'à quatre-vingt minutes et ensuite c'est à nouveau dégressif entre 20 %, 30 % et 40 %. Donc, effectivement, la carte prépayée se vide beaucoup plus rapidement, les places coûtent alors plus cher mais cela permet de libérer des places de parking pour les commerces de la ville de Monaco.

Depuis que ce processus est en place, on a eu très peu – j'ai fait le point avec mon Chef de Service – de personnes qui se plaignaient. Il faut également savoir que cela a permis de remonter les recettes de la Principauté.

M. Christophe STEINER.- Je comprends très bien, Madame le Conseiller, mais la question est : est-ce que vous avez averti les gens ? Parce que les gens sont restés sur une impression qui est devenue fautive puisque vous avez unilatéralement, si je puis me permettre, changé les modifications d'abonnement, cela est la première chose. Ensuite, Monsieur le Conseiller pour les Finances le sait très bien, c'est ce qui s'appelle « time value of money » donc l'érosion monétaire. Au début, c'est une carte pré payée donc vous êtes bénéficiaire par rapport à une utilisation possible. Ce que je reproche dans ce système c'est que les personnes n'aient pas été averties.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Lorsque nous avons modifié les horaires, les nouveaux horaires ont été publiés dans le Journal Officiel de Monaco. On n'a peut-être pas écrit à ces personnes-là mais tous les nouveaux tarifs ont été publiés. Cela a été une information générale sur l'ensemble des différents tarifs...

M. Christophe STEINER.- Vous pensez ou vous en êtes sûre ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je suis sûre que cela a été publié au

journal de Monaco, mais savoir si tous les différents tarifs ont été adressés à chaque personne, je ne pense pas.

Les personnes savaient que de nouveaux tarifs étaient en vigueur et libre à elles de venir se renseigner sur les différents abonnements. On a informé par lettre que les tarifs avaient changé.

M. Christophe STEINER.- Le problème c'est que les gens ont été avertis, certes, que les nouveaux tarifs ont été mis en vigueur mais est-ce qu'ils ont été avertis que le système des 35 % ne s'appliquait plus ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cela fait partie des tableaux des

nouveaux tarifs qui ont été publiés par arrêté ministériel.

M. Christophe STEINER.- Bon, laissez tomber, ce n'est pas grave.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres informations sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.....	885.700
387.030 - Frais de fonctionnement.....	11.200
387.040 - Achat & entretien matériel.....	1.504.000
387.060 - Frais propres activité service	624.300
	<u>3.025.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je voudrais juste dire un mot sur la vitrine que les touristes ont lorsqu'ils arrivent à Monaco par hélicoptère.

Nous en avons parlé en séance privée et, Madame le Conseiller et Monsieur le Ministre nous ont dit que l'arbitrage sur l'héliport était indirectement lié à l'arbitrage sur l'implantation de la future extension en mer. Je crois que c'est une disposition urgente, on ne peut pas rester avec un héliport ainsi. Je pense que ce n'est pas digne de Monaco. Il est difficile de communiquer vers l'extérieur, y compris comme vous l'avez fait dans la presse internationale écrite, télévisée

et autres, et avoir un héliport avec des infrastructures vieillissantes comme cela. Je sais que vous en êtes pleinement conscient, Monsieur le Ministre. On ne peut pas laisser l'héliport dans cet état, cela n'est pas possible.

Il faut maintenant qu'avant deux ou trois ans il y ait un plan d'urgence pour cet héliport et je pense qu'il faut réfléchir en parallèle à une structure comprenant des bureaux, s'il doit être reconstruit sur place, avec un certain nombre de sociétés qui seraient ravies d'avoir des bureaux à l'héliport, sur place, cela ferait rentrer de la T.V.A., cela permettrait également de couvrir les frais de l'investissement dans le cadre des travaux. Voilà vraiment une opération qui, en sept ou huit ans, peut être rentabilisée complètement. Vraiment, sur ce dossier, on vous attend, Je crois qu'on ne peut plus tarder.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez complètement raison, évidemment. Le choix de l'extension en mer se fera au milieu de l'année 2013 – peut-être avant, je ne le sais pas précisément aujourd'hui – mais en tout cas, je pense qu'on sera fixé au plus tard après l'été.

Si l'extension en mer, la première extension en mer, dans le cas où les deux hypothèses seraient retenues ne concerneraient pas Fontvieille dans un premier temps, il faudrait à ce moment-là, effectivement, envisager une réfection complète de l'héliport.

Nous avons déjà fait des travaux. Les portes ont été changées, et nous prévoyons dans le Budget Primitif des travaux d'aménagement à l'intérieur d'un hangar qui vont faciliter l'accueil d'autres hélicoptères. Mais, tout refaire c'est plusieurs dizaines de millions d'euros. Madame GRAMAGLIA va compléter et quant à construire des bureaux à côté on a quand même la contrainte du chapiteau.

M. Laurent NOUVION.- Mais enfin à côté. En tous les cas on peut imaginer une opération dite mixte, c'est-à-dire bureaux avec le hangar et qui peuvent vraiment être très rapidement loués et qui rapportent des loyers très confortables aux Domaines de l'Etat. Voilà une opération qui peut être vraiment intéressante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, il est vrai que nous avons fait des travaux a minima, malgré qu'on ait bien rénové l'héliport, puisque nous ne savons toujours pas quelle décision va être prise comme vient de l'indiquer Monsieur le Ministre d'Etat, sur l'urbanisation en mer, à Fontvieille ou pas.

S'il est acté – et nous le saurons d'ici quelques mois – que l'urbanisation en mer du côté de Fontvieille sera – en tous cas dans un premier temps – retardée ou pas, nous envisageons et nous avons déjà commencé à travailler là-dessus, une étude sur une réfection plus en profondeur de l'héliport. Par des mesures acoustiques qui, pour certaines, ont déjà été prises, à savoir une restriction qui concerne toute la durée des essais des moteurs, des nouvelles procédures de décollage pour qu'il y ait moins de bruit, etc... mais, des mesures acoustiques qui pourraient être améliorées avec un tarmac différent, plus souple, avec la construction de murs anti-bruit.

Tout cela est déjà à l'étude, pour perdre le moins de temps possible une fois la décision prise. Cela est, effectivement, une nécessité, je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je souhaite rebondir sur ce que disait M. Laurent NOUVION. Il a tout à fait raison, bien entendu, une opération mixte dans ce cas-là est beaucoup plus simple à organiser que pour le centre commercial par exemple. Ensuite, il faut aller vite parce que les services liés à l'activité sont dans des baraquements. Le service radio est dans des halomats, le service mécanique réparation aussi, donc, cela fait des années que nous en parlons, nous ne pouvons plus rester comme cela, c'est comme la rue Princesse Caroline, c'est un sujet récurrent et sur lesquels on ne vous lâchera pas, évidemment. Alors, je sais bien qu'il y a des impératifs, qu'effectivement c'est lié à l'extension en mer, mais je crois qu'à un moment ou à un autre, il faut se rendre à l'évidence. L'extension en mer il y a très peu de chance qu'elle se fasse là. Moi je vous invite à commencer à prospecter pour tenter une opération publique/privée sur l'héliport dès que vous le pourrez, c'est-à-dire, dès que vous sortirez de la séance...

(Rires).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 - Frais de personnel.....	1.731.200
388.030 - Frais de fonctionnement	28.200
388.040 - Achat & entretien matériel.....	28.500
	<u>1.787.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de personnel.....	835.900
389.020 - Frais d'études et formation	76.000
389.030 - Frais de fonctionnement	82.600
389.040 - Achat & entretien matériel.....	189.700
389.060 - Frais propres activité service	151.500
	<u>1.335.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 - Frais de personnel.....	560.100
390.030 - Frais de fonctionnement	20.000
390.040 - Achat & entretien matériel.....	168.000
390.050 - Entretien - Amélioration locaux.....	206.000
390.060 - Frais propres activité service	1.000
	<u>955.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 92 - DIRECTION COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010 - Frais de personnel.....	501.500
392.020 - Frais d'études et formation.....	10.000
392.030 - Frais de fonctionnement.....	24.500
392.040 - Achat & entretien matériel.....	24.500
392.060 - Frais propres activité service.....	150.000
	<u>710.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voudrais sur ce chapitre demander solennellement au Gouvernement et à vous, Monsieur le Président, de faire en sorte que la Commission des Concessions soit réunie minimum deux fois par an. Cela fait plus d'un an qu'elle n'a pas été réunie, avec tout ce qui s'est passé, notamment avec Monaco Telecom, et ce n'est pas fini, plus un certain nombre de sociétés concédantes. Je trouve cela totalement anormal et je ne comprends pas comment, Monsieur le Président,

vous n'avez pas jugé nécessaire de faire pression sur le Gouvernement pour qu'elle se réunisse, comme elle doit se réunir au moins deux fois par an. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

393.010 - Frais de personnel.....	1.478.900
393.030 - Frais de fonctionnement.....	50.500
393.040 - Achat & entretien matériel.....	2.500
	<u>1.531.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 34, je souhaite recommencer vers 21 heures 30, au maximum.

Comme lors des dernières séances, à 21 heures 30, je ferai retentir la sonnerie et laisserai 5 minutes à chacun d'entre vous pour reprendre sa place.

En attendant, bon appétit à tous !

—
(La séance est suspendue à 20 heures 35).

—
(La séance est reprise à 21 heures 30).

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Mesdames, Messieurs, nous reprenons l'examen du Budget Primitif au Chapitre 95 – Direction des Services Judiciaires, page 30 du fascicule budgétaire.

Monsieur le Chef de Cabinet, s'il vous plaît.

M. le Chef de Cabinet.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de personnel.....	1.056.300
395.020 - Frais d'études et formation.....	205.000
395.030 - Frais de fonctionnement.....	385.200
395.040 - Achat & entretien matériel.....	5.300
	1.651.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais juste faire un point de situation sur deux projets de loi, le projet de loi sur la garde à vue et le projet de loi 778 sur l'organisation judiciaire et faire un petit point de situation. Concernant la garde à vue, ce projet de loi fait l'objet, pour le moment, d'un blocage politique, dans la mesure où il y a eu un projet de loi initial déposé par le Gouvernement, qui a été modifié substantiellement au mois de février/mars dernier par la majorité et les modifications, les amendements de la majorité se sont traduits aujourd'hui, en matière de garde à vue, par un blocage

politique dans la mesure où depuis le 4 avril où je suis devenu Président de la Commission de Législation, j'ai essayé de relancer, effectivement, les échanges et un certain nombre de lettres envoyées et échangées entre le Ministre d'Etat, vous, Monsieur le Président et moi-même sur ce projet de loi. Aujourd'hui, nous sommes à un point de blocage dans la mesure où la dernière lettre qui a été envoyée début octobre par le Gouvernement Princier, refuse, ce qui est très très rare, il faut le noter, refuse l'ensemble des amendements qui avaient été proposés par la Commission de Législation initiale à l'époque où M. GARDETTO était Président de la Commission de Législation et c'est M. NOTARI qui est le rapporteur de ce projet de loi. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point concerne le projet de loi 778 sur l'organisation judiciaire qui a fait l'objet d'un

recours à un juriste mandaté par la majorité, qui est le Professeur RENOUX qui a rendu des conclusions très précises en février dernier. Ces conclusions ont été soutenues par la majorité lors d'une conférence de presse et ces conclusions arrivaient à l'analyse que le directeur des Services Judiciaires, la base légitime du directeur des Services Judiciaires était remise en cause, ce à quoi le Palais Princier a dû répondre par un communiqué en disant que la légitimité du directeur des Services Judiciaires était incontestable. En témoignent, bien entendu, toutes les coupures de presse. Devant cela, à partir du moment où j'ai été en charge de la Commission de Législation depuis le 4 avril, la majorité du Conseil National a été mise en minorité le 11 octobre dernier lors d'une Commission de Législation, qui nous a permis d'enterrer le rapport RENOUX, ce qui fait qu'il n'est plus à l'ordre du jour et collectivement il a été procédé au choix de faire appel à un autre juriste, afin qu'il rende des conclusions beaucoup plus conformes au fonctionnement des Services Judiciaires.

Je voulais faire ces deux précisions. Je vous remercie.

M. le Président.- La question budgétaire concernant le directeur du Service Judiciaire, Monsieur NOUVION ?

Je ne sais pas, nous en sommes au budget et...

M. Laurent NOUVION.- ...je suis sur les Services Judiciaires, il s'agit des services judiciaires....

M. le Président.- Est-ce qu'il y a une modification budgétaire dans ce que vous venez de dire ?

M. Laurent NOUVION.- ... mais laissez-moi vous répondre...

M. le Président.- ... mais c'est moi qui vous pose la question.

M. Laurent NOUVION.- ... mais, vous me posez une question, alors...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Nous sommes au chapitre au chapitre « Direction des Services Judiciaires, mon intervention porte, premièrement sur la garde à vue qui concerne indirectement, effectivement, la Direction des Services Judiciaires aussi, et le deuxième point concerne véritablement l'organisation de la Direction des Services Judiciaires qui est le projet de loi 778 et il me paraissait important de faire une mise au point sur la situation politique, c'est tout.

M. le Président.- Très bien, Monsieur NOUVION.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Alexandre BORDERO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, y a-t-il des incidences budgétaires ?

M. Alexandre BORDERO.- Pas de grosses remarques budgétaires. Moi, je suis juste étonné par un point, M. NOUVION parle de blocage politique parce qu'il a vu une majorité d'amendements, voire la quasi-totalité des amendements proposés par la commission, refusés par lettre du Gouvernement. Ce n'est ni la première fois ni la dernière, on ne compte plus les textes, en tout cas moi, j'en ai vu plusieurs depuis 2003 où les premières lettres du Gouvernement étaient totalement négatives et je pense que c'est à ce moment-là au Président de la commission, tout d'abord, et au rapporteur, de prendre leur bâton de pèlerin, d'aller rencontrer le Gouvernement et de négocier sur les amendements, c'est toujours comme cela que ça c'est fait et le fait qu'il y ait un fort pourcentage d'amendements refusés n'empêche pas le processus d'évoluer, n'a jamais empêché le processus d'évoluer.

Donc, je pense que sur la garde à vue, c'est tout à fait faisable et il ne reste plus qu'à travailler.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste dire que je vais refaire les remarques que j'ai déjà faites plusieurs fois, parce qu'il faut répéter plusieurs fois. En Commission de Législation depuis que M. NOUVION en est le Président, on a voté en 2007 sur la garde à vue, à l'époque on avait fait des remarques, des amendements avaient été refusés et on se retrouve aujourd'hui, en 2012, dans

l'obligation de revoter un nouveau texte. Alors, peut-être que nous faisons très mal notre travail et heureusement maintenant M. NOUVION est Président de la Commission de Législation et nous allons avancer.

Malheureusement, je ne peux que constater que nous avons eu droit à plusieurs réunions qui n'ont même pas duré une demi-heure parce que M. NOUVION ne respectait pas l'ordre du jour. Je ne veux pas entrer dans une polémique mais juste faire remarquer une chose, à savoir que – et tous les Monégasques pourront vérifier – on a voté une loi sur la garde à vue qui était demandée depuis des années par tous les membres du Conseil National, que ce soit majorité/opposition à l'époque. Nous avons essayé de faire avancer ce texte pour ne pas qu'on soit obligé de le revoter rapidement. L'Etat risquait d'être condamné et il a déjà été condamné pour des gardes à vue...

(M. le Ministre d'Etat intervient hors micro, inaudible).

... non, je confonds, Monsieur le Ministre d'Etat, il n'y avait pas un ressortissant géorgien qui a eu gain de cause à la C.D.H. ? Donc, vous voyez, je ne suis pas juriste mais je suis certaines affaires.

Donc, je trouve quand même dommage que notre Etat soit obligé de revoter un texte sur la garde à vue.

La majorité a fait des propositions d'amendements, c'est son droit, son travail, il me semble que depuis la Constitution de 2002, c'est autorisé. Le Gouvernement les analyse et nous renvoie ses réponses, c'est un travail tout à fait normal, Monsieur NOUVION, je suis désolé.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Brièvement, Monsieur le Président, juste quelques points à préciser. En ce qui concerne la garde à vue, le travail est toujours en cours, le dialogue existe, il a existé, la commission a proposé des amendements, le Gouvernement a fait savoir que certains ne lui paraissaient pas acceptable. La commission est revenue sur certains amendements, mais le processus de discussion, de consensus fait qu'il y ait un pas qui aille dans un sens et un pas qui aille dans l'autre. Chacun doit faire un pas et c'est en faisant un pas

chacun et non pas tous les pas dans la même direction, ce n'est pas une seule partie qui va faire toutes les concessions, mais chacun se rapprochant on peut arriver à un travail tout à fait respectable dans l'esprit de nos Institutions qui est le consensus.

Le travail n'est pas achevé, donc les conclusions que tient M. NOUVION sont largement anticipées. Première des choses.

En ce qui concerne l'organisation judiciaire, nous avons reçu, effectivement, le rapport de M. RENOUX, la majorité n'a jamais fait sienne les conclusions de M. RENOUX, elle les a reçues, elle les a analysées, ce sont des conclusions qui auraient mérité d'être débattues en commission parce qu'elles vont assez loin et elles posent des problèmes. Donc, c'est pour cela que nous ne pouvons pas statuer sur la base du seul rapport de M. RENOUX qui pose beaucoup de difficultés et le Conseil National a choisi de se faire éclairer par un autre expert qui pourra, sans doute, nous aider à y voir plus clair et à aboutir à un texte équilibré qui respecte le cadre institutionnel monégasque. Donc, le travail est en cours.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Effectivement, Monsieur GARDETTO, vous confirmez ce que je viens de dire. Il n'y a aucune honte, et cela est tout à fait normal, MM. MARQUET et BORDERO en font référence aussi, mais il est tout à fait normal et naturel que la Commission de Législation procède à des amendements, vous l'avez fait il y a six mois, mais je pense qu'aujourd'hui on est là pour faire de la politique et vos amendements ne sont pas acceptés par le Gouvernement pour une raison simple, c'est que le Gouvernement a fait savoir que ces amendements représentaient à terme une menace sur la sécurité à Monaco. Je suis tout à fait d'accord avec vous, qu'il s'agisse de ce texte ou d'un autre, il faut dialoguer et ne jamais cesser de dialoguer, mais politiquement, aujourd'hui, on est sur une voie sans issue parce que cela n'a pas avancé et que malgré les courriers échangés sur la garde à vue, aujourd'hui, on est dans une situation de blocage, c'est tout ce que je dis, et ce n'est pas grave. Mais nous, la minorité, effectivement, nous ne partageons pas votre analyse sur la nature de ces amendements dans la mesure où nous considérons que si certains sont tout à fait tolérables, d'autres et la grande majorité ne le sont

pas parce qu'ils pourraient remettre en cause, ce qui pour nous n'est absolument pas négociable, le niveau de sécurité à Monaco, y compris dans le domaine de la justice et dans le domaine de la garde à vue, tout en respectant, bien entendu, les principes fondamentaux des droits de l'homme.

M. le Président.- Monsieur STEINER...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Président, évidemment, je suis en désaccord avec les menaces invoquées par M. NOUVION.

M. le Président.- Tout d'abord on écoute M. STEINER, après on répondra.

Non, M. STEINER, dans l'ordre de prise de parole, vous m'avez longuement...

M. Christophe STEINER.- Je renonce à mon tour de parole, Monsieur le Président.

M. le Président.- M. STEINER renonce à son tour de parole, Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Rien de plus, Monsieur le Président, simplement que je suis en désaccord total sur le caractère dangereux des amendements qui sont des amendements, simplement, qui visent à maintenir la Principauté dans le chemin des droits de l'homme et non pas transformé en Etat policier, liberticide. Donc, voilà, je ne pense pas que le respect des droits de l'homme remette en cause la sécurité à Monaco qui est bien établie de longue date.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER redemande son tour de parole.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Christophe STEINER.- M. GARDETTO nous a énoncé tout à l'heure un mode d'emploi, c'est quelque chose que je n'avais jamais entendu, il a décrit le

consensus comme un pas de tango juridique. Il y en a un qui avance, l'autre qui recule, on va vers l'avant, l'autre vers l'arrière, c'est ce qui fait qu'on fait du surplace à la fin.

Maintenant, si M. GARDETTO trouve que l'Etat de Monaco est, comme il vient de le dire, liberticide, Etat policier, et autres, je suis heureux qu'il n'y ait plus de laitier qui livre le lait à 6 heures du matin parce que chaque fois que l'on entendrait frapper à la porte à cette heure matinale, on se demanderait en tremblant si c'est la Stasi ou une autre organisation policière étatique qui vient effectuer des contrôles. Cela n'est pas notre conception des choses, mais peut-être est-ce celle de M. GARDETTO et peut-être qu'il envisage la Principauté comme un Etat... Qu'avait dit une fois M. Roland MARQUET ? Je ne sais plus, le mot m'échappe maintenant...

M. le Président.- Bien. Je pense, effectivement, que la majorité n'est pas du tout d'accord avec votre manière d'interpréter ce que vous venez de dire clairement. Nous travaillons sur ces textes de loi et je ne vois pas pourquoi on va s'appesantir sur ce domaine. Nous ne sommes pas d'accord, cela est clair, il n'y a aucune raison d'en parler au budget, je ne vois vraiment pas l'intérêt d'en parler au budget.

Je vais passer la parole aux deux dernières personnes qui souhaitent intervenir sur ce sujet. MM. Claude CELLARIO et Roland MARQUET, pour un mot de conclusion chacun.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir j'apprends avec effarement que les amendements qui ont été faits portaient atteinte à la sécurité de Monaco. C'est ce soir que j'apprends cela, nous n'en avons jamais parlé avant et pourtant je n'ai pratiquement jamais manqué une Commission de Législation. Est-ce que l'on veut développer la peur ? C'est en Séance Publique que j'apprends que nous voulons porter atteinte à la sécurité du pays. Je trouve cela surprenant.

M. le Président.- Ne vous inquiétez pas, Monsieur CELLARIO, c'est un peu outré !

Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Rapidement et très gentiment, Monsieur STEINER. Vous me prêtez des propos, est-ce que vous voulez bien me les rappeler parce que cela m'étonnerait beaucoup que je puisse me prononcer sur la garde à vue car, vous le savez, je ne suis pas juriste, je suis médecin et je dis toujours que lorsque par hasard on va dans des chemins qui ne sont pas les siens, on risque de dire des bêtises.

Alors, si j'ai dit une bêtise, rappelez-la moi, soyez gentil.

M. Christophe STEINER.- Il suffit de reprendre les débats du journal officiel, Monsieur MARQUET.

M. le Président.- Oui, c'est-à-dire ?

M. Roland MARQUET.- Allez-y, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- La fin de la tirade, Monsieur Bernard MARQUET, c'est, « la fin de l'envoi, je touche... ».

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.010 - Frais de personnel.....	4.447.800
396.030 - Frais de fonctionnement	1.493.600
	<u>5.941.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je souhaiterais féliciter la nouvelle Présidente de la Cour d'Appel qui vient d'être portée à ce poste, il y a quelques mois, et qui honore la magistrature monégasque.

M. Roland MARQUET.- Mais vous êtes sûr.... Vous ne confondez pas ?

M. le Président.- ... on ne va pas en parler....

M. Roland MARQUET.- Mais attendez, Monsieur le Président, on me prête des propos....

M. le Président.- Je crois qu'on va arrêter parce que sinon c'est de la polémique pure et simple. Nous sommes là pour étudier le Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2013.

Je propose que nous passions à une question, s'il y en a une sur le budget de la Direction des Services Judiciaires.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Merci beaucoup, nous nous associons.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 97 - MAISON D'ARRET

397.010 - Frais de personnel.....	1.918.300
397.030 - Frais de fonctionnement.....	52.000
397.040 - Achat & entretien matériel.....	242.800
397.060 - Frais propres activité service.....	274.600
	<u>2.487.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement pour attirer l'attention sur les crédits qui sont prévus au Budget Primitif 2013 et qui vont permettre d'assurer l'étanchéité de la prison. Sujet qui existait depuis des années et le Gouvernement, cela lui arrive de prendre des décisions positives, a donc décidé de dégager les crédits nécessaires pour que notre prison réponde à toutes les normes les plus exigeantes de respect de la personne des détenus.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, j'en déduis qu'à partir de maintenant la prison de Monaco ne sera plus perméable.

M. le Président.- Elle sera imperméable, c'est ce que l'on vient de nous expliquer.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires.....	73.328.900
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....	18.810.400
401.231 - Caisse Prévoyance retraites avocats.....	180.000
	<u>92.319.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transport & déménagements fonctionnaires	50.000
402.317 - Réparations civiles.....	40.000
402.330 - Prestations services téléphoniques.....	3.020.000
402.3311 - Nettoyage locaux : Prestations.....	2.720.000
402.334 - Eau, Gaz, Electricité, Climatisation B.D.	3.150.000
402.336 - Chauffage Immeubles Domaniaux Publics.....	440.000
402.337 - Logements de fonction.	2.634.000
402.338 - Location de locaux usage administratif.....	1.915.000
402.3391 - Assurance immeubles.....	1.612.000
402.3392 - Assurance véhicules, bateaux.....	380.000
402.371 - Habillement du personnel administratif.....	16.000
	15.977.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais demander à Monsieur le Ministre d'Etat, lorsqu'un service de l'administration ne dépense pas la totalité du budget qui lui est alloué, que se passe-t-il ? Si le service rend ce qu'il n'a pas dépensé, est-ce que cela ne risque pas de pénaliser sa dotation budgétaire l'année suivante ? Dans cette crainte, les services ne peuvent-ils pas se trouver contraints de dépenser dans les dernières semaines le reliquat de leur dotation quelquefois même en engageant des dépenses superflues ? Si les réponses sont oui, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'une réflexion pourrait être menée dans le but de faire des économies « faciles ».

Vous savez, Monsieur le Ministre, même peu important, les petits ruisseaux font souvent de grandes rivières.

(Rires).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La réalité concernant les services (à part ces projets et budgets qui sont triennalisés) qui font l'objet de report de crédits (c'est le cas par exemple cette année pour l'hôpital) c'est

que l'on a introduit cette notion pour faciliter la continuité des travaux d'équipement et d'entretien de l'hôpital actuel, etc... mais c'est aussi l'occasion pour le Conseil de Gouvernement de faire périodiquement le point. Si les inscriptions budgétaires sont réalistes, il arrive quelquefois que des responsables aient des programmes magnifiques et ensuite qu'ils ne les trouvent plus d'actualité ; ou les stratégies gouvernementales ont pris une autre orientation, donc disons que rien n'est pour l'éternité. Si effectivement un service prouve qu'il peut fonctionner très bien sans consommer tous ses crédits, c'est l'occasion de ne pas les inscrire l'année suivante pour, peut-être, permettre à un autre service qui manque de crédit de profiter de cette possibilité, tout en gardant une maîtrise budgétaire qui reste quand même pour nous l'étoile polaire de la bonne gestion. Sinon on risquerait de surdoter des services qui après ne consomment pas et, entre temps, pénaliser des services qui ont besoin de fonds. Donc, il faut qu'il y ait une politique de vérité, une politique de réalité à la fin de chaque exercice, à la clôture, au moment où d'ailleurs on prépare le rectificatif, parce que plus ou moins la clôture correspond au rectificatif pour nous. C'est là le moment de vérité et donc on fait les ajustements pour l'exercice en cours.

Je pense que c'est une façon très simple, de bonne comptabilité industrielle, si j'ose dire, de voir qui a besoin, qui utilise et qui n'utilise pas, parce que sinon on risque de pénaliser et d'avoir des asymétries budgétaires qui seraient à moyen terme nuisibles à la bonne gestion des finances de l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Autrement dit, un chef de service qui a des reliquats en fin d'année, c'est plutôt un plus pour lui.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais quand même, l'année d'après on en tient compte pour ne pas continuer à sur doter...

Mme Michèle DITTLLOT.- Oui, l'année suivante il en a moins...

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Madame DITTLLOT, le but du jeu n'est pas de dépenser toujours plus ! Le but du jeu c'est de dépenser mieux. Donc, un chef de service qui maîtrise son budget et qui termine en positif à la fin de l'année, c'est un plus, pour nos chefs de service, par rapport à celui qui se retrouve au mois de septembre, parce qu'il a mal géré ses crédits, sans pouvoir finir l'année.

Donc l'époque où les moteurs des camions de l'armée tournaient dans les cours de casernes à la fin de l'année pour consommer l'essence qui avait été prévue est quand même une époque complètement révolue.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je ne parlais pas de l'hôpital, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, je parlais simplement des services du Gouvernement.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'ai donné en exemple l'hôpital parce que cette année, d'ailleurs, le Gouvernement, pour donner plus de fluidité dans les engagements pour l'entretien de l'hôpital, justement, a décidé d'avoir un système de « triennialisation » des frais d'entretien en attendant le nouvel hôpital. En général la clôture c'est le moment pour faire le point par rapport au rectificatif et pour ajuster le tir et peut-être retirer de l'argent là où il n'est pas vraiment utilisé ou nécessaire et doter, par contre, peut-être la rue Caroline, pour revenir sur le sujet qui nous a passionnés et peut-être que l'on découvrira que l'on a moins besoin de quelque chose et on pourra doter la rue Caroline... C'est un exemple concret et réaliste.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci pour elle.

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Simplement pour signaler fort respectueusement à Monsieur le Ministre d'Etat que malheureusement je crains que cette époque des camions qui tournent pour finir l'essence ne soit pas tout à fait révolue. Ma propre expérience dans l'Administration me fait penser qu'il y a encore énormément de personnes qui pensent qu'il faut absolument que ces camions tournent. Donc, j'encouragerai vivement le Ministre à faire une campagne d'information à ces fonctionnaires au sujet de ce type de mentalité, parce que, honnêtement, elle existe toujours, il ne faut pas se cacher la face.

M. le Ministre d'Etat.- On va demander à Mme ROSABRUNETTO de le noter.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Non mais on va envoyer le C.G.D. à la Direction du Tourisme je pense !

(Rires).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - MOBILIER ET MATERIEL

403.352 - Mobilier des Services Administratifs	300.000
403.353 - Mobilier des Etablissements d'enseignement	295.000
403.3541 - Entretien & manutention matériel éducatif.....	75.000
403.3542 - Entretien & manutention matériel administratif	100.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	190.000
403.356 - Mobilier des Eglises	48.800
403.360 - Res. Radio numérique Cardelina	395.500
403.368 - Matériel informatique Services Administratifs	1.458.000
403.3681 - Matériel informatique Etablissements d'enseignement	402.000
403.369 - Entretien matériel informatique Services Administratifs	15.000
403.3691 - Entretien matériel informatique Etablissements d'enseignement	2.000
403.370 - Location photocopieurs Services Administratifs	290.000
	3.571.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je voulais juste faire une petite intervention.

Mardi 11 décembre, au cours de notre deuxième Séance Publique, je vous demandais, Monsieur le Ministre d'Etat, de reloger quelques classes du Collège Charles III surpeuplé dans les locaux du Lycée Technique et Hôtelier de l'Annonciade qui seraient laissés libres en mars 2013. Vous m'avez alors assurée en me certifiant que cette réaffectation était prévue en même temps que l'opération tiroir de F.A.N.B. et je vous en remercie.

Ces classes qui vont quitter le Charles III vont donc s'installer dans des salles de l'ancien Lycée Technique et Hôtelier. Est-il prévu un budget pour l'équipement en matériel éducatif, vidéo projecteur, etc... pour ces salles de classe qui vont recevoir ces élèves ?

M. le Président.- On a des crédits de logement, effectivement, qui vont permettre l'acquisition de ce matériel, entre autres.

Mme Michèle DITTLLOT.- Bien, je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Juste deux mots pour suivre la remarque pertinente de ma collègue. La question qui se posait était la suivante : on sait qu'il y a un certain nombre de classes du collège qui vont se déplacer dans l'espace libéré par les élèves du Lycée Technique qui vont prendre place dans le nouvel établissement qui se trouve près de l'avenue Prince Pierre. Mais, qui dit classe à l'heure actuelle dit aussi matériel pédagogique d'accompagnement. Donc, on voulait réellement savoir si tout était prévu pour que lorsque ces élèves s'installeront dans les nouveaux locaux ils aient des classes adaptées dès la rentrée 2013/2014.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On a 500 000 € de prévus pour ces installations, sur la ligne « F.A.N.B. déménagement ».

Mme Michèle DITTLLOT.- Et les quelques classes du Charles III, Madame le Conseiller ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est groupé, c'est tout ensemble.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Madame DITTLLOT, Monsieur CELLARIO, il est évident qu'on ne va pas mettre des élèves du Lycée Hôtelier et Technique dans le nouveau bâtiment, sans que ce nouveau bâtiment

soit équipé des derniers outils pédagogiques informatiques.

De même, les élèves qui vont partir du collège actuel pour aller en face dans l'ancien Lycée Hôtelier, il y aura des tables, des chaises, des tableaux, des tableaux blancs interactifs et des ordinateurs, bien sûr.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits travaux et entretien.....	3.825.000
404.382 - Grosses réparations	5.440.000
404.383 - Réparation & entretien Ambassades	550.000
	<u>9.815.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.115 - Traitement Tit. Personnel Service	162.100
404.215 - Traitement Non Tit. Personnel Service	815.700
	<u>977.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier	27.288.800
------------------------------------	------------

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier	574.700
-----------------------------------	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4321 - Nettoiement de la ville	9.450.000
501.4322 - Collecte et incinération	12.450.000
501.4323 - Assainissement collecte pneumatique	230.000
501.436 - Station d'épuration	900.000
	23.030.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président. Je désire parler de l'usine d'incinération, si vous me permettez.

L'avenir du traitement des déchets en Principauté, voilà un sujet d'importance majeure pour les générations à venir et qui va engager la politique de la Principauté en cette matière pour les 30 prochaines

années au moins. Je crois, à ce titre que deux ou trois petites choses doivent être précisées.

La position que nous défendons, ce n'est pas de délocaliser la gestion des déchets à l'étranger. Non. La question est différente, il s'agit de s'interroger sur l'incinération en Principauté comme seul mode de traitement possible. D'ailleurs, pour certains types de déchets, comme les piles ou les déchets médicaux, ce n'est pas l'incinération en Principauté qui est retenue.

En d'autres termes, ce que nous voulons, ce n'est pas externaliser à tout prix le traitement de tous nos déchets, c'est trouver un autre mode de traitement qui permette de concilier à la fois nos besoins énergétiques,

la sécurité dans le traitement des déchets et la santé de nos compatriotes.

Si le Gouvernement s'oriente vers le maintien *in situ* d'une usine d'incinération, alors les normes utilisées devront être en-deçà de ce qui est exigé au titre des meilleurs standards, un peu comme la politique du Gouvernement en matière d'ondes électromagnétiques.

Et j'insiste sur le très « en deçà » car on ne peut prédire l'évolution des futurs standards au regard des avancées sans cesse nouvelles de la science. C'est un élément qui est indispensable au débat.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je crois que le Gouvernement Princier, par la voix du Ministre d'Etat et Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, ont été extrêmement précis, et nous ont donné véritablement depuis six mois des éléments pratiquement, objectivement, tous les éléments je crois qu'ils avaient en leur possession. Nous en avons déjà parlé au Budget Rectificatif, on en a parlé un peu dans la presse, on ne va pas refaire un débat ce soir.

Nous nous sommes engagés, vous et moi Monsieur le Président, à ne pas en faire un sujet électoral. Monsieur le Ministre d'Etat nous a dit qu'il s'agit d'une décision, effectivement, d'arbitrage de la plus Haute Autorité, mais qui concerne également nos rapports avec la France. C'est donc un sujet compliqué et complexe. Sur une échelle de 100 %, il y a environ 60 à 65 % de chances que l'usine d'incinération reste *in situ* et vraisemblablement, le Gouvernement nous a dit que la décision ne serait prise, définitivement, qu'à la fin de l'année 2013.

Je crois qu'on a tous maintenant les éléments en main et on s'est tous engagés dans cet hémicycle à ne pas faire de l'usine d'incinération, effectivement, un sujet électoral, parce qu'on sait qu'on préférerait tous pouvoir la délocaliser et récupérer des mètres carrés, chère Madame...

Mme Michèle DITTLLOT.- Vous ne m'avez pas comprise, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- ... Laissez-moi terminer s'il vous plaît.

Mme Michèle DITTLLOT.- ... Oui, je vous laisse terminer.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Mais on sait que les choses sont plus compliquées, plus difficiles et moi-même, il y a cinq ans, lorsque je n'étais pas élu et que je n'avais pas accès à un certain nombre de documents et de pièces, j'avais milité – et j'ai l'objectivité de le reconnaître – pour délocaliser cette usine et, au fur et à mesure des années, avec la connaissance et au vu de ces pièces et des éléments justificatifs du Gouvernement qui étaient véritablement très objectifs, je crois que le Prince Souverain prendra sa décision, mais je crois que la décision semble, effectivement, de conserver cette usine *in situ*.

M. le Président.- La décision sera prise premier semestre 2013, si j'ai bien compris le Gouvernement, mais pour l'instant aucune décision n'est prise.

Madame DITTLLOT, pour répondre.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci. Je pense que M. NOUVION ne m'a pas écoutée, je disais que le Gouvernement s'orientait vers le maintien *in situ* de l'usine d'incinération, mais je parlais des normes appliquées qui devraient être bien en deçà des meilleurs standards.

Merci.

M. Laurent NOUVION.- Nous sommes tous d'accord, chère Madame.

M. le Président.- Non, nous ne sommes pas tous d'accord...

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je ne comptais pas intervenir mais lorsque j'entends certaines choses je suis obligé, parce que la réflexion que nous avons demandée au Gouvernement, c'est de dire qu'il existe peut-être d'autres techniques. Alors je vais peut-être parler de certaines choses que l'on a déjà entendues mais on ne peut pas mentir à tout le monde tout le temps.

Nous avons juste demandé au Gouvernement de regarder d'autres pistes. M. BADIA, il y a quelques années, nous avait parlé de four, de torche à plasma. Il existe aujourd'hui plusieurs torches à plasma dans le monde, dont certaines permettent de produire de l'énergie, il y en a aux Etats-Unis, il y en a en France, il y en a à Thaïwan.

Ce sont des techniques qui sont encore expérimentales mais qui commencent à donner de bons résultats. Il y a la valorisation des déchets. Est-ce que vous savez que la Suède manque de déchets ? Parce qu'ils ont créé des filières...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... pardon ?

M. Laurent NOUVION.- Si vous voulez en envoyer en Suède, Monsieur, vous vous rendez compte le coût que cela va prendre...

M. le Président.- ... laissez finir de parler M. MARQUET...

M. Laurent NOUVION.- ... c'est une gageure...

M. Bernard MARQUET.- Je n'ai jamais dit que je voulais envoyer nos ordures en Suède. Je veux dire qu'on pourrait prendre leur exemple et, dans un cadre de partenariat avec nos pays riverains, on peut valoriser nos déchets pour le bénéfice de la population et de l'environnement.

Tout cela va peut-être prendre du temps, notamment, pour ces nouvelles techniques de plasma qui commencent à donner certains résultats.

Le problème, le temps qu'avec les pays voisins on puisse peut-être se mettre d'accord sur une valorisation des déchets, là il faut une volonté politique très forte, mais des solutions existent.

Je connais l'échelle humaine et technique de notre pays, je connais toutes les choses qu'il y a à traiter. Je peux comprendre que le Gouvernement envisage, pour le moment puisqu'il faudra prendre une décision assez rapidement, de refaire une usine d'incinération et là, je pense que nous sommes tous d'accord, opposition et majorité, mais cela n'empêche pas de regarder les autres pistes, que ce soit pour la valorisation des déchets ou la sublimation – vous en parliez déjà il y a dix ans, Monsieur BADIA, je me souviens de ces discussions – et je dis cela sans enjeu électoral parce que je ne mélange pas les choses, je ne suis pas en meeting électoral, je suis au Conseil National pour voter le budget.

M. le Président.- Merci. Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président. Je rappelle que le Gouvernement avait présenté devant vous, le 2 octobre dernier, une étude très complète. Outre les avantages et les désavantages d'une conservation *in situ* ou d'une délocalisation, je ne vais pas revenir sur ce sujet puisqu'il avait été longuement explicité, la France a refusé de recevoir une nouvelle usine de traitement chez elle. On avait également étudié les différentes technologies qui seraient éventuellement utilisables à la place de l'incinération.

Tout d'abord je voudrais rappeler que l'usine d'incinération n'est pas un équipement isolé et que nous avons sur le même site, un ensemble de trois installations qui est exemplaire en terme d'optimisation et de valorisation des déchets et qui donc semble répondre à vos attentes.

En effet, d'abord il y a un premier centre qui traite les eaux usées, qui les concentre en boues et qui sont ensuite directement incinérées grâce à la proximité de l'usine d'incinération. Cette usine d'incinération ne traite que la partie des déchets non triés avec la chaleur qui est produite par cette incinération, la vapeur est utilisée pour créer de l'électricité et donc elle alimente tout, le chaud et le froid de la centrale qui chauffe, qui refroidit tout le quartier de Fontvieille. Donc, il y a une optimisation de toute cette usine d'incinération. On a confié au Cabinet MERLIN une étude très détaillée de toutes les différentes technologies que l'on pourrait utiliser. Il y avait le stockage ensemble d'enfouissement, donc à Monaco, bien sûr cela n'est pas du tout adapté, on a regardé également le

compostage, la méthanisation cela a pour avantage la valorisation de la matière, mais un inconvénient, il y a une superficie très importante dont nous ne disposons pas en Principauté, il faut préparer dans les deux cas les déchets avant traitement et on a, malheureusement, peu de retour d'expérience sur ces différentes méthodes. C'est également le cas pour la thermolyse, pour la gazéification, la pyrolyse, la torche à plasma qui ont pour avantage une valorisation énergétique importante mais qui ont tous les autres inconvénients.

Le Cabinet MERLIN a donc, pour toutes ces différentes technologies que je viens de vous citer et après une étude approfondie, dit que ces technologies n'étaient pas du tout adaptées pour la Principauté de Monaco. La seule technologie selon ce Cabinet spécialisé – et je m'appuie sur leurs études parce qu'ils sont beaucoup plus compétents que moi en la matière – serait la combustion avec une valorisation énergétique très importante, un très bon retour d'expérience et en inconvénient, une valorisation matière à organiser en amont, séparément mais ce sont des problèmes qui sont faciles à régler, avec toute l'installation que nous sommes en train de faire, notamment, sur Pasteur dans les prochains mois où on va commencer Pasteur.

Je pense que le problème des technologies a été étudié vraiment en profondeur.

M. le Ministre d'Etat.- Au-delà, nous sommes en attente de la réponse du Préfet des Alpes-Maritimes, pour étudier la possibilité de solutions alternatives sur le Département des Alpes-Maritimes, susceptibles de recevoir nos déchets.

Quand nous aurons reçu la réponse du Préfet – et s'il ne me répond pas, en janvier je le relancerai – nous referons une réunion, ce sera après les élections, et la décision sera prise à la fin du premier semestre 2013.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent, Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci.

Simplement je tenais à vous remercier parce que je viens de rajeunir de dix ans. En 2003, pendant de longues soirées nous avons eu le même problème, je crois que nous avons exactement les mêmes arguments, les mêmes problèmes, les mêmes discussions et il n'y a qu'une seule chose qui a évolué, je crois que c'est

la sensibilité de la population aux problèmes d'écologie. C'est tout.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci. Juste une précision, Monsieur le Président, au risque de vous paraître entêtée, quand je disais en deçà, je voulais dire que les déchets qui seraient rejetés par la future usine d'incinération remise aux normes devraient être bien inférieurs aux meilleures normes standard.

M. le Ministre d'Etat.- C'est le cas aujourd'hui.

M. le Président.- Parfait.

Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

M. Roland MARQUET.- Juste deux secondes, moi je pense qu'il faut aller plus loin dans la réflexion et essayer de faire une étude pour mettre au point des nouveaux matériaux qui ne poseraient pas de problème en bout de chaîne, car actuellement nous sommes sur le bout de chaîne et je pense que dans le futur il faudra plutôt aller au début de la chaîne plutôt que se consacrer sur la fin de la chaîne.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation	1.050.000
502.435 - Entretien des installations.....	1.800.000
	<u>2.850.000</u>

M. le Président.- Tout est clair...

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - EAUX

503.436 - Consommation	1.300.000
503.437 - Entretien des installations.....	230.000
	<u>1.530.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette.....	6.700.000
504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes nouvelles	305.000
	<u>7.005.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 5 - COMMUNICATIONS

505.431 - Diffusion Meteo Marine	240.000
--	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL

601.1012 - Dotation globale de fonctionnement	35.372.700
601.1012 - Subvention spéciale Commune.....	4.195.000
	<u>39.567.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur Président.

Je voulais faire une remarque qui concerne les crèches dans le sens où je dois féliciter la Mairie pour son efficacité et pour la prise en charge des parents nécessitant ce type d'établissement.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011	- Centre Hospitalier Princesse Grace	3.474.500
602.1013	- Résidence du Cap Fleuri.....	2.569.800
602.102	- Ecole d'infirmières.....	690.300
602.103	- Déficit du C.T.S.....	999.400
602.104	- O.A.S.M.....	20.895.000
602.105	- A Quietudine.....	194.500
602.106	- Centre Rainier III.....	5.265.100
602.108	- Service Médical d'Urgence et Réanimation	437.800
		34.526.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CHAP. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101	- Musée National	3.100.600
603.102	- Centre Scientifique.....	5.000.000
		8.100.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Cela concerne le Centre Scientifique. En 2011 il y avait 2.569.000 € et on passe en 2013, avec l'ouverture du nouveau Centre Scientifique, à une dotation de 5 M€. Ma question est très simple, je mesure tout à fait l'intérêt d'avoir un Centre Scientifique à Monaco, ainsi que les recherches qui sont menées et vraisemblablement les retombées que cela pourrait avoir à certainement très longue échéance mais je voudrais que le Gouvernement nous donne une idée du coût sur les cinq prochaines années de ce Centre Scientifique parce que c'est quand même extrêmement important. Aussi, on voudrait connaître la progression

envisagée et les perspectives de progression des dépenses sur ce Centre Scientifique. Il me paraît quand même tout à fait essentiel que la représentation nationale soit informée. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* Monsieur le Conseiller National c'est relativement simple. Il a été décidé – et c'est une décision politique – d'aménager un nouveau Centre Scientifique au Quai Antoine 1^{er} ce qui sera fait dans le courant du premier trimestre 2013. Ce Centre Scientifique nouveau amène, forcément, des dépenses de fonctionnement un peu plus importantes, ne serait-ce que parce qu'il y a plus de surface et que cet aménagement permet de diversifier l'activité du Centre Scientifique qui, comme vous le savez était, jusqu'à présent, essentiellement ciblé sur la recherche sur les coraux, la recherche marine ; le Centre Scientifique

étendant ses activités, notamment, à la recherche dans le milieu médical.

Par conséquent, l'ensemble amène, effectivement, une progression des crédits tout à fait naturelle avec d'ailleurs l'accueil en Principauté de nouvelles équipes de chercheurs. Quand vous demandiez quel est l'ordre de grandeur des dépenses à envisager pour le Centre Scientifique pour les années à venir, il me semble que globalement le niveau atteint en 2013, c'est-à-dire 5 M€ par rapport 2,5 M€ € en 2011, est à peu près l'ordre de grandeur qu'il faut envisager puisque globalement cette somme correspond, à quelque chose près, aux missions anciennes et aux nouvelles missions du Centre Scientifique dans ces nouveaux locaux du Quai Antoine 1^{er}

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc, l'enveloppe de 5 M€ pourra varier de 10 % sur les deux ou trois ans qui viennent mais pas plus ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- A priori.*

M. Laurent NOUVION.- Non mais *a priori*... parce que là, effectivement entre 2011 et 2013 cela a doublé.

M. le Président.- Et les équipes ont doublé.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Et oui.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci.

M. PROUST, lorsqu'il était encore en fonction nous avait, au cours d'une des nombreuses questions que nous lui avons posées pour l'étude du budget présenté, effectivement, un plan de développement du Centre Scientifique et nous avait bien précisé que les crédits augmenteraient fortement pendant un certain nombre d'année, le Conseil National, depuis plusieurs années, sait qu'il allait y avoir une montée en puissance du Centre Scientifique, rappelé d'ailleurs dans la feuille de route que vous avait donnée le Prince Souverain.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Comme l'a dit M. MASSERON il y a de vraies perspectives aujourd'hui de recherche dans le domaine médical, grâce aux recherches sur les coraux.

Nous avons décidé de prévoir des mètres carrés, quand le nouvel hôpital sera construit, transféré, pour ce volet de recherches biomédicales à l'hôpital. Vous le savez très bien, un hôpital de la taille du C.H.P.G. dénué de recherche est un hôpital qui ne peut pas tenir la route par rapport aux grands C.H.U..

Aujourd'hui déjà vous avez des programmes de recherche de médecins de l'hôpital qui sont évalués par des Comités scientifiques, mis en place par le Professeur RAMPAL, et chaque année, déjà, on a de la recherche médicale à l'hôpital. Avec la montée en puissance du Centre Scientifique, nous aurons une recherche médicale ou biomédicale qui sera, je l'espère, importante, mais un hôpital qui ne fait pas de recherche n'est pas un hôpital qui peut avoir de l'excellence, l'excellence c'est l'enseignement et la recherche, et pas seulement la connaissance...

M. le Président.- ... je ne suis pas d'accord avec vous.

M. le Ministre d'Etat.- Je sais que vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais dans les normes internationales, cela compte et s'il n'y a pas de recherche, on diminue un peu le rayonnement de notre hôpital.

M. le Président.- Mais je suis pour la recherche en Principauté, je pense que c'est une dynamique, une coopération avec l'industrie pharmaceutique à venir, des brevets qui pourront se développer, je pense que c'est une vraie opportunité, je suis absolument d'accord là-dessus. Pour l'hôpital nous n'avons pas tout à fait la même vision, mais cela n'est pas grave.

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Il y a un autre point à préciser, c'est que le Centre Scientifique a depuis longtemps recruté des Monégasques, il y a une équipe de scientifiques de très bon niveau, pratiquement tous ont le titre de Docteurs ès Sciences, qui ont pu s'épanouir professionnellement à l'intérieur de ce centre, sachant aussi que les débouchés à Monaco

pour des jeunes qui font des études de biologie, de biologie marine, ou des matières similaires sont relativement limités, et c'est quand même un centre qui a permis d'avoir des résultats aussi à l'international puisqu'il ne se passe pas un congrès sur les coraux et on sait, notamment au niveau du Pacifique, l'importance de la physiologie du corail, il ne se passe pas un congrès sur les coraux sans que deux ou trois conférenciers du Centre Scientifique soient invités à présenter leurs travaux puisqu'ils sont mondialement reconnus en cette matière.

M. le Président.- Et de mémoire, si j'ai bien assisté au Conseil d'Administration la dernière fois, sur le dernier congrès qui se passe tous les quatre ans,

d'océanographie qui s'était développé en Australie, il y a eu je crois quatre-vingts dix publications, prises de parole ou autres, qui étaient originaires de Monaco.

Cela a vraiment fait le buzz pour Monaco.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet passionnant ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

II) INTERVENTIONS

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.101	- Subventions diverses	30.000
604.102	- Bureau Hydrographique International	67.500
604.103	- Commission Médico-Juridique.....	2.000
604.105	- A.I.E.A.	1.435.000
604.106	- Association Consuls à Monaco : Achim	87.000
604.107	- ACCOBAMS Secret. Fonctionnement	166.000
604.108	- Institut Droit Economique de la Mer	98.000
		<u>1.885.500</u>

SC. 4.2 Politiques publiques

604.201	- Cotisations aux organismes internationaux	2.014.000
604.202	- Fondation Albert II	509.600
604.203	- Union pour la Méditerranée	520.000
604.2131	- Exposition universelle Milan 2015	100.000
604.216	- Organisation Sécurité & Coopération en Europe	12.500
604.217	- Coopération Bilatérale et multilatérale	520.500
604.218	- Protocole Kyoto	203.000
604.220	- APD - Coopération bilatérale.....	4.180.000
604.2201	- APD - Coopération multilatérale	2.076.000
604.2202	- APD - ONG monégasques	385.000
604.2203	- APD - Aide humanitaire d'urgence	460.000
604.2204	- APD - Cotisations organisations internationales.....	150.000
604.2205	- APD - Micro crédit.....	300.000
604.227	- Participation ITER	350.000
604.228	- Conférences Internationales.....	270.000
		<u>12.050.600</u>
		<u>13.936.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(M. Philippe CLERISSI vote contre ; Adopté).

Une voix contre, Monsieur CLERISSI.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- Et bien je pense qu'il est contre parce qu'il s'agit de l'exposition universelle, c'est cela ? Voilà, je traduis votre pensée.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 Subventions

605.101	- Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo	7.466.700
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo	828.400
605.102	- Commission Nationale UNESCO	4.000
605.103	- Comité National Arts Plastiques	14.000
605.104	- C.I.M.	5.800
605.105	- Musée Océanographique	3.035.000
605.106	- Institut Paléontologie Humaine	222.400
605.108	- Université de Nice.....	30.000
605.110	- Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112	- Studio de Monaco	22.400
605.113	- Scouts et Guides de Monaco	52.700
605.115	- Cœurs Vaillants	57.300
605.116	- Jeunesse Catholique.....	63.400
605.117	- Subventions diverses	191.800
605.122	- Comité National des Traditions Monégasques	18.800
605.124	- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.....	4.142.600
605.125	- Centre Jeunesse Princesse Stéphanie	721.500
605.126	- Association des Jeunes Monégasques	95.300
605.128	- Académie des Langues Dialectales	9.200
605.129	- Association Foi Action Rayonnement.....	192.500
605.131	- Spectacles du Fort Antoine.....	154.100
605.132	- Archives Audiovisuelles	994.300
605.133	- A.P.E.E.M.	9.800
605.137	- Festival International des Arts.....	1.081.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.149.400
605.139	- Garden Club.....	192.500
605.140	- Monaco Dance Forum.....	1.600.000
605.141	- Culture - Contributions	1.530.000
605.142	- Divers contributions	10.000
605.143	- Mediarama - Le Logoscope	11.200
605.144	- Aides diverses cultes.....	40.000
605.145	- Fondation Prince Pierre	563.400
		<u>24.518.000</u>

SC. 5.2 Politiques Publiques

605.220	- Etablissements d'enseignement privé	9.425.000
605.230	- Voyages Ecoliers - Projet Jeunes	117.100
605.234	- Programme Jeunesse.....	76.500
		<u>9.618.600</u>
		<u>34.136.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Lors des débats sur le Budget Rectificatif 2012, j'avais attiré l'attention du Gouvernement sur la problématique de l'orchestre philharmonique, ce fleuron artistique de la Principauté. En effet, les membres de cet orchestre sont quelque peu désabusés par la réduction des effectifs qui, si elle prenait une trop grande ampleur, pourrait, à terme, compromettre sa capacité de représentation et d'interprétation de certaines œuvres.

Je crois que, là aussi, il est nécessaire de se positionner durablement en la matière. L'orchestre est un outil de représentation, si l'effectif diminue de 95 à 85 musiciens, il y a des œuvres que cette formation philharmonique ne pourra plus jouer, cela serait très préjudiciable lors des tournées internationales durant lesquelles l'orchestre est une véritable vitrine de la Principauté de Monaco.

Je pense que si le Gouvernement souhaite faire des économies, ce qui peut se comprendre dans un contexte de discipline budgétaire, elles ne doivent pas être réalisées sur le personnel de l'orchestre. Ne faudrait-il pas davantage s'orienter vers des pistes d'économies que je qualifierai de « plus administratives » ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup. Sur le même sujet, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Sur un autre sujet.

M. le Président.- Alors on va laisser répondre le Gouvernement s'il le souhaite.

Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, je partage l'avis de Madame DITLOT, bien entendu, comme je crois d'ailleurs vous tous, sur l'excellence de notre orchestre et son rôle dans le rayonnement de la Principauté de Monaco. Je puis vous indiquer, Madame DITLOT, puisque vous évoquez le domaine essentiellement artistique et musical que, conformément aux décisions de la Présidente du Conseil d'Administration, à brève échéance, des décisions interviendront au niveau de la gouvernance artistique et musicale de notre orchestre, puisque, effectivement c'est une question qui préoccupe légitimement nos musiciens.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Mon intervention concerne le Comité National des Traditions Monégasques. Je trouve honteux que vous ayez pris l'initiative de baisser la dotation de 60.900 € à 18 000 €. C'est honteux ! Alors, je ne sais pas s'il s'agit d'une autre écriture mais de toutes les façons ne nous dites pas que le Comité National des Traditions Monégasques roule sur l'or, parce qu'ils ont besoin de sous, ils ont un certain nombre de projets y compris sur la petite villa sur le Rocher et je trouve que, franchement, lorsqu'on regarde le montant des dépenses, que ce soit à cette section ou pas, vous devriez avoir honte.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur NOUVION, rassurez-vous tout le monde respecte et tout le monde apprécie, et je dirais même, soutient le Comité. L'explication de la diminution est que l'année dernière le Comité avait organisé, sur un budget sur deux ans, cette magnifique exposition que vous avez vue comme nous au Quai Antoine 1^{er} et que donc cette année cette exposition ne se retrouve plus dans le budget.

Le budget n'a pas été rogné du tout, c'est qu'il y avait un programme pour l'exposition qui ne se reproduit pas...

M. Laurent NOUVION.- ... je suis tout à fait d'accord, effectivement, cela correspond à l'organisation de cette superbe exposition, cela dit, je suis désolé mais c'est absolument scandaleux. Il n'est pas normal de doter le Comité National des Traditions Monégasques de 18 000 € lorsqu'on a un budget de 900 M€ alors que vous savez très bien que ce Comité demande à cor et à cri un certain nombre de subsides supplémentaires. Ils le disent, ils nous l'ont encore dit lors de l'Assemblée Générale la semaine dernière. Moi, je suis désolé, je ne comprends pas.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- J'ai reçu personnellement le Président pas plus tard que la semaine dernière et à aucun instant il n'a fait allusion à une quelconque demande.

Sachez qu'elle serait étudiée avec la plus grande attention, parce que les membres du Gouvernement sont particulièrement attentifs, effectivement, au Comité.

M. Laurent NOUVION.- Ecoutez, ne dites pas qu'ils ne demandent pas de subvention. Cela fait dix ans qu'ils demandent. Ils ont un projet dans les cartons concernant l'amélioration de la petite villa, ils n'ont pas assez de subsides pour qu'il y ait une personne à temps plein l'été pour les visites. Au moment du 700^{ème} anniversaire de la dynastie des Grimaldi, l'ensemble des costumes est passé aux oubliettes parce qu'ils n'avaient pas de quoi les entretenir... enfin, je veux dire que ce sont des personnes très respectables et très respectueuses du Gouvernement mais lorsqu'ils s'adressent à nous, ils nous disent qu'ils n'avaient pas d'argent pour faire un CD, enfin, écoutez... je suis sûr que si vous leur proposez et que vous leur faites une rallonge pour avoir la même dotation que l'année

dernière, croyez-moi, ils trouveront et à bon escient, comment le dépenser.

M. le Président.- Mais vous avez été personnellement saisi par eux-mêmes ? Parce que moi...

M. Laurent NOUVION.- Ils m'en ont parlé, ils ont plein de projets en tête, ils se débattent avec très peu de moyens, on parle en permanence de nos traditions, de nos spécificités et 18 000 €...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur NOUVION on ne va pas se disputer sur ce sujet où tout le monde est d'accord. Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons là la demande initiale du Comité, qui est très proche de ce qui a été attribué dans la subvention.

Maintenant je crois que s'il s'agit de quelques milliers d'euros qui manquent, je pense que le Président, s'il en fait la demande, sera naturellement exaucé.

M. Laurent NOUVION.- Mais enfin écoutez lorsqu'ils nous parlent à nous, ils se débattent, ils se débattent pour économiser trois francs six sous, alors franchement, même si on ne va pas en parler des heures, agissez....

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire part du mécontentement de la population sur la qualité de la programmation au niveau du Théâtre Princesse Grace.

Je ne sais pas si vous êtes au courant mais les pièces présentées ne présentent pas beaucoup d'intérêt, enfin c'est ce que l'on m'a rapporté, je ne sais pas exactement et il y a eu un nombre considérable de diminutions de représentations et, notamment, celles du dimanche après-midi, ce qui manque beaucoup aux retraités.

Donc, voyez un peu, Monsieur MASSERON, si vous pouvez faire quelque chose pour l'année prochaine, bien sûr.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- La programmation du Théâtre Princesse Grace a, effectivement, été revue dans sa conception, dans sa philosophie, je vous le confirme, et c'est une décision assumée, tout particulièrement par la présidente du Comité de gestion du Théâtre Princesse Grace. Je le dis très clairement, je sais qu'il y a un certain nombre de personnes qui ne retrouvent plus tout à fait certaines programmations passées, mais il y a une volonté politique et culturelle de faire en sorte que la programmation soit plus dirigée vers la pédagogie, plus dirigée vers les grands textes. Il est vrai que lors de la présentation de la programmation de l'année en cours, il a été reproché de ne pas programmer par exemple des chanteurs. Mais un théâtre, ce n'est pas tout à fait cela. C'est vrai, certains ont regretté que nous n'ayons pas programmé une pièce d'Annie CORDY... Aussi, il est vrai que l'esprit de la programmation a changé, mais je crois qu'il faut que l'on s'y habitue. Il m'a d'ailleurs été indiqué que le nombre de spectateurs est important et que ceux qui assistent sont, me dit-on, satisfaits.

Enfin, nous essaierons de faire en sorte, à l'avenir, effectivement, peut-être plus que cette année, qu'il y ait certains spectacles le dimanche après-midi. Mais je confirme que c'est une volonté politique et culturelle affichée que de modifier le type des programmations du Théâtre Princesse Grace.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci. Simplement pour revenir sur l'intervention de M. NOUVION, je la trouve quand même excessivement exagérée.

Non pas que le Comité des Traditions Monégasques n'ait pas droit à des subventions. Moi je suis Président d'une association sportive. Il y a environ trois ou quatre ans, nous avons demandé au Gouvernement une subvention en plus de la subvention qui est allouée parce que l'équipe était passée en division supérieure. Il est bien évident que l'année d'après, lorsque malheureusement nous sommes redescendus, on n'avait aucune raison de garder cette subvention.

Or, M. NOUVION a l'impression de dire que parce que le Comité des Traditions Monégasques a dû faire une opération tout à fait spécifique, on ne doit pas revenir en arrière. Moi, je suis contre cette manière de voir les choses.

En revanche, ils en avaient effectivement parlé. S'il s'agit d'améliorer la villa dans laquelle ils se trouvent, j'engage le Président de l'Association à venir discuter avec le Gouvernement sur un projet bien précis et je ne vois pas pourquoi alors le Gouvernement refuserait de regarder avec bienveillance ce projet et peut-être d'allouer les crédits.

Mais la manière dont cela a été présenté, je suis contre parce qu'à ce moment-là toutes les associations sportives de Monaco vont faire la même chose.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas, volontairement, intervenir dans ce débat. Je veux simplement dire que j'ai beaucoup d'estime et d'admiration pour le travail fait par ce Comité et une relation personnelle avec son Président que je vois très souvent et je suis d'ailleurs très fidèle à toutes les manifestations organisées par le Comité.

M. SANGIORGIO sait qu'il peut, à tout moment, venir dans mon bureau me reparler du projet d'extension que je connais, dont la finalisation n'est pas encore au point. Je ne vais pas entrer dans le détail ici, mais on ne peut pas dire qu'aujourd'hui, à mon sens, le projet soit finalisé. Mais il est clair que le Gouvernement est complètement ouvert pour discuter avec M. SANGIORGIO de ce projet et de voir comment on peut le réaliser et sur quelle échéance. Voilà ce que je voulais dire simplement.

M. le Président.- Et puis c'est vrai que l'exposition qui a eu lieu cet été a été magnifique.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire deux ou trois mots sur le théâtre. En ce qui concerne le Théâtre Princesse Grace, il est tout à fait normal qu'une nouvelle programmation balbutie un peu, on ne trouve pas toujours son équilibre tout de suite, mais surtout je voudrais signaler qu'il y a un nouveau théâtre qui s'est ouvert, qui s'appelle le Théâtre des Muses qui est un excellent complément à l'offre culturelle à Monaco et je voudrais saluer le fait qu'une initiative privée ait lieu à Monaco dans le domaine de la culture.

C'est une initiative qui est extrêmement brillante, j'encourage tout le monde à aller voir la qualité des pièces qui se déroulent là-bas, en plus c'est une Monégasque, c'est vraiment quelque chose de très intéressant et je crois qu'en long terme il serait peut-être intéressant que la politique culturelle de la Principauté inclue aussi le Théâtre des Muses, mais, effectivement, attendons de voir comment cela évolue, mais il est très intéressant de voir des initiatives privées, des fois, permettre de compléter en terme de culture une offre qui devient diversifiée et parfois la culture, au lieu de se maintenir la tête hors de l'eau grâce à des subventions, et bien des fois il y a des initiatives privées très brillantes.

Je voulais les saluer. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Le Gouvernement partage tout à fait le point de vue de Monsieur ROSE et doit d'ailleurs lui dire, mais il le sait, que Mme Anthea SOGNO a été aidée par le Département de l'Intérieur, par la Direction des Affaires Culturelles et également par ma collègue Mme GRAMAGLIA et ses services, notamment au niveau de ses nouvelles installations puisque ce n'était pas une opération facile à mener. Nous l'avons aidée au mieux de nos conseils.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- C'était pour compléter sur le Comité des Traditions Monégasques et dire que l'identité monégasque, nos traditions, nos spécificités, méritent plus que 18 000 € ! Si on veut pouvoir défendre notre identité, nos spécificités, nos traditions ce n'est pas juste avec des mots lancés en l'air ; il y a aussi une réalité concrète qui doit se traduire aussi financièrement. Là, compte tenu du montant, c'est vraiment très modeste. Si nos interventions ce soir peuvent permettre de faire avancer un peu plus les choses, alors nous irons nous coucher en ayant le cœur en paix, en se disant que finalement nous avons fait un petit pas pour la Principauté.

M. le Président.- Bien.

Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Juste un mot, Monsieur le Président, pour remercier mon collègue Guillaume ROSE d'avoir parlé de ce théâtre privé qui s'est ouvert en Principauté et dont la programmation est tout à fait exceptionnelle.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	2.387.800
606.1011- APD - Croix-Rouge	132.000
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang	32.000
606.103 - APD - AMADE	110.500
606.113 - Société Protectrice Animaux	71.400
606.114 - Subventions diverses	767.100
606.115 - Fight Aids	100.000
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs	100
606.129 - Jeune J'écoute	384.000
606.130 - APD - Aide et Présence.....	65.800
606.137 - AMAPEI - CAPS	1.487.800
606.139 - APD - Mission Enfance	99.300
	<u>5.637.800</u>

SC. 6.2 Politiques publiques

606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques.....	270.000
606.204 - Gratifications et Aides sociales.....	265.000
606.205 - Bourses d'études	2.793.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale	961.900
606.207 - Aide à la famille.....	140.000
606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique	632.600
606.209 - Aide travailleurs - Ind. Auxil.	1.261.000
606.211 - Amélioration habitat.....	100.000
606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire	49.500
606.214 - Droits de réservation.....	500.000
606.217 - Centre de Coordination Gérontologique.....	305.500
606.218 - Structure d'accueil Speranza	593.700
606.219 - Formation professionnelle.....	280.000
606.221 - Centre Acc. Therap. Tps Partiel	443.000
606.222 - Aide nationale au logement	9.150.000
606.223 - Mesures en faveur des personnes handicapées	410.000
606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété	5.000
606.228 - Aide à l'installation professionnelle	505.000
606.229 - Aide à l'installation des Artistes	125.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	540.800
606.242 - Allocation différentielle de loyer	2.390.000
606.246 - Colonies de vacances.....	30.000
	<u>21.751.000</u>
	<u>27.388.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci

Je voudrais intervenir par rapport à la politique de logements à Monaco et devant le retard qui a été pris – je ne vais pas reprendre le débat là-dessus – mais c’est surtout parce que l’on peut constater l’impact de ces retards sur l’évolution de l’A.N.L. à Monaco.

Il serait intéressant de vérifier dans les années à venir justement, pour le prochain Conseil National, cette ligne concernant l’Aide Nationale au Logement. Dans l’hypothèse où elle augmenterait de manière significative, voir la ventilation, si elle est dans le privé ou dans le public, de sorte qu’on puisse juger de l’impact de la politique au niveau des logements pour les Monégasques et de la nécessité de construire régulièrement un certain nombre de logements.

Ce sera un indicateur qu’il faudra surveiller et qui nous permettra d’avoir une juste idée de la réalité du marché pour les Monégasques.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur ce chapitre, cela concerne la famille et l’aide à la famille.

Je vous rassure ce n’est pas le débat qu’il y a dans le pays voisin que je veux aborder ce soir. Il y a un point qui m’a été signalé par plusieurs personnes monégasques. La vie, aujourd’hui, fait que des fois les couples se font et se défont, donc plusieurs Monégasques divorcés, avec enfants, avaient droit à certaines aides. Elles rencontrent quelqu’un, les enfants sont grands, elles veulent régulariser la situation et se marient et elles se retrouvent dans une situation financière plus délicate que lorsqu’elles étaient célibataires.

C’est un paradoxe me semble-t-il, donc j’attire l’attention du Gouvernement afin que l’on puisse regarder cela d’un peu plus près, parce que ces personnes ont parfois des réponses surprenantes de la part des services, qui leur dit qu’elles auraient mieux fait de ne pas se marier ou même, éventuellement, de divorcer.

Effectivement, cela peut faire pour certaines familles des différences de plus de 1 500 € par mois. Je demande à vos services de bien vouloir regarder...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Effectivement, si vous pensez à l’allocation mère chef de foyer, par définition, elle est réservée à des dames qui ont des enfants et qui n’ont pas de conjoint.

En théorie, si on vit à deux, on a quand même un deuxième salaire qu’on n’avait pas lorsqu’on était seul comme aurait dit La PALICE, c’est le principe même de cette aide. Pour autant, si on épouse quelqu’un qui a de très petits revenus, dans ce cas-là, il y a un service social et il y a à chaque fois à Monaco une réponse personnalisée, si cette mère perd l’allocation en question, elle aura les aides complémentaires nécessaires à titre personnel, aussi longtemps qu’il le faudra.

Mais on ne peut quand même pas nier qu’une allocation mère chef de foyer, ce n’est pas prévu, dans le cas général, lorsqu’on est deux dans le foyer. Alors, après il y a des effets de seuil, vous pouvez aussi épouser un conjoint qui est au chômage ou bien avec des très petits revenus, donc il peut y avoir, sans doute, quelques cas qui correspondent à ce que vous nous avez décrit ce soir. Dans ce cas-là, encouragez nos compatriotes à prendre contact avec le Service d’Aide Sociale de la Direction de l’Action Sanitaire et Sociale. Il y a de nombreuses assistantes sociales qui font un travail remarquable, qui reçoivent tous les jours de nombreux compatriotes et résidents. Ce service est bien sûr ouvert à tous les résidents aussi, et je vous assure qu’on trouvera toujours des solutions aussi longtemps que nécessaire pour des cas particuliers, qu’on ne peut pas tous rentrer dans des cases et des aides préétablies.

M. Bernard MARQUET.- Donc, vous confirmez que dans certains cas particuliers à la marge, cela peut se produire ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je n’ai pas d’exemple en tête, mais je prends l’exemple théorique d’une dame Monégasque qui avait l’allocation mère chef de foyer, qui épouse un homme qui est au chômage, sans allocation chômage, qui n’a pas de revenu et, évidemment, elle n’est plus chef de foyer, donc elle n’a plus l’allocation, et pour autant elle n’a pas forcément des revenus complémentaires. Ce sont des cas marginaux, mais cela peut arriver.

M. Bernard MARQUET.- Vous pouvez comprendre qu'une Monégasque *a priori* élevée dans la religion catholique dans un pays concordataire où il y a une religion d'Etat, la religion catholique, apostolique romaine, avec un enfant qui a une quinzaine d'années, n'a pas envie de vivre sans être mariée par exemple, c'est un paradoxe. C'est le même paradoxe que dans les Happy hours, les boissons qui ne sont pas alcoolisées sont beaucoup plus chères que les boissons alcoolisées.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Ceci dit pour poursuivre sur mon exemple mais j'improvise, bien sûr, parce que je ne sais pas à quoi vous pensez particulièrement, dans ce cas-là, le mari au chômage devenu conjoint de Monégasque, dans un système social comme celui de la Principauté, a immédiatement droit à l'allocation spéciale pour privation d'emploi et l'Etat monégasque, par les aides sociales, va donc lui donner en allocation chômage, approximativement ce que la dame a perdu en allocation mère au foyer. Donc finalement, à mon avis, à quelques euros près, ce qu'elle perd d'un côté, elle le gagne de l'autre.

Après, il peut y avoir un cas de temps en temps qui échappe aux services sociaux, mais je vous assure qu'à chaque fois le Service d'Aide Sociale est là pour apporter la réponse appropriée.

M. le Président.- Bien.

Nous écoutons à présent Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais interroger Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur parce que si je ne m'abuse je n'ai pas vu de changement au niveau du montant attribué aux colonies de vacances, notamment celle de la Bollène-Vésubie alors que dans une des réponses concernant l'article 012.136 relatif à l'enregistrement des participations des parents aux colonies de vacances (réponse n°57) et l'article 606.246 relatif aux dépenses liées aux colonies de vacances (réponse n° 227), il devait y avoir une majoration entre 23 000 € et 27 000 €. Je ne sais pas si, en effet, il y a eu un changement sur l'éventuelle fermeture de la Bollène-Vésubie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* La question est en fait pour mon

collègue Stéphane VALÉRI ; c'est donc lui qui va vous répondre.

M. Pierre LORENZI.- Oui, c'est juste, effectivement, au temps pour moi.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je vais parler sous le contrôle de Madame le Directeur du Budget et du Trésor et de mon collègue des Finances. J'ai une réponse mais ils vont peut-être pouvoir la préciser.

En fait je vous confirme bien, puisque vous aviez posé la question en séance privée, la réponse que nous vous avions faite. Pour le mois de juillet, nous aurons la possibilité d'avoir encore accès à cette colonie de vacances, mais pas pour le mois d'août, où là nous avons des solutions de repli, notamment, avec le Centre Princesse Stéphanie.

Il y a donc bien des recettes, mais la Direction du Budget, compte tenu de la toute petite somme – et là je vais laisser expliquer mieux que moi la technique à Mme ROSABRUNETTO – n'a pas pensé nécessaire de modifier une ligne budgétaire. Par contre, j'imagine faire un virement de crédit.

M. Pierre LORENZI.- Je n'avais pas la volonté d'être pointilleux sur ce point-là, c'était juste une demande d'information à savoir si la colonie était bien maintenue.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Bien sûr, cela a été un problème aussi pour nous, vous avez raison de rappeler qu'on a failli ne plus avoir la Bollène Vésubie puisqu'elle devait être fermée et puis finalement, la commission française de sécurité a prolongé pour trois ans la possibilité d'y faire des colonies.

On était déjà bien avancé, avec le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie pour offrir des places en colonie à travers cette association. Nous avons maintenu pour le mois d'août cette collaboration et pour le mois de juillet nous avons finalement conservé ce qui se fait depuis des années, la Bollène Vésubie. Il y aura donc bien des recettes, mais pour la technique, nous allons écouter Monsieur PICCINI.

M. Pierre LORENZI.- Non, mais ce n'est pas très significatif, donc c'était essentiellement pour qu'on ait bien compris.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vraiment rien de particulier sinon une simple prise d'acte, une différente ventilation comptable de cette situation particulière qui s'est créée mais il n'y a pas un changement de politique sur le fond.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Simplement pour compléter, Monsieur le Président...

M. le Président.- ... Je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* On peut toujours encaisser des recettes sur le budget de l'Etat, même lorsqu'elles ne sont pas prévues, contrairement aux dépenses. Toute recette non prévue est tout à fait acceptable et bienvenue.

M. Pierre LORENZI.- D'accord. C'est pour cela que je tenais à avoir la réponse sur la technique. Merci.

M. le Président.- Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Je voulais souligner les 2,8 M€ à la ligne qui concerne les bourses d'études et je voulais dire que ce service est composé de deux personnes qui sont tout à fait dévouées et qui font du cas par cas en connaissant parfaitement toutes les études supérieures, qu'elles se déroulent en France où à l'étranger. Ce service gère un budget de près de 3 M€ qui permet à de nombreux compatriotes de poursuivre leurs études. Evidemment les bourses sont octroyées en fonction du quotient familial du foyer et des revenus.

Mais j'aimerais aussi encourager, justement, nos jeunes compatriotes et leurs parents à la plus grande clémence avec ces deux personnes qui sont diligentes et très patientes, parce qu'il y a quand même un règlement. Je rappelle à cet effet que l'on peut commencer à déposer son dossier dès le 1^{er} avril, et ce jusqu'au 31 juillet. Respectons donc le règlement même si l'Etat distribue avec bienveillance et soyons indulgents avec les personnes qui traitent les dossiers parce qu'elles le sont avec les attributaires ; et faisant partie depuis cinq ans de la commission d'attribution des bourses d'études, je peux en parler d'expérience. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je transmettrai vos remerciements aux deux intéressées qui sont, effectivement, tout à fait remarquables. Je crois que nous avons un service des bourses qui fonctionne très bien et, Monsieur le Conseiller National, vous auriez pu également souligner que nous avons depuis l'an dernier accéléré de façon tout à fait importante le versement des bourses pour les dossiers qui sont complets. Je dois dire qu'il y en a encore un certain nombre qui ne sont pas encore payées tout simplement parce qu'il manque des pièces justificatives. Mais, lorsqu'un dossier est incomplet, celui-ci ne retarde pas les dossiers qui, eux, sont complets. Cela est très important. Nous avons fait en sorte que, dès le début de la rentrée universitaire, beaucoup de nos étudiants ont effectivement reçu leur décision de bourse et d'ailleurs, les premiers versements.

M. le Président.- Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Et en plus de cela la commission d'attribution des bourses a rallongé les délais pour la présentation de toutes les pièces. Donc, il n'y a plus d'excuse pour ne pas obtenir sa bourse d'étude.

M. le Président.- Monsieur Pierre LORENZI, sur le même sujet ?

M. Pierre LORENZI.- Je voulais m'associer totalement aux propos de mon collègue Marc BURINI avec qui nous travaillons, d'ailleurs, au sein de cette commission et en profiter aussi pour rappeler, effectivement, à tous ces étudiants et à leurs parents que ce n'est pas seulement le Directeur de l'Education

Nationale qui décide mais la commission entière. Donc, le travail qui est fait est fait par toute la commission. Je m'associe aux félicitations adressées aux permanents qui font un travail remarquable, mais je dirais que les décisions, lorsqu'elles ne sont pas agréables car négatives, sont prises par nous tous et en général de manière unanime aussi bien avec les gens du Gouvernement que les élus, quels qu'ils soient.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Pour être tout à fait précis, les bourses sont étudiées par notre service. Il y a une commission, effectivement, à laquelle M. LORENZI fait allusion, laquelle donne un avis et ensuite la décision est prise au niveau du Conseil de Gouvernement par une délibération. Je vous confirme également que les décisions, les décisions négatives notamment, sont assumées par le Gouvernement puisqu'en l'occurrence il s'agit de dossiers qui ne rentrent pas dans le cadre du cahier des charges et du règlement.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation A.S.M. F.C.....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	300.100
607.107 - Subventions diverses	122.600
607.108 - Tennis Club	273.000
607.110 - Fédération Motonautique	60.200
607.117 - A.T.P.....	50.000
	<u>2.925.200</u>

SC. 7.2 Politiques publiques

607.202 - Sport scolaire.....	1.199.900
607.203 - Comité Olympique	1.689.000
607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau	322.000
607.208 - Bourses sportives.....	72.000
	<u>3.282.800</u>
	<u>6.208.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Madame Michèle DITTLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLOT.- Faisant partie de cette même commission avec M. BERTRAND, je confirme tout à fait ce qu'a dit M. LORENZI et je félicite le personnel de l'Education Nationale d'accomplir ce travail de préparation qui nous permet d'avoir des commissions relativement courtes et très fructueuses.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

III) MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.103	- Festival International de Télévision / Mediax.....	3.700.000
608.104	- Epreuves sportives automobiles.....	17.261.000
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	596.500
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.....	6.000.000
608.130	- Expositions florales.....	15.000
608.132	- Manifestations sportives	1.026.200
608.134	- Monaco Inter Expo.....	400.000
608.137	- Evénements culturels Grimaldi Forum.....	3.400.000
		<u>32.398.700</u>

SC. 8.2 Politiques publiques

608.201	- Manifestations nationales.....	200.000
608.2012	- Campagne électorale.....	320.000
608.205	- Congrès - Réceptions	770.000
608.206	- Congrès - Contributions	1.200.000
608.207	- Manifestations culturelles	391.300
608.213	- Animation	60.000
		<u>2.941.300</u>
		<u>35.340.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 Subventions

609.117 - Chambre de Développement	990.000
609.119 - Coordination C.A.M. Communes limitrophes.....	180.000
609.121 - Associations Devel. Durable	63.000
	<u>1.233.000</u>

SC. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce	220.000
609.202 - Aide industrie	1.900.000
609.204 - Bonification de prêts.....	40.000
609.208 - Etudes économiques	3.119.000
609.210 - Aide développement durable.....	675.500
609.213 - Rachat investissement	1.000
609.214 - Intervention économique.....	1.720.000
609.218 - Exploitation gare	1.405.000
	<u>9.080.500</u>
	<u><u>10.313.500</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902	- Frais études urbanisme & grands travaux.....	3.100.000
701.907	- Amélioration sécurité tunnels routiers.....	1.400.000
701.908	- Tunnel descendant.....	13.000.000
701.911	- Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	2.000.000
701.912	- Désenclavement Ouest Fontvieille.....	1.000
701.9131	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia / Grimaldi.....	20.000
701.9132	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III.....	100.000
701.9133	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	29.000.000
701.9134	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	25.500.000
701.9135	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto.....	1.000
701.9136	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	11.000.000
701.9137	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur.....	3.000.000
701.914	- Transport collectif & Funiculaire.....	1.000
701.997	- Amélioration Réseau ferroviaire.....	1.000
		88.124.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je voulais poser une question concernant l'article 701.908 sur le tunnel descendant et demander à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie s'il pouvait nous confirmer que la T.V.A. portant sur cet ouvrage allait bien être reversée à Monaco pendant toute la durée des travaux, étant donné qu'une partie du tunnel est en France. Je rappelle que les travaux anticipés sont d'environ 100 M€, 120 M€.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les facturations sont faites sur Monaco pour les travaux qui sont prévus en territoire monégasque, pour les travaux en territoire français fatalement la T.V.A. est un impôt territorial et donc elle suit la territorialité.

M. Laurent NOUVION.- En d'autres termes.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* En partie oui, en partie non.

Après il y a bien sûr beaucoup d'équipements sur lesquels le Gouvernement essaiera dans les limites de la stricte légalité fiscale d'obtenir un maximum de T.V.A. pour le budget national, mais quand même, la T.V.A. est un impôt territorial, donc elle est fatalement liée au territoire concerné, comme par exemple pour la Z.A.C. Saint-Antoine. On paie la T.V.A. en France. Sans violer aucune disposition, le problème a été étudié de manière détaillée. Je n'en dirai pas plus.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Bien.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- C'est une remarque d'ordre général, notamment sur les opérations domaniales en cours, qui sont « Canton », « Rainier III », « Castellereto » et bien entendu le futur « Ilot Pasteur » et sur ce sujet, l'opposition que nous sommes est très préoccupée, très préoccupée, qu'aucun projet domaniale viable ne puisse être lancé avant 2018.

Nous n'avons cessé dans cette enceinte de le demander, nous ne nous satisfaisons absolument pas du 1 M€ alloué par le Gouvernement en urgence dans

les dix derniers jours pour lancer une étude sur « Testimonio II » qui de toutes les façons, ne sera jamais livré avant 2020. C'est absolument une évidence étant donné la complexité du terrain et le côté assez escarpé.

Nous en avons parlé à l'ouverture des débats, nous en reparlons ce soir, nous en reparlerons mardi. C'est pour nous un des éléments fondamentaux qui n'est pas respecté par le Gouvernement Princier et sur lequel, pour nous, la majorité n'a pas fait son travail.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, moi j'ai la faiblesse de faire confiance au Gouvernement qui nous dit que la livraison de « Testimonio » sera pour 2018, j'en prends acte. Je pense que je peux faire confiance. Maintenant, ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas de livraison jusqu'en 2018 qu'il n'y aura pas de commission d'attribution de logements domaniaux.

C'est tout ce que je voulais dire, il y aura certainement des attributions en 2015, en 2016, voire en 2017 peut-être, avec les appartements de récupération, les appartements qui ne sont pas acceptés.

Merci.

M. le Président.- Vous avez également, comme nous, Monsieur NOUVION, reçu la Fédération Patronale dans ce bâtiment, je leur ai proposé et je leur ai dit aussi de faire des propositions sur des partenariats, parce qu'il y a aussi cet aspect que vous négligez. Certes, vous voyez de manière un peu lointaine la livraison « Testimonio » qu'il faut, et nous insistons beaucoup là-dessus. Nous avons aussi des entrepreneurs et des promoteurs tout à fait disposés qui souhaitent investir en Principauté, qui peuvent proposer sans doute, et je leur ai demandé, des opérations. Il y a des partenariats public/privé qui peuvent être faits, qui doivent être faits et dont les propositions sont bien sûr les bienvenues, autant au Conseil National mais surtout au Gouvernement et je crois que ces propositions, quelles qu'elles soient, seront examinées avec la plus grande bienveillance, d'autant plus qu'il y en a certaines qui seront sans doute à coût très faible, voire nul pour l'Etat. Espérons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président, votre réponse ne me satisfait pas, ni dans le fond ni dans la forme. Vous dites « les propositions

seront les bienvenues... nous espérons... » il ne s'agit pas d'espérer ! Depuis je crois presque trente ans, c'est la première fois qu'une législature se termine – je crois depuis presque trente ans – avec aucun logement domaniale prévu après deux ans du début de la législature, c'est-à-dire fin 2014. Vous ne pouvez pas dire le contraire et vous ne pouvez pas vous baser sur une déclaration du Gouvernement, sur une étude où le Gouvernement vous a dit, « probablement... peut-être... ce n'est pas sûr... ce sera peut-être fini en 2018 ». Vous savez très bien que cela prend beaucoup plus de temps, même dans le cadre de maîtrise déléguée d'ouvrage et je ne parle pas exclusivement de la Fédération du Bâtiment, moi je parle des compatriotes ! Je parle des Monégasques ! Il n'y a pas de logements domaniaux prévus pour 2015, pour 2016, pour 2017, pour 2018. Quatre longues années sans aucun logement domaniale prévu...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- ... Ecoutez, Monsieur BERTRAND, vous venez d'intervenir hors micro, c'est faux, nous sommes enregistrés, il y a un procès-verbal, il y a un journal officiel, je vous prends au mot, si Dieu nous prête vie dans les années qui viennent il n'y a pas un seul domaniale neuf prévu, qui devrait être livré, parce que la majorité n'a pas fait en sorte d'obliger et de convaincre le Gouvernement de lui proposer un certain nombre de projets en 2015, en 2016, en 2017 et en 2018.

C'est un fait, c'est tout.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, arrêtez de faire peur à la population, c'est cela qui est terrible, arrêtez de faire peur à la population ! Nous sommes ici pour prévoir les années futures, nous avons des opérations qui sont prévues jusqu'en 2014... Si cela ne vous intéresse pas je peux arrêter de parler, mais c'est vous qui avez posé des questions...

M. Laurent NOUVION.- ... c'est un fait.

M. le Président.- ... pardon ?

M. Laurent NOUVION.- Faites, Monsieur le Président, il ne s'agit pas de faire peur ou de mentir. On vient de me dire que je mentais et que je faisais peur.

M. le Président.- Vous m'écoutez s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu, je vous prie de bien vouloir m'écouter. Je vous dis « arrêtez de faire peur à la population ». C'est votre discours à répétition sur plein de sujets. Donc je vous le demande, s'il vous plaît, arrêtez de faire peur à la population.

Ensuite, nous avons des livraisons qui sont prévues jusqu'en 2014.

M. Alexandre BORDERO vous a répondu tout à l'heure sur ce que vous avez affirmé qui est faux. Nous avons des livraisons jusqu'en 2014, nous avons une étude de l'I.M.S.E.E. qui a bien précisé que les besoins vont largement diminuer et nous avons tous dit que nous étions d'accord dans l'histoire...

Alors, si vous n'êtes pas d'accord, dites-le tout de suite, mais en tout cas nous avons besoin de beaucoup moins d'appartements que ceux qui ont été faits depuis dix ans. Donc, s'il vous plaît, Monsieur NOUVION, arrêtez de faire peur aux gens. Lorsqu'il va y avoir aussi la livraison de la Tour Odéon, il y aura énormément d'appartements, alors vous avez raison, vous avez rajouté « neufs » sur votre dernière intervention, mais il y aura énormément d'appartements qui vont être libérés lorsque les 177 appartements de la Tour Odéon vont être livrés aux compatriotes. Alors, arrêtez de dire qu'il n'y aura pas d'appartement. Vous avez rajouté « neufs », certes, j'ai bien entendu la deuxième mouture de votre discours, mais il y aura énormément d'appartements libres.

Alors, effectivement, il faut qu'on travaille pour construire des appartements, « Testimonio » est très important et je reviens sur ce que j'ai dit, Monsieur NOUVION, il est très important aussi que les promoteurs de la place jouent aussi leur rôle et puissent jouer un rôle dans cette livraison d'appartements domaniaux, dans des opérations, sans doute mixtes.

Donc, oui, j'insiste, je leur ai demandé, je ne sais pas si vous avez fait cette même demande ou s'ils vous ont proposé quelque chose, mais en tout cas je leur ai demandé, avec M. Alexandre BORDERO, de nous faire des propositions. Je pense qu'il ne faut pas faire peur aux gens, Monsieur NOUVION, c'est cela qu'il faut arrêter de faire, parce qu'après on crée un climat...

... je ne vous ai pas donné la parole Monsieur NOUVION...

(M. NOUVION intervient, inaudible).

M. le Président.- ... Eteignez votre micro, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.- ... non, mais je ne parle pas.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

Donc, je voudrais que vous arrêtiez de faire peur à la population, c'est tout ce que je vous demande, Monsieur NOUVION, après vous donnez vos arguments, mais arrêtez de faire trembler la population.

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Cela est assez amusant de voir le numéro de M. NOUVION.

Vous nous avez dit que c'est la première fois depuis trente ans qu'on ne prévoit pas de livraison deux ans après, mais manque de chance pour vous, il faudrait que vous revoyiez vos classiques. En fait c'est la première fois depuis trente ans qu'on prévoit des livraisons deux ans après la fin du mandat. Parce que lors de la dernière législature, je le sais et j'en assume la responsabilité, il n'y avait pas de livraison prévue en 2012/2013 et je ne parle même pas de la fois précédente où l'on était en pénurie totale avec rien du tout à la clef.

Donc, effectivement, il y a eu un certain nombre de programmes, il va y avoir l'année prochaine un certain nombre de livraisons dans le quartier de la Condamine, vous avez dans deux ans « Odéon » sur lequel on ne fera pas de commentaire mais qui va, quand même, amener 177 appartements, comme on vous l'a expliqué plusieurs fois. Toutes les livraisons nouvelles engendrent 25 % à 30 % de récupérations, donc il y aura des livraisons en 2013, il y aura des livraisons en 2014, il y aura des livraisons en 2015 et sans doute en 2016. Après, on le reconnaît volontiers, pour 2017, il est possible qu'il n'y ait pas de Commission d'attribution des logements domaniaux mais cela fera un an. Ensuite, il y a le problème « Testimonio ». « Testimonio », vous nous dites 2018, vous êtes je pense optimiste, mais je ne pense pas que ce sera 2020 ou 2021 ou 2023 comme je l'ai entendu à droite, à gauche. Si ce n'est pas 2018, ce devrait être 2019. Donc, il risque d'y avoir un petit trou d'air de deux ans.

Effectivement, je pense, et je vous l'avais dit en séance privée, qu'il manque une petite opération de remembrement d'une soixantaine d'appartements pour

2018/2019 et qu'à partir de là nous serions totalement à l'aise. Là, je crois que le Gouvernement peut, justement avec des promoteurs, avec des opérations de remembrement, trouver dans Monaco une opération pour faire une cinquantaine ou soixantaine d'appartements. A partir de là, la population sera logée – il y aura toujours un peu de retard selon les opérations – mais la population devrait être logée de façon satisfaisante au moins jusqu'en 2019, donc largement le deuxième mandat passé. Ce n'est pas la peine de faire des grands numéros en disant qu'il va y avoir un trou, que nous n'avons rien prévu, etc... c'est faux et l'expérience le prouve et je vous le rappelle, c'est la première fois que des prévisions de livraisons importantes, 177 appartements livrés deux ans après une échéance électorale, cela n'avait jamais été prévu auparavant.

M. le Président.- La parole est à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mais depuis quand, Monsieur NOUVION, vous occupez-vous du logement ?

Moi je dis aux Monégasques : « relisez les débats budgétaires ». La politique que nous avons menée a entraîné des déficits, la fin du Fonds de Réserve, etc... je ne sais vraiment pas si je dois en rire ou en pleurer ! Mais moi, je vais me féliciter, qu'enfin, les besoins légitimes des Monégasques aient trouvé un écho aux oreilles de M. NOUVION et de ses amis... Soyons sérieux, soyons sérieux deux minutes. On ne peut pas dire toujours tout et son contraire. Les Monégasques le savent, ils lisent le journal officiel et ils trouveront la preuve de ce que j'avance dans le journal officiel. Voilà, Monsieur NOUVION.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Notre rôle c'est de regarder vers l'avenir et d'anticiper et de prévoir ce qu'il va se passer. Au-delà du contexte électoral, le travail sur le budget nous permet de nous projeter dans l'avenir sur la base de prévisions, de chiffres, de données claires. Ces données ce ne sont ni une vue de l'esprit, ni du mien ni du

vôtre, ce sont les documents qui ont été transmis par le Gouvernement qui arrête la projection des livraisons de logements domaniaux à la fin 2014. Cela est un fait, ce n'est pas une critique, c'est un constat.

Notre rôle d'élus c'est de prendre en compte les besoins de la population et là, en l'occurrence, ce besoin c'est d'être logé, ce n'est pas nouveau, c'est un sujet récurrent. J'en parle d'autant mieux qu'au sein de l'UP cela a toujours été un sujet de fond pour lequel nous nous sommes toujours battus et vous devriez tous le savoir ici ! Il est normal que je sois touchée par le sujet et il est de notre responsabilité de dénoncer l'absence de livraison qui va exister de manière factuelle entre 2014 et 2018, voire 2020.

Dans ce contexte-là, j'estime que le Gouvernement n'a pas fait ce que nous lui avons demandé en termes de prévisions. Nous allons nous retrouver dans une situation difficile, parce que même si la pénurie du début des années 2000 n'est plus d'actualité, les besoins en logements, eux, sont bien réels.

Je sais que la livraison de logements neufs conduit à un retour d'environ 25 % de logements, correspondant aux personnes qui changent d'appartement au sein même des domaines. Mais nous devons prévoir l'avenir car des immeubles anciens ont besoin d'être rénovés. Comme l'Herculis par exemple. Pour cela il va falloir reloger les personnes pendant la durée des travaux. Il faut donc avoir plus de logements que le nombre exact nécessaire pour faire tourner le parc et continuer à le faire évoluer ...

(Sonnerie).

... pour que les Monégasques puissent l'habiter.

Le sujet du logement ce n'est pas juste une bataille de chiffres, 2018, 2020, non...

M. le Président.- Je vous invite à conclure Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... c'est un sujet de fond. Il va manquer de logements, ce n'est pas une crainte, c'est malheureusement une réalité mathématique, j'aimerais bien lire le contraire...

M. le Président.- Je vous invite à conclure Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... oui, j'ai bien entendu, Monsieur le Président.

M. le Président.- Et bien je le répète.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... donc, je demande au Gouvernement qu'il y ait des opérations domaniales prévues pour les Monégasques qui en ont besoin. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, vous avez félicité les résultats de l'I.M.S.E.E l'autre jour ? Je crois que vous l'avez félicité pour les études qu'elle avait faites.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais tout à fait.

M. le Président.- Très bien.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais, le travail a été fait, l'I.M.S.E.E. a donné ses résultats et le Gouvernement, par la suite, a défini sa politique. Aujourd'hui le besoin en termes de logements n'est pas nié par le rapport de l'I.M.S.E.E. surtout dans un contexte de gestion du parc existant. Il est clair qu'il faut avoir un stock tampon pour faire vivre et évoluer l'ensemble du parc domaniale. L'I.M.S.E.E. ne dit pas le contraire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je donne mon tour de parole, avec votre permission, à mon collègue Christophe STEINER.

M. le Président.- Normalement, après vous, c'est Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci.

J'ai bien entendu dire qu'il n'y aurait pas d'appartements pour les Monégasques.

En 2013, il y a la deuxième tranche de l'opération « Ilot Rainier III », ensuite il y aura l'opération « Canton », après, il y aura les « Tamaris ». D'ailleurs, sur les « Tamaris », une petite remarque : si on avait écouté Mme POYARD-VATRICAN, nous n'aurions pas ces appartements. Je me souviens d'un débat très célèbre concernant cette opération pour laquelle on se posait la question de savoir s'il fallait les construire ou pas, parce que si on ne les construisait pas on aurait peut-être eu plus tard la possibilité d'en avoir plus ! Nous on va les avoir et on est bien content de les avoir.

Ainsi en 2013, la deuxième tranche de « l'Ilot Rainier III », je pense fin 2013, début 2014 l'opération « Canton », juste à côté puis il y a les « Tamaris ». Je pense que l'on a bien fait de ne pas écouter Mme Anne POYARD-VATRICAN qui voulait reporter cette opération. Ensuite, lorsqu'on arrive à l'année d'après, tout le monde sait bien qu'il y aura la Tour Odéon et les 177 appartements. Même si on en parle moins, vous n'avez qu'à aller dans la rue de l'Annonciade et vois la Tour Odéon monter de façon vertigineuse. Enfin, vous y ajoutez, évidemment, toutes les récupérations. Peut-être qu'il y aura un trou d'air à la fin de la prochaine législature, mais nous en sommes loin.

Donc, je crois que c'est mentir aux Monégasques de dire qu'il n'y a pas d'opération.

M. le Président.- Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord je voudrais dire à Monsieur NOUVION, que j'assume absolument tous mes propos, pour moi il y aura des livraisons d'appartements, des Commissions d'attribution, j'en suis certain, en 2015, 2016 et 2017.

Maintenant je suis très heureux de voir que Mme POYARD-VATRICAN, à trois mois des élections, s'intéresse aux logements des Monégasques puisque j'ai relu mes procès-verbaux de la commission dont je suis Président, et vous avez assisté à deux commissions sur treize, Madame POYARD-VATRICAN. Alors, lorsqu'on s'intéresse à un sujet on travaille toute l'année.... C'est tout, je ne veux pas entrer dans une polémique.

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, je ne vais pas rentrer dans une querelle de chiffres parce que de toute façon cela ne mène à rien.

Juste une question que je suis en train de me poser, M. NOUVION a parlé du rapport de l'I.M.S.E.E. en félicitant le travail qui avait été fait. Je crois que M. BERTRAND – je ne sais plus si c'est aujourd'hui ou hier – en a parlé aussi en disant qu'il n'était pas d'accord, depuis que les conclusions du rapport ont été rendues il a toujours dit qu'il n'était pas d'accord avec les conclusions et qu'il y avait, effectivement, un manque d'appartements. Pas plus tard qu'à la dernière Séance Publique, me semble-t-il, il a dit qu'en fait il y avait toujours des cas particuliers, des cas humains, que le rapport n'avait pas pris en compte. Ça c'est un fait ce sera acté aussi au journal officiel.

Maintenant je voudrais laisser tomber ce sujet mais faire part, quand même, d'une inquiétude. On parle de la « Tour Odéon » et nous savons tous que le niveau des charges locatives, puisqu'on a parlé des charges locatives tout à l'heure, dans cet immeuble seront très élevées et jusqu'ici, personne ne peut dire le contraire. Je voudrais savoir si le Gouvernement a fait une étude, s'il peut nous faire parvenir les résultats. A titre d'exemple j'ai appris, dans le nouvel immeuble qui est devant le « Patio Palace » je crois, qu'il y a un ou deux appartements qui sont destinés aux domaines de l'Etat, à la location et j'ai déjà entendu des bruits concernant le montant des charges locatives qui est vraiment très élevé par rapport au loyer. Donc, ce sont des critères qu'il faut prendre en compte surtout que nous avons passé tous, d'un commun accord, au niveau des grilles d'attribution, un plafonnement quant au niveau des ressources nécessaires pour accéder aux domaines. Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Ecoutez, c'est vrai que je n'étais pas entièrement d'accord avec les conclusions du rapport de l'I.M.S.E.E et je le reconnais. Mais je vous rappelle que votre leader, M. NOUVION, a dit, il y a deux ans, qu'il n'y avait plus de pénurie et qu'il fallait systématiquement transformer les premiers étages des immeubles en bureaux ou en surfaces commerciales, systématiquement. Un de vos colistiers, M. CUCCHI pour ne pas le nommer, a dit l'année

dernière que le logement n'était plus la priorité des Monégasques. C'est tout, mais j'assume mes propos.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Je voudrais juste, Monsieur BERTRAND, vous dire, vous êtes très habile mais vous liez deux choses que je n'ai jamais liées. La pénurie dont vous venez de parler – j'aurais dit qu'il n'y a plus de pénurie – et les conclusions de l'I.M.S.E.E.. Vous avez lié deux éléments qui n'ont strictement rien à voir l'un avec l'autre et que je n'ai jamais liés.

M. Gérard BERTRAND.- Vous n'avez jamais dit que systématiquement il fallait transformer les premiers étages ?

M. Laurent NOUVION.- ... j'ai dit que systématiquement les étages impropres à l'habitation pour les Monégasques devraient être attribués pour des bureaux dans toutes les opérations domaniales et vous pouvez reprendre tous mes propos....

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- ... j'ai dit, systématiquement les rez-de-chaussée, les premiers, voire deuxièmes étages qui seraient impropres à l'habitation pour les Monégasques, devraient être systématiquement alloués à des bureaux, vous pouvez reprendre tous mes propos, j'ai été un des premiers à le dire il y a trois ans et demi dans cette enceinte, seul.

M. le Président.- Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je vois que le logement donne toujours des débats très animés et je vois aussi que la pertinence de nos propos vous embarrasse, tout simplement parce que sous votre présidence, Monsieur ROBILLON, vous n'avez apporté aucun appartement dans le panier.

Vous avez bénéficié de tous les programmes qui avaient été lancés par la précédente majorité et votre prédécesseur. Alors, tout d'abord, ne dites pas que les

anciennes majorités n'avaient rien laissé en perspective, puisque vous vous souvenez tous, en 2003, les deux listes qui s'affrontaient parlaient de 1 000 logements à venir. Donc, cela veut bien dire qu'il y avait des projets. Oui, les deux, que ce soit la liste du RPM ou la liste de l'UPM. Toutes les deux proposaient 1 000 logements à la construction.

Les logements qui ont été offerts au cours de ces cinq années sont uniquement ceux qui ont été lancés au début et qui étaient projetés par l'ancienne législature. Tout ce que vous avez amené en construction, ce sont les deux programmes, les « Tamaris » et « l'Ilot Canton » qui ont été arrachés au moment de l'interruption de l'extension en mer au détriment de deux autres opérations. « L'Ilot Canton » au détriment du bâtiment qui devait abriter la médiathèque, et les « Tamaris » au détriment du projet du concours d'architectes du futur hôpital. Et si Mme POYARD-VATRICAN et moi-même avions demandé le report de ces travaux en attendant le résultat du concours pour l'hôpital, c'était simplement quelques mois de différé, histoire de ne pas impacter l'étude et le projet d'architectes, c'est tout, mais le projet aurait pu se faire. Maintenant, concernant ce projet vous parliez tout à l'heure d'incinération, je ne sais pas si vous avez déjà fait des études concernant l'incinérateur qui est à côté du crématorium, pour savoir si vis-à-vis des gens qui habitent là, c'est très bon pour leur santé et s'il y a déjà eu des études en la matière concernant les relevés du crématorium sur l'environnement.

Donc, vous ne pouvez pas vous enorgueillir d'avoir apporté quoi que ce soit, spontanément, en terme de constructions.

Quant aux années à venir, les projets se préparent. En ce moment, tous les bureaux d'études et ceux d'architectes aussi je pense, ne travaillent que sur des fins de chantiers. Il n'y a pas de projet, il n'y a pas de perspective, il n'y a pas de préparation pour les années à venir et cela est extrêmement grave parce que 2014 c'est demain et pour 2015, 2016 et après, il devrait déjà y avoir des études, études qui prennent deux ans, trois ans parfois et la construction encore autant. Donc cela fait cinq à six ans avant que les immeubles aient vu le jour.

M. le Président.- Continuez à faire peur, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, moi je fais peur, mais vous, vous ne faites rien.

M. le Président.- Faites peur !

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Je sais cela vous énerve Monsieur le Ministre et vous aussi Monsieur PICCININI, mais enfin, bon... chaque fois que j'interviens sur les investissements publics, vous allez me dire que ce n'est plus d'actualité... le bâtiment aujourd'hui... il faut passer à autre chose... mais enfin, ce qui a fait la richesse de Monaco c'est le tiers d'investissement consacré à l'investissement public, alors vous allez me dire on tourne en rond parce que c'est le public qui fait les investissements, forcément c'est le public qui dépense et la T.V.A. elle est générée, mais ce n'est pas de la vraie T.V.A., c'est de la T.V.A. générée justement parce qu'on a fait des trous et qu'on est en train de les reboucher. En réalité, ce n'est pas tout à fait cela, parce que vous faites travailler les entreprises générales, je l'ai déjà dit, vous allez voir, des surprises vont arriver, on en a déjà quelques-unes et on va encore en avoir l'année prochaine.

Par ailleurs, si je dis qu'il faut investir dans le domaine public c'est que, aujourd'hui, les budgets sont équilibrés, vous en faites une fixation mais cependant on a aujourd'hui le résultat de la partie liquide du Fonds de Réserve qui génère quand même 4,97 % de bénéfices, de dividendes. Donc vous pourriez éventuellement vous servir d'une partie de ces résultats financiers pour alimenter un peu l'investissement public, parce qu'il y a tellement de choses à faire, on en a déjà parlé, les deux ports, la rue Princesse Caroline – on en reparle – évidemment l'héliport et puis l'entretien de toutes les rues, c'est vrai, à Monaco on a l'impression qu'une fois que les choses sont faites, l'entretien n'est plus fait. Voilà des pistes au-delà des grands travaux d'équipement. Voilà quelques pistes qui pourraient redonner un peu d'air à toutes les entreprises de la Principauté.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser M. PICCININI rappeler les tableaux et l'évolution des chiffres. J'ai sous les yeux, Monsieur CLERISSI, une note d'actualité

économique d'une des plus grandes banques du pays voisin que j'ai reçue à 17 heures 12. Cette note confirme le point de vue de tous les économistes sérieux que le recul de l'activité dans le pays voisin, en cette fin d'année, se précise et que les prévisions pour l'année prochaine sont encore plus pessimistes que lorsqu'on a bâti notre budget.

Donc, c'est un choix, Monsieur CLERISSI. L'équilibre budgétaire n'est pas une position idéologique, ce n'est pas une manie, ce n'est pas une obsession, c'est une nécessité pour l'avenir de Monaco.

A partir du moment où on pose ce principe, ce principe qui est vital compte tenu de ce qui nous entoure aujourd'hui, eh bien on fait un budget qui rentre dans l'équilibre budgétaire. Donc, c'est vrai que l'on a diminué un petit peu certaines lignes, mais comme M. PICCININI peut le démontrer avec des chiffres, il n'y a pas un recul significatif de l'investissement.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Il n'y a pas un recul si on compte, comme vous y faites aussi allusion les travaux d'entretien, car il n'y a pas que les grands chantiers, mais aussi, effectivement, les travaux pris individuellement, plus modestes, mais qui dans leur ensemble représentent quand même des montants importants et qui servent à l'entretien de la ville, à l'entretien des ouvrages. Donc, si on prend le chiffre global on retrouve après quelques années, bien sûr, en faisant abstraction du rachat au Fonds de Réserve, parce que cela, évidemment, c'est une opération purement comptable...

M. Philippe CLERISSI.- ... on a eu les chiffres d'ailleurs et vous avez sorti tous les achats sur le Fonds de Réserve, donc on a les chiffres réels.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*-... exactement, je pense que la vérité est toujours celle qui permet de libérer les opinions de toutes et tous et on retrouve là, finalement un niveau de 30 %, qui par exemple n'était pas le cas en 2010 où on était descendu à 27,1 %. Donc on retrouve un niveau de 30 % et en plus il faut penser que c'est un pourcentage par rapport à un budget assez élevé par rapport à celui de l'année passée ; le Gouvernement est ainsi légitime dans cette démarche, et le résultat est celui qui compte : il a en 2012 ramené, quand même, les recettes à un niveau

record dans l'histoire de la Principauté. Pour 2013, nous sommes plus prudents. Je dis toujours que le pessimiste qui se trompe vous laisse un « bon », l'optimiste qui se trompe vous laisse un désastre. Donc, cela est peut-être un peu une démarche de « paysan » mais je pense qu'il y a une certaine sagesse dans cette approche.

Donc, malgré cela et au vu des indicateurs que nous avons et aussi des évolutions des recettes en cette fin d'année qui est pour le moment une année record, on voit une tendance qui donne quand même quelques soucis. Alors, on ne regrette pas d'avoir fait un budget réaliste mais, malgré tout, il faudra ramer fort pour tenir le budget des recettes 2013, je vous le dis franchement, il faudra avoir des idées, être créatifs, pour tenir ce budget même si quelqu'un l'a taxé d'être un budget pessimiste et à la baisse. Dans ce contexte-là, nous avançons et nous allons retrouver un niveau de vraies dépenses d'investissement pas des dépenses avec des opérations comptables du Fonds de Réserve ou d'achats d'appartements, etc..., de l'ordre de 30 % mais sur une base très élevée. Cela veut donc dire que le montant absolu injecté dans les travaux est très important même par rapport au passé et je pense que cela, indépendamment de tout, c'est un élément chiffré que l'on ne peut pas ignorer. Ensuite, on peut toujours dire que l'on pourrait dépenser plus et se mettre en déficit. Cela est un choix de vision politique. Je dois rappeler que dans la feuille de route que le Prince Souverain avait donnée au Ministre d'Etat en juillet 2010, il est clairement marqué que le Gouvernement dans toutes ses actions – je cite de mémoire – devait quand même garder toujours présent le retour à l'équilibre du budget de l'Etat.

Nous ne devons jamais oublier, aussi, que le Fonds de Réserve – c'est vrai cette année et je ne le garantis pas pour le 31 décembre, mais vendredi dernier on avait même dépassé les 5 %, 5,33 % – vient aussi de quelques années difficiles, on avait eu des pertes, on n'avait eu que 2,9 % en 2010, on avait été pratiquement flat en 2011 et maintenant 5 % qui servent à reconstituer ce Fond et à faire face à l'érosion monétaire. L'inflation n'a pas été « désinventée » et c'est vrai, les fonds qui s'appellent souverains – ce n'est pas une simple question sémantique de constitutionnelle – sont essentiellement alimentés par des ressources naturelles, sauf peut-être celui de Singapour et celui d'Hong-Kong, mais le nôtre est alimenté par l'excédent budgétaire. Le pétrole de Monaco c'est l'excédent budgétaire ; c'est cela qui permet de constituer la réserve constitutionnelle, qui est elle-même le gage de notre véritable indépendance financière et donc un

élément fondamental, pas le seul mais un élément fondamental, de notre souveraineté.

D'ailleurs le Prince l'a rappelé lors de l'inauguration de la Commission Stratégique pour l'Attractivité, je vous invite à relire ce discours. Il parle très très clairement, il avait été salué à l'époque de manière unanime par toutes sensibilités politiques. Donc, on continue modestement à faire cela, et je pense qu'il y a des moments, lorsqu'on traverse des zones de brouillard comme c'est le cas actuellement pour l'économie internationale et l'économie de la zone européenne en particulier, ou il faut légèrement lever le pied, pas trop puisque les chiffres prouvent que, quand même, que l'on continue à garder une vitesse de croisière assez élevée, mais avec prudence.

C'est un message un peu simple, je ne sais pas faire mieux, mais je vous l'offre dans cette dernière soirée où l'on peut parler de ce sujet. Peut-être que l'on pourra à l'avenir en parler en privé, en amitié, à titre informel avec d'autres considérations, je ne dirai pas macroéconomiques parce que le pays étant petit je dirai plutôt microéconomiques, mais quand même « monégasques ». Ce n'est peut-être ni le moment ni le lieu mais ce serait intéressant de réfléchir à cela, mais surtout n'alimentons pas cette fausse idée de rigueur. Le Gouvernement est légitime parce qu'il a fait un effort sensible dans les recettes, aidé aussi, je le dis franchement, par un peu de méthode, par aussi beaucoup de chance, il faut être honnête et la chance il faut aussi savoir la capturer le moment venu sinon elle nous tourne le dos rapidement.

Je suis certain que mon successeur fera de même et je pense que tenir ces objectifs, même si nous avons été prudents, ne sera pas facile. Avec la compréhension et je pense avec l'aide de vous tous pour y arriver, parce que finalement nous sommes tous sur le même bateau.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Effectivement, en 2009 nous étions tous frileux et craintifs compte tenu de la baisse soudaine des recettes due au contexte international. Depuis, Monaco est une niche, on s'en aperçoit, les recettes continuent d'augmenter contre toute attente. Alors, effectivement, vous, vous êtes l'exécutif, vous gouvernez, moi je fais de la politique, je peux dire ce que je veux. Malgré tout je suis factuel dans le

sens où l'année prochaine nous verrons où nous en sommes au niveau des entreprises générales, encore une fois je ne le souhaite pas, mais je crains fort que certaines mettent la clef sous la porte et vous savez ce que cela représente comme effet boomerang dans la Principauté. A partir du moment où une entreprise met la clef sous la porte, l'effet ricochet, « tu ne viens plus dépenser chez moi, moi je ne dépense plus chez l'autre » et ainsi de suite et tout s'écroule.

Ce soutien que l'on demande dans l'investissement public c'est qu'on en a besoin, ce n'est pas qu'on demande systématiquement une politique de grands travaux mais une politique d'entretien, de remise à niveau de la Principauté de manière à garder son caractère d'excellence, voilà ce que l'on demande, c'est tout. Maintenant, je n'arriverai pas à vous convaincre et vous n'arrivez pas à me convaincre non plus...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce n'est pas moi que vous devez convaincre, ce sont les chiffres.... Il faut changer les chiffres.

(Rires).

M. Philippe CLERISSI.- Non, les chiffres ils sont bons, vous le dites vous-même !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, alors je vais vous lire des chiffres quand même, parce qu'ils sont importants.

Donc, 2008 une année charnière dans l'histoire de l'économie mondiale, ce n'est pas par hasard si je choisis cette année-là. Total des investissements : 242,8 M€ ; décembre 2009, 236,8 M€ ; 2010, 227,1 M€ ; 2011, 253 M€ on commence légèrement à remonter malgré les problèmes du compte de partage on a fait des efforts pour remonter ; pour 2012 en faisant une extrapolation sur la base des éléments disponibles parce que l'année budgétaire sera clôturée en février – comme d'ailleurs l'avait demandé le Conseil National – on anticipe 276 M€. Alors, vous voyez on est passé de 2008 à 2012 de 248,8 M€ à 276 M€ quand même, dans une période de crise il n'y a pas beaucoup d'états qui ont pu augmenter les investissements publics et le budget 2013 porte 282,2 M€...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Pardon ? Oui, avec les écritures sur le siège on en a ajouté encore et donc on arrive au chiffre mythique de 290 M€, ce chiffre que nous n'avons plus vu depuis longtemps. Donc, quelque part il faut aussi raisonner sur ces valeurs, ce n'est pas parce que nous avons eu un peu de chance, suivre une meilleure méthode pour encaisser plus qu'il faut avoir un effet multiplicateur des dépenses parce que sinon, là, on rentre dans la spirale du déficit et moi je ne veux pas être le « Monsieur déficit » de Monaco.

M. Philippe CLERISSI.- Vous avez raison mais encore une fois, ce ne sont que des queues de chantiers, vous savez bien qu'il n'y a rien, aucun crédit n'est engagé pour les années à venir, alors donnez-nous des pistes.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... alors là, je me permets aussi de vous offrir un point de vue, je ne prétends pas l'imposer, c'est qu'il ne faut quand même pas oublier que tout d'abord la capacité dans l'industrie du bâtiment à Monaco n'est pas illimitée mais qu'à partir de 2013/2014 il y aura de forts investissements qui dépasseront 600 M€ de la part de la S.B.M. qui sera accompagnée dans cet investissement par l'Etat, pas financée, je le souligne, accompagnée, confortée par l'Etat dans ses investissements. Donc, les entreprises auront du grain à moudre aussi dans ces années-là et ce sera aussi dans des quartiers emblématiques pour l'histoire et pour l'attractivité de notre pays. Il faut voir la vision consolidée du pays, pas uniquement la vision sectorielle, si je puis me permettre.

M. Philippe CLERISSI.- En sachant que la Salle Garnier avait échappé totalement aux entreprises monégasques.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pardon, la... ?

M. Philippe CLERISSI.- La Salle Garnier avait échappé dans sa totalité aux entreprises monégasques, voilà ce que je crains du côté de la S.B.M.. Maintenant, j'espère que cela ne se renouvellera pas.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est un travail très spécifique où les bâtiments historiques de France avaient recommandé des entreprises hautement spécialisées. Là, par contre, les bâtiments de la S.B.M., que ce soit le Monte-Carlo Bay ou encore le Balmoral, n'ont pas du tout échappé aux entreprises monégasques. Le Balmoral, c'est un exemple, c'est le dernier grand investissement de la S.B.M. et il n'a pas du tout échappé aux entreprises de la Principauté.

Il y a une semaine j'adressais, avec l'autorisation du Ministre d'Etat, une lettre à la S.B.M. pour indiquer qu'on attirait leur attention sur l'importance que pour toute cette phase de travaux, les entreprises Monégasques soient en pole position pour être choisies, bien sûr dans un contexte de compétitivité parce qu'on ne peut pas non plus se ruiner. Si les conditions sont globalement comparables, il faut donner la priorité aux entreprises de Monaco et la S.B.M. m'a confirmé la totale adhésion à cette vision.

Elle m'a confirmé que pour les travaux qui ont été réalisés dernièrement, elle fait toujours appel à des entreprises monégasques.

M. le Président.- Trois collègues souhaitent encore intervenir et ensuite on va arrêter parce que cela fait un bon moment qu'on répète, on répète, mais bon...

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- On répète quoi ? C'est une générale...

Monsieur le Ministre vous avez parlé tout à l'heure des chiffres que vous avez reçus d'une grosse banque française, c'est à peu près les chiffres que j'ai donnés lors de mon intervention de politique générale, qui avaient été annoncés par M. DRAGHI.

Effectivement, M. PICCININI a raison sur ce sujet, les incertitudes dans les années à venir sont très grandes. Je pense toutefois que la vérité est entre les deux. C'est une formule que M. PICCININI a répétée souvent pendant sa présence parmi nous et je dois dire que sur ce point, je suis assez d'accord avec lui, mais ce que je voudrais vous dire également c'est qu'il y a un dicton qui dit « *quand je me compare je me réjouis, quand je me considère, je m'attriste* » et également quand je regarde les chiffres qui sont passés, je vais me considérer donc je vais un peu m'attrister parce que j'ai ici tous les chiffres de tous les budgets exécutés depuis 2002. Donc, si je prends

par exemple rien que la section 7, qui est celle qui nous intéresse aujourd'hui et que je la compare aux dépenses totales, je vais arriver à avoir un taux en 2002 de 31,03 %, il y avait 191 M€, j'arrondis, qui avaient été dépensés. En 2003, nous arrivons à 27,79 % pour 169 M€ ; en 2004 227 M€ ce qui représente 32,76 %, je vous épargne le reste, juste pour vous dire qu'à partir de 2009 période de la crise nous retombons à 23,85 % alors que nous étions à 35 % avant et depuis nous arrivons à 24, 23 % et sur les deux dernières années en prenant le Budget Primitif 2013 nous sommes à 25,92 %, 25,38 % et 23,99 % en incluant les 40 M€ de provision qui sont versés pour le nouvel hôpital et qui ne sont pas dépensés. Ce qui fait que, si on prend la moyenne des dépenses exécutées depuis 2007, nous arrivons à un taux d'exécution sur la section 7 par rapport aux dépenses totales de 27,72 % et nous sommes bien en-dessous, nous avons deux points de différence.

Monsieur le Conseiller, je prends juste les budgets exécutés par rapport à la section 7, je ne sais pas quels sont vos chiffres....

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous prenez les chiffres, avec tout le respect, d'une manière un peu sélective, parce que vous oubliez la cinquantaine de millions qui sont dépensés dans ce qu'on appelle « petit travaux », qui sont en forte croissance parce que, si on veut jouer à évoquer la Préhistoire, ils étaient 20 M€ en 2001 et cette année ils vont frôler avec les dernières inscriptions les 50 M€.

M. Christophe STEINER.- ... Monsieur le Conseiller, si vous me permettez...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... ces « petits travaux » sont de l'ordre de 2 ou 3 M€ chacun et alimentent ainsi les tissus des entreprises moyennes monégasques, y compris – je le dis avec le sourire – la rue Princesse Caroline. Donc, il faut prendre l'ensemble, on ne peut pas choisir.

En plus, je crois que vos chiffres ne soient pas dépurés de rachats et donc, là, vraiment, vous risquez de comparer l'incomparable.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Conseiller, on parle de la section 7, des investissements de la section 7.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais il y a les rachats....

M. Christophe STEINER.- ... les rachats au Fonds de Réserve ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui...

M. Christophe STEINER.- ... mais acquisitions et rachats en comptant la « Villa Paloma » par exemple...

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

M. Christophe STEINER.- ... oui, le dernier rachat effectif d'importance, c'était la « Villa Paloma » me semble-t-il ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Et oui, mais vous êtes remonté à l'année « *che berta filava* » on dirait en italien....

M. le Président.- Il y a eu le rachat de tout, « l'Athéna » aussi...

M. Alexandre BORDERO.- ... et les rames de T.E.R. aussi.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il y a dedans des achats significatifs quand même. Moi je suis prêt à changer d'opinion mais je voudrais qu'on puisse comparer, un jour on pourra le faire, lorsque je serai retraité, on pourra le faire tranquillement, on se met là avec la calculette...

M. Christophe STEINER.- ... mais avec plaisir.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... volontiers, et on pourra discuter de certaines visions, mais il faut le faire en essayant de comparer des chiffres comparables.

M. le Président.- On pourrait peut-être passer ?

M. Christophe STEINER.- Je crois qu'on va arrêter là, ce n'est pas la peine. On reprendra la conversation en tête à tête avec Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Je pense que c'est raisonnable.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais c'est avec grand plaisir parce que je suis toujours prêt à changer d'opinion, devant des éléments factuels.

M. le Président.- Très rapidement, Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Sur plusieurs points, Monsieur le Président.

Premier point, M. SPILLOTIS-SAQUET m'a reproché il y a quelques jours de m'accaparer le programme de l'ancienne majorité. J'ai pris acte, mais je pourrais lui faire le même reproche ce soir.

Les présents de l'ancienne majorité, même si certains, en cours de route ont fait un autre choix, sont responsables du programme des logements. Nous avons tous apporté notre pierre parce que nous avons voté les crédits. C'est tout ce que j'ai à dire.

Pour les « Tamaris » on me dit que le fait d'avoir attendu on aurait perdu que trois mois... Ce n'est pas vrai, si on ne faisait pas les « Tamaris » on aurait perdu plus d'un an, d'autant que le Gouvernement avait utilisé un an supplémentaire pour faire une étude pour savoir où il allait situer l'hôpital, alors que n'importe quel expert aurait dit on le met *in situ*, mais peu importe, on a perdu un an, c'est du passé.

En ce qui concerne le pourcentage, j'ai lu dans la presse qu'un bon budget est un budget suivant : 1/3, 1/3 et 1/3. 1/3 pour les travaux, 1/3 sans doute pour le social et 1/3 pour le reste. En fait on ne vit pas sur des dogmes passés, je l'avais déjà dit. Le pourcentage des travaux à l'heure actuelle est de 26 %.

Doit-on comparer avec ce qui a été fait avant ? Avant on a rénové l'hôpital, avant on avait acheté les T.E.R., il y avait aussi la création du tunnel et il y avait aussi la digue. Et lorsqu'on est arrivé en 2003 on a continué à payer la digue. C'était une autre époque on ne peut pas comparer avec aujourd'hui. On ne vit pas sur un dogme du passé. On doit utiliser les investissements par rapport à deux critères, l'état de la Principauté lorsqu'on fait des travaux et l'exécution budgétaire des travaux, car il faut qu'on atteigne 95 %, ce qui n'était pas le cas il y a quinze ou vingt ans en arrière. A l'heure actuelle et je l'ai déjà dit, du fait de l'urbanisation de Monaco qui n'est pas la même qu'il y a quinze ans, on ne pourrait pas faire autant de travaux qu'on le voudrait cela serait impossible, mais les travaux qu'on fait, on fait en sorte qu'ils soient menés à plus de 95 % et c'est cela le plus important.

M. le Président.- Et puis vous oubliez que si on calcule en pourcentage les dépenses ordinaires, elles ont augmenté aussi de manière monstrueuse, donc obligatoirement il reste moins pour faire du pourcentage sur les investissements. Si on fait les pourcentages on peut en parler des années... on ne s'en sort plus.

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je crois que M. CELLARIO ne m'a, encore une fois, pas compris. Lorsque je parlais de l'ancienne majorité parce que bien au contraire je disais que c'était grâce à elle qu'il y a eu des livraisons d'appartements domaniaux en 2008, en 2009. Voilà, je disais simplement que c'est la vôtre de majorité qui n'a rien apporté en termes de constructions puisque tous les appartements que vous avez créés seront livrés l'année prochaine, ça c'était un détail.

Je ne répondrai pas à tous les points. Simplement Monsieur PICCININI, vous ne pouvez pas n'avoir qu'une approche comptable des chiffres de la section 7 parce que c'est une approche technique qu'il faut avoir. Il y a l'enveloppe qui, même si elle est identique aux années précédentes, est à comparer avec la situation des entreprises. D'une part avec le nombre d'entreprises qui demandent des délais de paiement aux Caisses Sociales, qui licencient et qui, en ce moment, n'ont plus de perspective sur leur carnet de commandes, ça c'est une réalité. Ensuite, l'autre réalité c'est le cubage de béton qui est coulé chaque année en Principauté et qui est passé, je crois, à peu près de 140 000 € à

80 000 € de 2008 à 2012. Ça c'est une autre réalité. Ce sont des choses sur lesquelles on ne peut pas discuter, ce sont des faits. Alors peut-être que comme disait Monsieur le Ministre il faut dépenser mieux, ce n'est peut-être pas une question de montant mais c'est une question d'affectation de ces crédits dans des domaines techniques. Si vous prenez par exemple le tunnel descendant qui va représenter des sommes considérables, il ne va pas profiter à l'économie locale, il va profiter à une entreprise essentiellement et pas aux autres. On voit que les montants alloués à la section 7 ne peuvent pas être considérés comme une somme qui bénéficie à une économie dans son ensemble.

Une autre question, tant qu'on y est après je ne parlerai plus, qui concerne l'opération Ida. J'aimerais vous poser une question sans polémique. Vous savez que je pense que ce projet est tout à fait mal à propos dans ce quartier remembré et qu'il va bloquer le reste du quartier pour de nombreuses années parce que vous n'avez pas voulu considérer qu'il y a des villas mitoyennes qui ont fait une proposition d'être intégrées, ceci laissons-le à part. J'aimerais simplement vous demander si vous trouvez normal qu'une consultation ait été faite avec sept entreprises, ou sept opérateurs, et que vous nous disiez aujourd'hui que cette proposition est analysée et qu'elle fait l'objet d'adaptations après coup donc, sur le plan financier et sur le plan urbanistique pour aboutir au meilleur compromis. Sur le plan financier on nous parle de faire évoluer la durée du bail de 30, 40 à 70 ans ou plus. Est-ce que vous pensez que d'un point de vue éthique et moral, ça ne remet pas en question l'ensemble de l'appel d'offres ? A mon sens oui, parce qu'avec des conditions pareilles, il y a peut-être d'autres opérateurs qui auraient fait des propositions, et sans doute meilleures. Parce que celle-là me semble loin d'être la meilleure.

M. le Ministre d'Etat.- Sur ce dernier point Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, évidemment le Gouvernement a consulté la Direction des Affaires Juridiques qui a librement estimé, ce n'est pas moi qui écris les avis de la D.A.J., que compte tenu de la manière dont était rédigé l'appel à candidatures qui laissait ouverte la possibilité d'autres durées, il était convenable et juridiquement sûr de pouvoir choisir la personne qui avait fait la réponse etc... Evidemment, je ne sais pas si un tribunal ne déciderait pas le contraire mais modifier la durée n'est pas illégal puisqu'il était prévu dans l'appel d'offres que l'on pouvait faire des offres avec des durées plus longues.

Je me permets de dire que mon raisonnement juridique tient quand même la route.

Sur votre première réflexion Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, évidemment je sais très bien qu'entre la vérité macro-économique au niveau d'un Etat, même si c'est un petit Etat, et la réalité des entreprises sur le terrain, ce n'est pas la même chose, je le sais. Le Gouvernement est en charge du budget de l'Etat et comme le Gouvernement est conscient que les petites entreprises monégasques, je ne dis pas toutes les entreprises monégasques, je dis les petites entreprises monégasques peuvent avoir des difficultés en 2013, c'est pour cette raison que nous vous proposons des inscriptions complémentaires pour augmenter la part des travaux d'entretien en particulier sur les bâtiments domaniaux. Même si ce n'est que 2,3 M€ de mémoire, pour de toutes petites entreprises, c'est quand même pas mal. La question est de savoir si les petites entreprises réussiront à avoir les commandes mais ça c'est une autre question.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Alors moi, pour l'utilisation de ces 2 M€, j'ai une suggestion à vous faire, c'est d'en affecter la plus grosse partie aux dépenses d'équilibrage, qui sont des dépenses qui sont affectées à des petits travaux qui s'adressent à des petites et moyennes entreprises pour des montants extrêmement encadrés parce que je sais que ce budget d'équilibrage a été diminué de 20 %, passé de 5,2 M€ à 4 M€ et il faudrait peut-être le remettre à niveau. Cela, je crois que ce serait déjà très bien perçu...

M. le Ministre d'Etat.- On est d'accord Monsieur SPILLOTIS-SAQUET...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... et ensuite la deuxième chose serait de prendre en considération de manière scrupuleuse le *vademecum* qui est toujours sujet à interprétations en fonction des situations particulières. Il est bien fait ce document et il est respectueux de la priorité nationale, donc il faut vraiment le prendre en considération et pas considérer qu'il n'a qu'un rôle consultatif. Merci.

M. le Président.- Sur l'équilibrage qui était demandé dans le rapport.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et

l'Urbanisme.- Oui, tout à fait, mais effectivement cette somme supplémentaire sera affectée aux travaux effectués par les bâtiments domaniaux et à l'équilibrage et les règles du *vademecum* sont normalement scrupuleusement respectées.

On vient de refaire un classement des entreprises et de modifier légèrement le *vademecum*. A cause du retard pris et sitôt le premier classement terminé, on est déjà en train de relancer toutes les entreprises pour réactualiser ce document et rattraper le retard pris. On essaie en tout cas de l'appliquer le plus scrupuleusement possible sachant qu'on a déjà reçu une ou deux entreprises qui avaient des difficultés et pour qui j'ai demandé, dans le cadre du respect de l'équilibrage, de les passer en début d'année, de leur donner les travaux en début d'année, et non à la fin de l'année, ce qui mettrait en péril leur activité.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN. Ensuite, nous passons au vote.

Non... pas d'intervention. D'accord.

Puisqu'il n'y plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903	- Voies Publiques - Mobilité durable.....	950.000
702.907	- Prolongement Boulevard de France	100.000
702.921	- Amélioration parking - garages publics.....	1.957.000
702.943	- Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	930.000
		3.937.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants	500.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis Epi Central.....	300.000
703.904	- Superstructures Digue flottante.....	2.000.000
703.906	- Aménagement Avant-port	3.500.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	1.100.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	30.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes	500.000
		7.930.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

J'ai deux remarques. La première que j'ai faite en séance privée sur le port Hercule, Monsieur le Ministre, je n'y reviendrai pas. Vous nous avez donné vos explications en disant qu'effectivement le schéma directeur du port qui avait été présenté il y a maintenant une dizaine d'années, au moment de l'arrivée de la digue, a dû être revu en raison du Yacht Club et des contingences architecturales et tout cela effectivement retarde le processus. Mais chaque année c'est retardé et je regrette que sur l'année 2012 il y ait eu pratiquement zéro subside sur le port Hercule, mais nous l'avons dit déjà.

Je crois que mon collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET, de toutes les façons, est bien plus compétent que moi en la matière.

En revanche, je voudrais vraiment m'insurger contre la ligne vierge 703 934 du réaménagement du Port de Fontvieille. Il n'est pas tolérable que vous laissiez l'entrée du Port de Fontvieille dans cet état. Je vous demande, Monsieur le Ministre, d'aller voir sur place et d'aller marcher sur place, il y a encore les barges de l'appontement pour l'arrivée de la digue il y a une dizaine d'années... cela n'est pas possible, on ne peut pas continuer à laisser ce port dans cet état ou du moins l'entrée puisque le reste du Port de Fontvieille est joli, ils ont modernisé notamment les arrivées électriques et autres... Je ne comprends pas, c'est un dépotoir, je ne comprends pas comment on peut laisser cela. Franchement, je crois qu'avec 100 000 ou 200 000 € vous pouvez faire quelque chose de tout propre et faites-le cette année, s'il vous plaît. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le Port Hercule, je ne vais pas rouvrir le débat, ma réponse tient en un mot, c'est un chantier et tant que le Yacht Club n'est pas fini, c'est un chantier.

Lorsque le Yacht Club sera fini, si c'est toujours en chantier, vous serez alors à mes yeux, parfaitement légitime, pour nous reprocher une ineptie.

M. Laurent NOUVION.- D'accord.

M. le Ministre d'Etat.- Sur Fontvieille, j'y suis allé un jour où il y avait eu un coup de mer et donc évidemment ce que j'ai vu était troublé par la mer et je ne me suis pas rendu compte. Au bout, je n'y suis pas retourné récemment, mais je dois y aller pour voir une entreprise avant la fin de la semaine prochaine, j'emmènerai Mme GRAMAGLIA et on regardera.

M. Laurent NOUVION.- Vous allez voir les huitres, Monsieur le Ministre ?

(Rires).

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voulais juste préciser que s'il est certain qu'il y a des aménagements à faire encore, la S.E.P.M. a changé deux pontons dans le courant de l'année.

M. Laurent NOUVION.- C'est du nettoyage, il n'y a pas de travaux d'infrastructure.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais voir, en « grattant les fonds de tiroirs » ce que je peux faire comme nettoyage dans le coin.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Ce n'est pas une question de fonds je pense, c'est une question de volonté politique. Cela peut être fait en trois ou quatre mois. Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je m'associe à tout ce qui a été dit par mes collègues Laurent NOUVION et Anne POYARD-VATRICAN. Je voudrais ajouter pour montrer un peu l'étendue du dérapage des travaux du port, que nous sommes déjà à plus de

dix ans du début de ces travaux et qu'on nous a annoncé il y a quelques jours qu'il y en aura encore pour dix ans.

J'entends encore votre collègue M. BADIA, qui était Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics à l'époque, nous dire en 2003, mais il y croyait certainement, que tous les travaux portuaires seraient finis en 2008... Vous voyez, on aura terminé en 2022 ou 2023. Pourquoi ? Parce que je pense qu'il faudrait véritablement booster ces travaux en posant un schéma directeur une fois pour toute, en créant, rapidement, le bassin dont on parlait pour des grandes unités à l'intérieur du port. On avait, à l'époque, envisagé qu'une des possibilités était de louer des places à des méga-yachts qui auraient pu payer quatre ou cinq années d'avance pour être sûrs d'avoir la place. Là il y a une véritable possibilité d'avoir rapidement des

recettes, payées à l'avance, avec des conditions d'utilisation bien particulières, mais ensuite, le port une fois fini, pourra produire énormément de recettes.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- Energie électrique 3 ^e Poste source	9.000.000
704.906	- Extension Réseaux Urbains.....	4.800.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification.....	1.900.000
704.920	- Egouts	1.510.000
704.950	- Signalisation routière	116.000
704.983	- Télésurveillance	106.000
704.9831	- Télésurveillance extension.....	150.000
704.985	- Aménagements jardins.....	385.400
704.9852	- Aménagements jardins Fontvieille.....	300.000
704.991	- Réservoir Terragna Beausoleil	100.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables	260.000
704.9941	- Marché de performance énergétique	214.000
		18.841.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. Pierre LORENZI.- Juste une petite question technique. Vous allez peut-être pouvoir nous répondre Madame GRAMAGLIA sur la panne de courant de ce matin qui n'a pas grand-chose à voir avec le budget mais comme on a le « poste source », je profite de cette ligne pour poser la question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Heureusement, la panne n'a pas duré très longtemps, les Sapeurs-Pompiers sont intervenus très rapidement pour quelques opérations d'ascenseurs

bloqués. Il n'y a eu aucun incident, mais effectivement cela prouve que le troisième « poste source » est nécessaire. Il semble que le raccord du deuxième « poste source » ait brûlé mais je vous donnerai plus de précisions dès qu'elles seront en ma possession.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL

705.912	- Opération Tamaris.....	7.830.000
705.9301	- Centre Gérontologique - Centrale d'énergie.....	1.800.000
705.9306	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Restaurant.....	40.000
705.9307	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Maintien à niveau.....	12.400.000
705.931	- Résidence "A Qietüdine".....	500.000
705.9321	- Réhabilitation/Reconstruction Cap Fleuri.....	2.900.000
705.946	- Opération Testimonio.....	1.000.000
705.950	- Relogement du Foyer de l'Enfance.....	100.000
705.954	- Opération 21-25 rue de la Turbie.....	60.000
705.982	- Acquisition terrains - immeubles.....	6.650.000
705.989	- Gestion Technique patrimoine immobilier.....	10.000
705.990	- Gestion de l'amiante.....	40.000
		33.330.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur « Testimonio » mais avec un angle de vue un peu différent. Le programme va être modifié puisque principalement c'est en fait la Caserne des Pompiers qui va partir à « l'Annonciade II ». Juste au passage, c'est que l'accès à ce moment-là va être assez compliqué pour un poste qui doit être réactif à l'urgence, donc je pense qu'il faudra une grosse réflexion sur le quartier pour pouvoir trouver des accès qui permettent aux pompiers d'intervenir rapidement. Je pense que là il y aura déjà de la matière grise à faire travailler.

Je reviens sur « Testimonio ». Vous nous avez expliqué l'autre jour un petit peu le montage actuel de l'opération et je suis inquiet justement sur ce montage parce qu'on sait que l'Etat veut minimiser la dépense qu'il aura sur ce projet en faisant intervenir un opérateur privé, un ou des opérateurs privés, et il va donc falloir, là aussi, avoir de la matière grise pour pouvoir réfléchir sur la clef de répartition de l'opération puisque principalement on va avoir un gros parking,

cela n'intéresse pas forcément un privé. On va avoir une école internationale qui va peut-être intéresser le propriétaire de l'école mais pas forcément un promoteur privé. On va avoir des bâtiments domaniaux qui ne vont pas forcément intéresser non plus l'opérateur privé et il ne va rester qu'une petite partie, à définir, pour pouvoir équilibrer l'opération et que l'opérateur privé retrouve suffisamment d'avantages à se lancer dans une opération aussi vaste.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr, ce sera l'objet des discussions avec ceux qui répondront à l'appel à candidatures qu'on va lancer. L'objectif à ce niveau, on n'imagine pas que le privé va verser l'équivalent de la dépense publique, mais on peut quand même essayer de valoriser au maximum ces terrains, en tout cas c'est le sens dans lequel on travaille pour préparer l'appel d'offres, mais pour l'instant on commence.

Sur « l'Annonciade II » et la Caserne des Pompiers, nous avons déjà eu des réunions avec le Colonel des pompiers sur un plan et, effectivement, la question des accès est essentielle pour une caserne. Un tunnel de sortie de la caserne pour les interventions de secours sera sans doute nécessaire à partir de l'emplacement envisagé pour la caserne.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Est-ce que le Gouvernement pourrait nous rappeler combien a coûté le premier appel à candidatures pour « Testimonio II », il y a trois ans ? Combien cela a coûté à l'Etat parce qu'il a fallu indemniser les différents intervenants. Je crois qu'il y avait quatre architectes, parce qu'à l'époque le projet incluait, en plus de ce que vous avez énoncé, une crèche et surtout la fameuse Caserne des Pompiers et des immeubles privés qui étaient à l'époque envisagés de plus grande hauteur. Parce qu'il s'agit encore d'un projet qui a changé en cours. Donc, combien cela a-t-il coûté à l'Etat ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je suis en train de chercher, je ne me souviens plus du coût...

Je vais vous l'envoyer lundi parce que...

M. Laurent NOUVION.- Oui, bien sûr, mais enfin cela a coûté plusieurs millions d'euros.

(M. le Ministre intervient hors micro, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- Non, mais d'accord, c'est encore un projet qui a changé en cours de route...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Écoutez le prix exact je ne le connais pas, toutes les équipes ont été, bien entendu, indemnisées, mais je ne peux vous donner le coût exact sur le siège.

M. le Président.- Peut-être, Madame GRAMAGLIA que vous pourrez nous donner le montant mardi en début de séance ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, bien sûr.

M. Laurent NOUVION.- Cela ira très bien. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, je voudrais dire une chose sur ce point. Effectivement, on peut considérer que ce n'est pas bien de changer d'avis, mais lorsqu'on est persuadé – et lorsque je dis « on » c'est un euphémisme cela représente le Gouvernement et les plus Hautes Autorités – qu'on va dans le mur on peut soit klaxonner et accélérer et aller dans le mur, soit freiner et changer de direction et trouver une direction qui paraît meilleure.

Sur le premier projet de l'hôpital, c'est ce qui a été décidé, et sur « Testimonio », c'est aussi ce qui a été décidé.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Juste pour dire que depuis cinq ans cela fait beaucoup. Il y a eu l'hôpital, il y a eu « Testimonio », il y a eu le Port, il y a eu l'immeuble de la Médiathèque qui a changé... Reconnaissez, Monsieur le Ministre, cela fait une accumulation de changements en cours sur des chantiers absolument titanesques qui sont très dommageables parce que cela reporte, cela coûte de l'argent et quelque part le climat de confiance n'est plus là.

Donc, il faut vraiment rentrer dans une approche beaucoup plus rigoureuse, quitte à ne rien annoncer du tout parce que là vous nous annoncez déjà sur « Annonciade II » et puis « Testimonio II » avec un programme qui, vraisemblablement, va encore changer et moi je dois dire que je suis comme Saint Thomas, je ne crois plus que ce que je verrai. Vraiment.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur NOUVION, Saint Thomas ne faisait pas d'amalgames et vous venez d'en faire.

M. Laurent NOUVION.- Je m'attendais à votre réponse, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Vous ne pouvez pas comparer « Testimonio », l'hôpital et la Médiathèque, parce que la Médiathèque, changer, cela n'a rien coûté. L'autre exemple que vous avez pris n'a rien coûté non

plus. Ce qui a coûté c'est, effectivement, indemniser ceux qui avaient travaillé sur le premier projet de l'hôpital et ceux qui avaient travaillé sur « Testimonio », cela est vrai. Pour le reste, non.

Ensuite, sans faire d'amalgame, sans être de mauvaise foi, vous rappeler le projet du marché et je n'ai pas l'impression que sur le projet du marché la position du Gouvernement ait été une mauvaise position pour...

M. Laurent NOUVION.- Je vous ai toujours soutenu sur la position du marché, Monsieur le Ministre...

M. le Président.- ... pas vraiment... non !

(Brouhaha, inaudible).

M. Laurent NOUVION.- Absolument... non pas sur l'enveloppe des 8,5 M€ mais sur le principe... attendez.

(Rires et brouhaha).

M. Laurent NOUVION.- Enfin bon, je vois que la majorité et le Gouvernement se retrouvent sur ce sujet comme sur d'autres.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voulais juste préciser que j'ai retrouvé le coût de ce qui a été versé pour « Testimonio » : environ 2 M€.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Un autre sujet, c'est « A Qietüdine » où on voit qu'un bâtiment, qui a été livré il y a environ deux ans, nous oblige déjà à une dépense de 500 000 €, c'est un peu dommage surtout que l'on sait qu'il y a un étage qui n'a pas été utilisé pendant très longtemps. Donc, cela veut dire que ces 500 000 € viennent en complément d'un ouvrage qui a été utilisé à moitié et qui est neuf, très récent.

M. le Président.- Bien, il n'y a pas de réaction ?

M. Fabrice NOTARI.- Ce n'était pas une question, Monsieur le Président, c'est un regret que j'exprimais.

M. le Président.- C'est vrai que c'est important et que nous n'en avons jamais parlé jusqu'à présent.

Monsieur Stéphane VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je n'ai pas le détail, je ne sais pas si ma collègue de l'Équipement le connaît, mais en tout cas il y a eu quelques « mal finitions », c'est incontestable. Je me souviens dans les premiers mois, le sol des cuisines qui se retournait, du matériel de cuisine qui était peu fonctionnel, c'est vrai, il y a eu un problème. Alors, je vous rappelle – pour moi c'était une grande découverte et je crois que le Ministre d'Etat était tout aussi étonné que moi – qu'on a découvert à travers ces problèmes de réception, que les architectes n'étaient pas tenus de livrer des bâtiments entièrement vérifiés, mais qu'ils ne vérifiaient que par sondage. Donc, lorsqu'il y avait une porte qui n'ouvrait pas dans une chambre, ils disaient que c'était normal parce qu'ils n'en avaient vérifié qu'une sur dix et c'est comme cela que nous nous sommes rendus compte que dans les contrats d'architectes, effectivement, on peut nous livrer des bâtiments qui sont vérifiés par sondage, mais pas de manière systématique, d'où notre réaction sur le Centre de Gérontologie Clinique Rainier III. Je dirai que cette mauvaise expérience d'« A Qietüdine » nous a permis de comprendre qu'il ne fallait surtout pas faire cela, parce qu'avec « A Qietüdine » où vous avez des pensionnaires valides, très peu médicalisés, ce n'était déjà pas l'idéal d'avoir des portes qui ne fermaient plus ou encore des cuisines qui n'étaient pas fonctionnelles, mais dans un hôpital pour personnes âgées lourdement dépendantes, ce genre de dysfonctionnements auraient été catastrophiques. J'ai par conséquent exigé – et ma collègue de l'Équipement y a veillé avec l'arbitrage du Ministre d'Etat – que cette fois-ci ce nouveau bâtiment soit livré avec 100 % de vérification. Donc on n'aura pas ce type de problème sur le Centre Rainier III, mais on nous a demandé beaucoup plus d'argent que prévu, pour ce qui me semblait, une évidence. Donc désormais on nous livrera des bâtiments qui seront vérifiés à 100 %.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Et puis ces 500 000 €, c'est une provision, cela correspond à la clôture des marchés et à d'éventuels litiges. Il y a toujours une provision en cas de problèmes. Cette somme ne sera peut-être pas dépensée mais ce ne sont pas des travaux supplémentaires.

M. le Président.- D'accord, parce que j'allais dire il y a aussi une garantie...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui, voilà, c'est la clôture de tous les marchés et une provision pour d'éventuels litiges, mais ce ne sont pas des travaux supplémentaires.

M. Fabrice NOTARI.- Juste pour dire à Monsieur le Conseiller qu'il a tout à fait raison, c'est tout à fait normal qu'on vérifie le bâtiment.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.919 - Yacht Club	24.500.000
706.937 - Acquisitions d'œuvres d'art	220.000
706.945 - Bâtiments Domaniaux amélioration.....	1.210.000
706.9451 - Bâtiments Domaniaux travaux	410.000
706.960 - Grimaldi Forum	1.900.000
706.9601 - Grimaldi Forum Travaux décoration	2.000.000
706.970 - Décoration urbaine	60.000
706.975 - Reboisement	357.000
	30.657.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Juste pour dire qu'on pourrait avoir des remarques sur le Yacht Club, mais on en a déjà tellement parlé qu'à cette heure-ci...

M. le Président.- ... s'il vous plaît...

(Rires et Brouhaha).

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

701.9141 - Stade Louis II	1.298.000
701.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	2.288.000
707.9243 - Aménagements terrain de football.....	60.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	200.000
	<u>3.846.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904 - Acquisition installation matériel informatique	390.000
708.9041 - Refonte Système Informatique Prop. Indus.	400.000
708.9042 - Mise en œuvre système inform.	1.500.000
708.905 - Réseau radio numérique de l'Administration	280.000
708.907 - Agrandissement Palais Justice	300.000
708.945 - Acquisition équipement Pompiers	257.000
708.948 - Extension caserne Pompiers Fontvieille.....	420.000
708.979 - Amélioration & extension bâtiments publics.	2.900.000
708.9792 - Travaux BD - Bâtiments publics.....	500.000
708.992 - Opération de la Visitation	4.250.000
	<u>11.197.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.997 - Nouveau CHPG.....	40.000.000
-----------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 - Parking quai Antoine 1 ^{er}	200.000
711.9845 - Immeubles quai Antoine 1 ^{er} - Extension	1.500.000
	<u>1.700.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Nous arrivons à présent aux Comptes Spéciaux du Trésors.

M. le Chef de Cabinet.-

80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	DEPENSES	RECETTES
	1.500.000	2.500.000

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 80 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

81 - COMPTES DE COMMERCE

DEPENSES	RECETTES
8.410.000	9.735.000

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 81 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES

DEPENSES	RECETTES
26.535.000	27.380.000

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 82 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

83 - COMPTES D'AVANCES

DEPENSES	RECETTES
4.587.500	4.216.000

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 83 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT

DEPENSES	RECETTES
1.730.500	3.217.500

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

85 - COMPTES DE PRETS

DEPENSES

RECETTES

3.900.000

4.181.000

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 85 est adopté.

(Adopté).

Je vais à présent passer la parole à Monsieur PICCININI.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Monsieur le Ministre, chers collègues,

Quelques secondes compte tenu de l'heure tardive, j'en suis conscient. Le Souverain a encore fait preuve de Sa bienveillance à mon égard en me permettant de quitter mes fonctions ainsi que je le souhaitais avant la fin de l'année. Deux années intenses s'achèvent, un engagement franchement inattendu à soixante ans, dans l'évolution de mon existence mais néanmoins fort intéressant.

Nous nous sommes rencontrés, nous nous sommes connus, nous nous sommes regardés dans les yeux, nous étions souvent d'accord, mais hélas quelquefois

pas, le soutien fait toujours plaisir et encourage et les critiques aident à réfléchir et à rester modeste.

Ainsi, merci, merci à tous et à toutes : « *acta est fabula* ».

Bientôt Noël, de tout mon cœur que l'Enfant Jésus puisse apporter paix et sérénité à vous tous et à vos familles. *A se revevede.*

(Applaudissements).

M. le Président.- Merci beaucoup de ces mots.

Je vais maintenant lever la séance, je vous rappelle que nous nous retrouverons mardi 18 décembre, à 18 heures 30, pour les explications de vote des Conseillers Nationaux et le vote sur le Budget Primitif 2013.

Je vous remercie, la séance est levée.

(La séance est levée à 00 heure 20).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

